



Ordre  
des ingénieurs  
du Québec

Québec, juin 2009  
Monsieur Yvon Vallières  
Président de l'Assemblée nationale  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le 35<sup>e</sup> rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2009.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

La ministre de la Justice et procureure générale  
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

*Original signé*  
Kathleen Weil

---

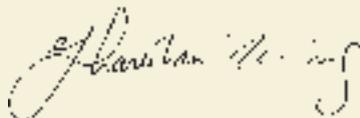
Montréal, juin 2009  
Maître Kathleen Weil  
Ministre de la Justice et procureure générale  
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles  
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre déléguée responsable de l'application des lois professionnelles, le 35<sup>e</sup> rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2009.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président,



Zaki Ghavitian, ing.

---

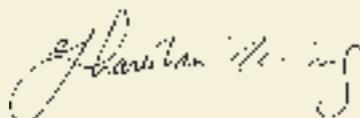
Montréal, juin 2009  
Maître Jean Paul Dutrisac  
Président  
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous soumettre le 35<sup>e</sup> rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2009.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président,



Zaki Ghavitian, ing.

## MISSION

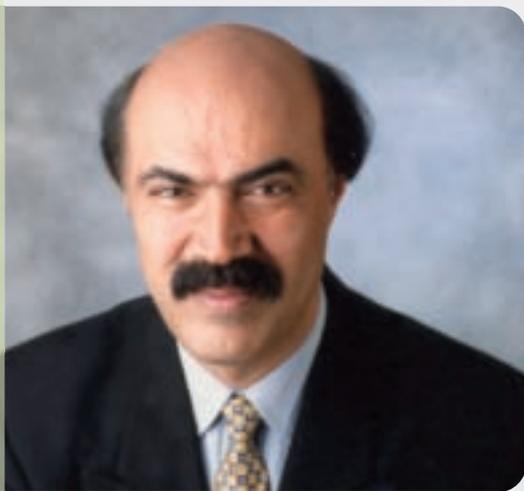
L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC A COMME MISSION D'ASSURER LA PROTECTION DU PUBLIC EN CONTRÔLANT L'EXERCICE DE LA PROFESSION DANS LE CADRE DES LOIS CONSTITUTIVES DE L'ORDRE ET DE METTRE LA PROFESSION AU SERVICE DE L'INTÉRÊT DU PUBLIC.

## VISION

FAIRE DE L'ORDRE UN ORGANISME RASSEMBLEUR ET UNE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE PROFESSIONNALISME ET D'EXCELLENCE EN GÉNIE.

4	RAPPORT DU PRÉSIDENT
6	ORGANIGRAMME
7	ACTIVITÉS DU 88 <sup>e</sup> CONSEIL D'ADMINISTRATION
11	ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF
12	COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL
22	BUREAU DU SYNDIC
23	BUREAU DE L'OMBUDSMAN
24	RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
25	PLAN STRATÉGIQUE TRIENNAL 2006-2010
26	FAITS SAILLANTS ET COMITÉ DE GESTION
27	SECRETARIAT ET AFFAIRES JURIDIQUES
27	COMITÉ DE RÉVISION
28	CONSEIL DE DISCIPLINE
30	AFFAIRES PROFESSIONNELLES
37	RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LE RAPPORT ANNUEL D'UN ORDRE PROFESSIONNEL
46	COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES
49	ADMINISTRATION-FINANCES
51	RAPPORT DES VÉRIFICATEURS
52	ÉTATS FINANCIERS

PLUSIEURS DOSSIERS ABORDÉS CETTE ANNÉE MARQUENT UN CHANGEMENT, TANT POUR LES MEMBRES QUE POUR LA PROFESSION ET L'ORGANISATION, EN CONFORMITÉ AVEC LE PLAN STRATÉGIQUE TRIENNAL. MON RAPPORT SE VEUT UN TOUR D'HORIZON ; IL PORTE EN PREMIER LIEU SUR DES DOSSIERS D'ENCADREMENT PROFESSIONNEL, PUIS SUR NOTRE PRÉSENCE SUR LA PLACE PUBLIQUE EN MATIÈRE DE MOBILITÉ PROFESSIONNELLE ET DE GESTION DES INFRASTRUCTURES, ET ENFIN SUR NOS SECTIONS RÉGIONALES ET LA PROMOTION DE LA PROFESSION.



M. Zaki Ghavitian, ing.

## LA RÉVISION DE LA LOI SUR LES INGÉNIEURS

Bien que le dossier soit toujours en instance à l'Office des professions du Québec, nous entrevoyons la lumière au bout du tunnel. À la suite de la constitution d'un groupe de représentants de sept ordres professionnels (résultat de notre initiative), un processus de conciliation a été amorcé dans le dossier interprofessionnel des sciences appliquées et des technologies. Les discussions vont porter notamment sur la délégation d'actes sous surveillance. On se souvient que les technologues professionnels demandaient qu'on leur attribue la pleine autonomie pour accomplir certains actes exclusivement réservés aux membres des sept<sup>1</sup> ordres professionnels rassemblés dans le groupe des sept, ce qui semble inacceptable aux membres de ce groupe. Un règlement en accord avec la protection du public pourrait donc intervenir, je l'espère. L'appui et l'aide de tous les membres nous seront bien utiles.

## LES INGÉNIEURS JUNIORS

Sur la recommandation d'un comité *ad hoc*, un plan d'action a été élaboré pour mieux encadrer l'ingénieur junior et stagiaire. Nous avons constaté en effet que de nombreux juniors « stationnaient » indéfiniment, c'est-à-dire qu'ils restaient de nombreuses années comme ingénieurs juniors, sans compléter leur juniorat. De nouvelles mesures administratives vont inciter les ingénieurs juniors à devenir ingénieurs à plein titre, et ce, dans un délai maximum de cinq ans. Cela permettra de résoudre les situations parfois délicates, en particulier lorsqu'un ingénieur junior se trouve sans supervision directe dans une PME. En parallèle, les ingénieurs juniors et stagiaires devraient avoir accès, en soutien à leur démarche, à des ressources telles que l'encadrement et la supervision par des membres actifs ou retraités. Nous allons prendre des moyens nécessaires pour les aider ; nos Sections régionales nous ont déjà assurés de leur collaboration dans ce sens. La protection du public se verra ainsi renforcée.

## LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Étant donné que tous les professionnels ont la responsabilité de mettre à jour leurs compétences, nous avons produit le *Guide de développement des compétences de l'ingénieur*. Cet outil unique permettra de bien planifier et de gérer le développement professionnel de chacun. Il est recommandé de l'utiliser, sachant que tôt ou tard, la formation continue deviendra obligatoire.

1. Liste des professions qui constituent le groupe des sept : agronomes, architectes, arpenteurs géomètres, chimistes, géologues, ingénieurs forestiers, ingénieurs.

## LA MOBILITÉ DES PROFESSIONNELS

Sur le plan de la mobilité des professionnels, l'Ordre a pris très tôt des mesures pour une meilleure intégration des professionnels formés à l'étranger. Cette année encore, l'Ordre a devancé tout le monde ; nous sommes en effet les premiers à avoir signé un arrangement de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles avec la France, lors de la visite du président Nicolas Sarkozy pour la signature de l'Entente entre la France et le Québec en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles avec le premier ministre Jean Charest, en octobre 2008. Je reste persuadé qu'il faut se donner les moyens nécessaires pour réussir une saine mobilité. Des conditions de travail compétitives constituent encore un argument indéniable pour attirer ou garder les professionnels en génie au Québec. Dans le cadre de cette entente, nous avons à maintes reprises porté à l'attention des autorités le fait que des conditions d'emploi attrayantes contribueraient à retenir nombre de professionnels au Québec ainsi qu'à attirer les ingénieurs français au Québec, dans un contexte de rareté de main-d'œuvre.

L'Ordre a également un autre chantier en cours, à la suite d'une entente conclue en 2008 avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, pour mieux accompagner les immigrants dans leurs démarches, avant même qu'ils quittent leur pays d'origine.

## LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

En ce qui a trait à la gestion des infrastructures publiques, nos actions touchent autant les gouvernements que l'opinion publique. Ainsi, vous avez pu voir dans les médias deux lettres ouvertes sous ma signature. L'objectif visé est d'attirer l'attention des pouvoirs publics pour qu'ils fassent preuve d'une vision à long terme et dépensent à bon escient les milliards qui déferlent sur le Québec. L'Ordre prône la mise en place de plans d'intervention à long terme pour assurer la pérennité des nouvelles infrastructures. Avec constance, nous faisons valoir notre message quant à la surveillance des travaux, à la traçabilité des actes d'ingénierie et à une gestion visionnaire de nos infrastructures. Le rôle qui doit être accordé à la profession d'ingénieur dans différents modes de réalisations de projets figure en bonne place dans nos interventions. L'Ordre est véritablement devenu une référence auprès des médias et dans l'opinion publique, dans les différents débats de société relatifs à la gestion des infrastructures depuis l'effondrement du viaduc de la Concorde.

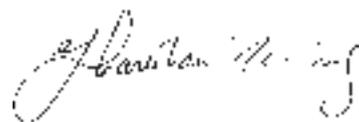
## NOS SECTIONS RÉGIONALES

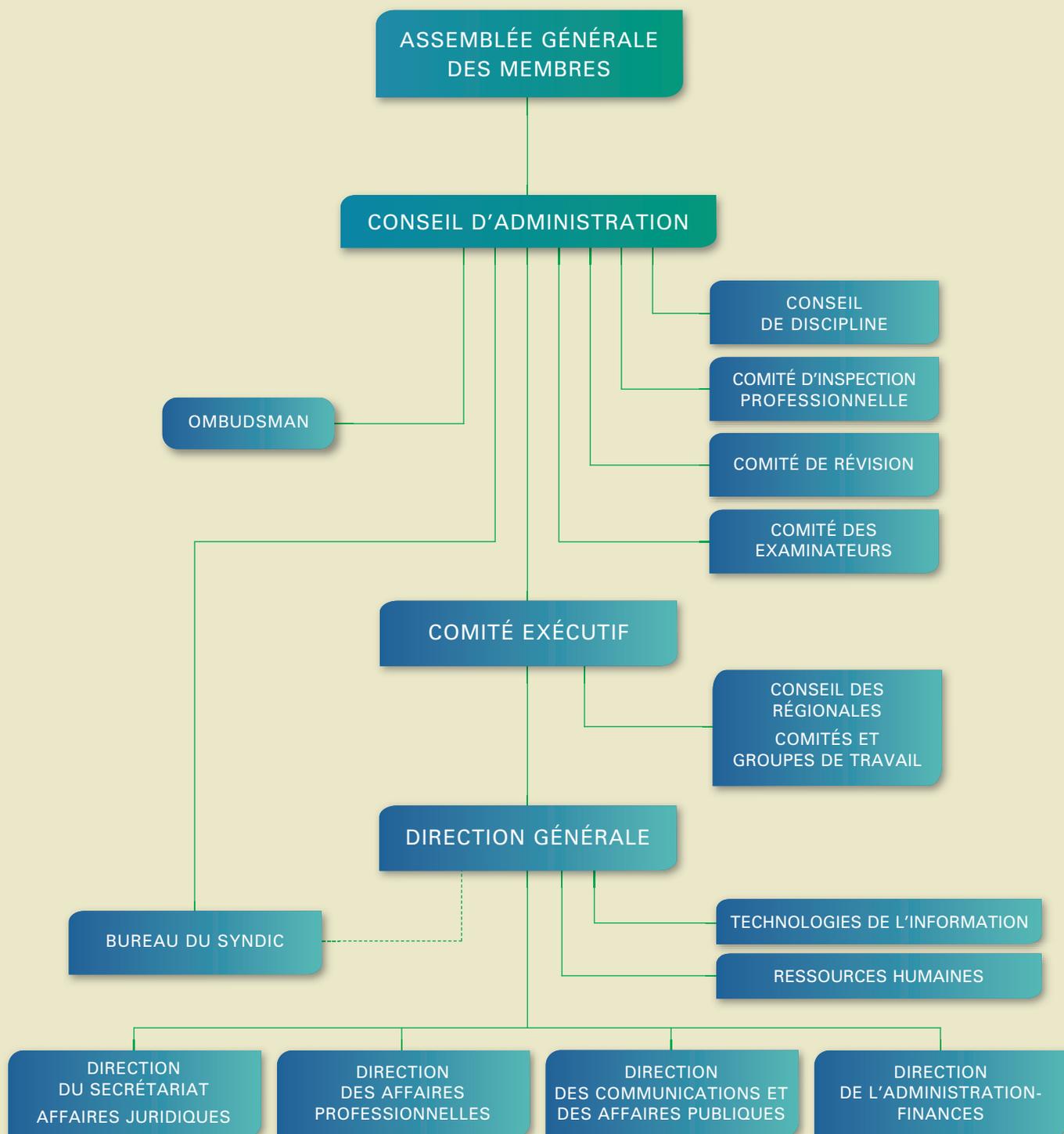
L'année 2008-2009 a été une année de consolidation. Les Règles de constitution et de fonctionnement des Sections régionales ont été mises à jour pour uniformiser le processus d'affaires. Nous avons réussi à surmonter des difficultés de communication et d'ordre financier. Nous continuerons d'effectuer tous les envois électroniques à partir du serveur de l'Ordre, pour être en conformité avec la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels (projet de loi 86). L'année s'est terminée sur le premier Sommet des Régionales. Cette initiative permettra de renforcer les liens avec nos Régionales, en travaillant conjointement sur trois dossiers importants liés à la mission de l'Ordre (soutien aux nouveaux membres, promotion de la profession et amélioration et surveillance de la profession).

## LA PROMOTION DE LA PROFESSION

Nous avons mis la table cette année pour réaliser une campagne concertée pour la promotion de notre profession. À la demande générale, nous mènerons notre propre campagne de communication au Québec et nous aurons aussi notre mot à dire dans la campagne de communication mise de l'avant par Ingénieurs Canada. Le travail réalisé par le Comité de liaison des regroupements d'ingénieurs pourra être mis à profit, afin de faire mieux connaître la profession et de lui donner la place qui lui revient.

Je conclurai en réitérant ma profonde détermination à poursuivre notre mandat afin de nous rapprocher de notre vision qui consiste à faire de l'Ordre un organisme rassembleur et une référence en matière de professionnalisme et d'excellence en génie. Bien entendu, cela est le résultat d'un travail collégial, et je remercie de leur confiance mes collègues administrateurs, les membres des comités et les bénévoles des Sections régionales, le comité de gestion et l'ensemble du personnel de l'Ordre pour avoir mis l'épaule à la roue, pour le bénéfice de la protection du public.





\* Au 31 mars 2009.



**PRÉSIDENT :** Zaki Ghavitian, ing.  
Élu au suffrage des administrateurs élus  
Entré en fonction le 13 juin 2008

Date de l'assemblée générale annuelle pour l'année financière 2008-2009 :  
le 12 juin 2009.

**ADMINISTRATEURS**

- 1 Richard Talbot (2008-06-13) (nommé)
- 2 Éric Potvin, ing. (2008-06-13) (Saguenay–Lac-St-Jean)
- 3 Maud Cohen, ing. (2007-06-15) (Montréal)
- 4 Zaki Ghavitian, ing. (2007-06-15) (Montréal)
- 5 Claude Martineau, ing. (2006-06-16) (Montréal)
- 6 Guy Levesque, inf. (2008-06-13) (nommé)
- 7 Louise Quesnel, ing. (2008-06-13) (Montréal)
- 8 Micheline Bétournay, ing. (2007-06-15) (Montréal)
- 9 Nadia Lalancette, ing. (2006-06-16) (Québec)
- 10 Sid Zerbo, ing. (2008-06-13) (Montréal)
- 11 Stéphane Bilodeau, ing. (2009-06-12) (Estrie)
- 12 Anne-Marie Tremblay, ing. (2007-06-15) (Québec)
- 13 Yves Lavoie, ing. (2006-12-15) (Montréal)
- 14 Sandra Gwozdz, ing. (2006-06-16) (Montréal)

- 15 Sylvain Blanchette (2007-06-15) (nommé)
- 16 M<sup>e</sup> Nicole Vallières, avocate (2006-06-16) (nommé)
- 17 M<sup>e</sup> Jean-Marie Mathieu, ing. (2008-06-13) (Québec)
- 18 Michaël Côté, ing. (2007-06-15) (Outaouais)
- 19 Christian Camirand, ing. (2006-11-03) (Montréal)
- 20 François P. Granger, ing. (2008-06-13) (Montréal)
- Yves Boisvert, ing. (2007-06-15) (Abitibi-Témiscamingue)<sup>1\*</sup>
- André Collin, ing. (2009-06-12) (Est-du-Québec)\*
- Lyne Plante, ing. (2007-06-15) (Montréal)\*
- Lyse Raymond, ing. (2008-06-13) (Mauricie–Bois-Francs–Centre-du-Québec)<sup>2</sup>

Entre parenthèses : (date d'entrée en fonction) (région électorale).  
\* Absent au moment de la photo.

1. A démissionné le 13 mars 2009.  
2. Est décédée le 11 mars 2009.

Le Conseil d'administration a tenu 13 séances, dont 5 extraordinaires. Voici les faits saillants exprimés par voie de résolution.

**BU-2008-073** – Décision d'entériner l'entente finale intervenue entre l'Ordre des ingénieurs du Québec et la Corporation de services des ingénieurs du Québec.

**BU-2008-089** – Révision des taux horaires pour les membres d'un conseil d'arbitrage et des syndicats *ad hoc* et décision de réviser la politique annuellement en se basant sur l'indice des prix à la consommation au Québec comme base comparative.

**BU-2008-090** – Décision de créer un comité pour mettre en place des indicateurs de performance au Conseil d'administration.

**BU-2008-092** – Nomination de M<sup>me</sup> Jeannette Gauthier, ing., au poste de syndic de l'Ordre des ingénieurs du Québec, à compter du 2 juin 2008.

**BU-2008-094** – Adoption des principes et lignes directrices du protocole d'entente sur les mesures disciplinaires et judiciaires des associations et ordre membres d'Ingénieurs Canada.

**BU-2008-095** – Renouvellement jusqu'en juin 2010 du mandat des membres du Comité de déontologie de l'Ordre.

**BU-2008-097** – Demande de prévoir les budgets pour permettre à l'Ordre d'entreprendre les démarches nécessaires en vue de la révision de la Loi sur les ingénieurs.

**BU-2008-101** – Fixation de la cotisation annuelle pour les ingénieurs et ingénieurs juniors avec des particularités pour les nouveaux membres, les membres hors Québec, les membres à la retraite, les anciens présidents et les membres à vie, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009.

**BU-2008-102** – Désignation de M. Denis Lefebvre, ing. à titre de président du Comité d'inspection professionnelle pour un mandat se terminant le 12 mai 2009.

**BU-2008-105** – Adoption des Orientations et du Plan d'action 2008-2009 aux fins de la surveillance de la pratique illégale.

**BU-2008-106** – Décision d'entériner le rapport du Comité sur la pratique de vérification de documents d'ingénierie et les Lignes directrices concernant les documents d'ingénierie.

**BU-208-111** – Motion de félicitations à l'égard de tous les bénévoles et membres des conseils d'administration des Sections régionales.

**BU-2008-135** – Demande que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs soit informé par écrit de la démarche de l'Ordre et soit avisé que des propositions lui seront présentées sur la refonte du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

**BU-2008-141** – Adoption du principe sur le développement professionnel continu obligatoire des ingénieurs et autorisation au secrétaire de l'Ordre d'entreprendre toute consultation utile avec l'Office des professions du Québec avant de procéder à une adoption du règlement sur le développement professionnel continu des ingénieurs conformément au Code des professions.

**BU-2008-142** – Adoption de modifications au Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour

la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

**BU-2008-147** – Adoption des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2008, de même que du rapport des comptables agréés Harel Drouin – PKF.

**BU-2008-205** – Adoption de modifications au Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des ingénieurs du Québec pour faire porter de 12 à 15 le nombre de membres du Comité d'inspection professionnelle.

**BU-2008-206** – Décision d'entériner les recommandations du Comité sur les orientations concernant les nouveaux permis à l'effet 1) d'entreprendre avec l'Association des ingénieurs de l'Ontario la négociation d'une entente de réciprocité, si requise, concernant la délivrance de permis sur permis; 2) d'entreprendre des consultations avec l'Office des professions du Québec pour mettre en œuvre les mesures réglementaires permettant la délivrance de permis spéciaux; 3) de délivrer des permis restrictifs temporaires à certaines personnes qui n'ont pas toutes les exigences requises pour l'obtention d'une équivalence de formation et d'informer l'Office des professions du Québec de la volonté de l'Ordre de donner suite à ces recommandations.

**BU-2008-225** – Décision d'offrir de façon permanente aux candidats aux élections de l'Ordre, en plus de la publication de textes déjà prévue dans la revue *PLAN*, la possibilité d'envoyer sans frais à leurs électeurs un message courriel par l'entremise de l'Ordre.

**BU-2008-228** – Adoption de la Politique de communication de renseignements personnels en cas de danger imminent de mort ou de blessures graves menaçant une personne ou un groupe de personnes identifiable.

**BU-2008-231** – Décision de mandater le président de l'Ordre pour signer l'Entente France-Québec intitulée « Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des ingénieurs » entre l'Ordre des ingénieurs du Québec, la Commission des titres d'ingénieur de France et le Conseil national des ingénieurs et des scientifiques de France.

**CDA-2008-262** – Approbation des modifications aux Règles de constitution et de fonctionnement des Sections régionales pour que celles-ci se conforment à un processus d'affaires défini concernant leurs planifications d'activités et le versement des subsides.

**CDA-2008-268** – Désignation de M. Pierre Desjardins, ing., comme membre honoraire du Conseil d'administration de Gestion FÉRIQUE.

**CDA-2008-278** – Réception du *Guide de développement des compétences de l'ingénieur* et demande de diffusion sur le site Internet de l'Ordre.

**CDA-2008-281** – Adoption d'une nouvelle grille tarifaire pour les candidats et les ingénieurs juniors, basée sur le principe de l'utilisateur-payeur et demande que les tarifs soient ajustés tous les deux ans. Adoption d'un nouveau taux pour les retards à l'inscription et ajustement des prix de vente des sceaux, le tout devant entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2009.

**CDA-2008-307** – À la suite de la démission du secrétaire de l'Ordre, nomination de M. André Rainville, ing., directeur général, pour occuper de façon intérimaire les fonctions

de secrétaire. Nomination de M<sup>e</sup> Caroline Simard, avocate, pour occuper les fonctions de secrétaire adjointe par intérim.

**CDA-2008-313** – Désignation du Comité de surveillance des élections 2009.

**CDA-2008-314** – Décision de négocier avec le médiateur de l'Office des professions dans le dossier du partage des actes entre l'Ordre des technologues professionnels du Québec et les ordres du domaine des sciences et des technologies.

**CDA-2008-330** – Adoption des états financiers au 30 septembre 2008.

**CDA-2009-009** – Adoption des modifications à la Politique de diffusion de jugements en matière pénale, disciplinaire, d'inspection professionnelle et de radiation pour non-conformité au Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

**CDA-2009-011** – Décision d'appuyer le cadre national relatif au droit d'exercice et d'en endosser les principes pour s'assurer que partout au Canada les membres qui exercent le génie sont titulaires d'un permis en fonction de leurs compétences, que tous les produits, services et activités du génie sont réglementés efficacement et que les membres ont la pleine mobilité au Canada.

**CDA-2009-028** – Décision d'entériner la position selon laquelle il pourrait y avoir une délégation d'actes avec supervision dans le dossier de l'Ordre des technologues professionnels du Québec et des ordres du domaine des sciences et des technologies.

**CDA-2009-045** – Approbation pour transmission à l'Office des professions d'un texte d'amendement à la Loi sur les ingénieurs pour permettre que le délai de prescription pour intenter une poursuite pénale soit établi à un an à compter de l'ouverture du dossier d'enquête, mais à pas plus de cinq ans depuis la perpétration de l'infraction reprochée.

**CDA-2009-049** – Désignation de MM. les ingénieurs Marcel Lafrance et Gabriel Soudry à titre de membres honoraires du conseil d'administration de Gestion FÉRIQUE.

**CDA-2009-064** – Demande au Comité d'inspection professionnelle de tenir compte, dans son programme de surveillance de l'exercice 2009-2010, des préoccupations et problèmes systémiques reconnus par le Groupe de travail sur l'orientation de l'inspection professionnelle.

**CDA-2009-065** – Approbation des Orientations d'interventions aux fins de la surveillance de la pratique illégale 2009-2011.



## DIRECTION GÉNÉRALE

André Rainville, ing. Directeur général et secrétaire de l'Ordre par intérim  
Diane Le Tarte Secrétaire exécutive  
Michel Morin, ing. Agent intégrateur  
Francine Beauchamp Coordonnatrice aux ressources humaines

### Technologies de l'information

Patrick Paré, MBA, CISSP Chef Technologies de l'information  
Pierre Couture Analyste-programmeur  
René Moreau Administrateur de réseau  
Gilles Martineau Agent de développement bureautique

## SECRÉTARIAT ET AFFAIRES JURIDIQUES

M<sup>e</sup> Caroline Simard Avocate et secrétaire adjointe de l'Ordre par intérim  
Lynn Laflamme Secrétaire de direction  
M<sup>e</sup> Mario Dusseault Avocat  
M<sup>e</sup> Pascal A. Pelletier Avocat  
Josée Le Tarte Secrétaire du Conseil de discipline  
Lucie Baillot Secrétaire juridique  
Ann McCraw Secrétaire juridique et secrétaire adjointe du Conseil de discipline  
Diane Rego<sup>2</sup> Stagiaire en droit professionnel

## BUREAU DU SYNDIC

Jeannette Gauthier, ing. Syndique  
Carole Delcorde Secrétaire de direction  
Rémi Alaurant, ing. Syndic adjoint  
Alexandre Khayat, ing. Syndic adjoint  
Ginette Latulippe, ing. Syndic adjointe  
Alain Ouellette, ing. Syndic adjoint  
André Prud'homme, ing. Syndic adjoint  
Jean-Pierre Raymond, ing. Syndic adjoint  
Jean-Guy Couture, ing.<sup>1</sup> Syndic correspondant  
Jacques Guilbault, ing.<sup>1</sup> Syndic correspondant  
Pierre Sauvé, ing.<sup>1</sup> Syndic correspondant  
M<sup>e</sup> Charles Dupuis Avocat  
Gisèle Forand Secrétaire

## DIRECTION DES AFFAIRES PROFESSIONNELLES

Louis Tremblay, ing. Directeur des Affaires professionnelles  
Elyse-Ann Demers Secrétaire de direction  
Jean-Pierre Chalifoux, ing. Conseiller au juniorat et à l'encadrement  
Matthieu Chapuis<sup>3</sup> Chargé de projet – Programme d'accompagnement des PFE

### Admission

Nicole Lévis Conseillère à l'admission  
Louise Chérit Adjointe à l'admission  
Sylvie Regan Adjointe à l'admission  
Sylvie Trépanier Adjointe à l'admission  
Josée St-Germain Adjointe aux examens de l'admission  
Elyse Cusson Préposée aux équivalences de diplôme

Jean-François Ouellette Préposé aux équivalences de diplôme et de formation

Isabelle Brière Préposée à l'admission  
Nancie Lessard Préposée aux examens d'admission  
Véronique Tremblay Secrétaire à l'admission

### Inscription

Marc Bellerive, ing. Conseiller à l'inscription  
Martin Bissonnette Adjoint à l'inscription  
Ginette Éthier Agente d'accueil et d'information  
Sylvie Frédette Agente d'accueil et d'information  
Lucie Péloquin Préposée au tableau des membres  
Isabelle Gatién Préposée à l'inscription  
Francine Royer Préposée à l'inscription  
Deny Margarita Menendez<sup>2</sup> Commis à l'inscription

### Soutien aux nouveaux membres

Serge Beaulieu, ing., Adm.A. Conseiller aux nouveaux membres  
Sylvie Laurendeau Adjointe au soutien aux nouveaux membres  
Nadine Léonard Préposée à l'examen professionnel et au parrainage

Carole Forest-Bérubé Préposée au soutien aux nouveaux membres  
Francine Lapointe Préposée au soutien aux nouveaux membres  
**Surveillance de la pratique illégale**  
Claude Lizotte, ing. Conseiller principal à la surveillance de la pratique illégale

Daniela Petruian, ing. Conseillère à la prévention de la pratique illégale  
Jacques Bellemare Enquêteur  
Gilles Dupuis Enquêteur  
Jean Dumouchel Préposé à la surveillance de la pratique illégale

### Surveillance et amélioration de l'exercice

Anne-Marie Gagnon, ing. Conseillère à la surveillance et à l'amélioration de l'exercice

### SURVEILLANCE DE L'EXERCICE

Robert D'Aoust, ing. Coordonnateur des inspections et secrétaire suppléant du CIP  
J. A. René Bourassa, ing. Inspecteur et secrétaire suppléant du CIP  
Pierre Girard, ing. Inspecteur et secrétaire suppléant du CIP  
Mario Lesieur, ing. Inspecteur portant sur la compétence et secrétaire suppléant du CIP  
Robert De Gols, ing. Secrétaire juridique

Samya-Myriam Hamdane Secrétaire  
Céline Boulay Secrétaire  
Ermithe Nazaire Préposée à l'inspection professionnelle  
Danielle Clossey Inspecteur portant sur la compétence  
Jean Crépault, ing.<sup>1</sup> Inspecteur portant sur la compétence  
Guy Robert, ing.<sup>1</sup> Inspecteur portant sur la compétence  
Nhan Pham An, ing.<sup>1</sup> Inspecteur  
François Brion, ing.<sup>1</sup> Inspecteur  
Claude Cinq-Mars, ing.<sup>1</sup> Inspecteur  
Denis Cossette, ing.<sup>1</sup> Inspecteur  
Denis Dufour, ing.<sup>1</sup> Inspecteur  
Gérald Lamoureux, ing.<sup>1</sup> Inspecteur  
Germain Lavallée, ing.<sup>1</sup> Inspecteur  
Raymond Moisan, ing.<sup>1</sup> Inspecteur  
Benny Poirier, ing.<sup>1</sup> Inspecteur  
François Poirier, ing.<sup>1</sup> Inspecteur  
Claudio Polonia, ing.<sup>1</sup> Inspecteur  
Marc Provencher, ing.<sup>1</sup> Inspecteur  
Micheline Sayad Ackar, ing.<sup>1</sup> Inspecteur  
Raynald Simard, ing.<sup>1</sup> Inspecteur  
Gilbert Théberge, ing.<sup>1</sup> Inspecteur

### AMÉLIORATION DE L'EXERCICE

Daniel Jolin, CRHA Agent de formation  
Josianne Brouillard, CRHA Agente de formation  
Louise Poissant Secrétaire

## DIRECTION DES COMMUNICATIONS ET DES AFFAIRES PUBLIQUES

Daniel Boismenu Directeur des Communications et des Affaires publiques  
Françoise L'Heureux Secrétaire de direction  
**Communications institutionnelles et choix de société**  
Jean-Pierre Trudeau, ing. Conseiller – Recherche et choix de société  
Danielle Frank, ARP Conseillère en communications

### Éditions

Sandra Etchenda<sup>2</sup> Coordonnatrice aux communications  
Geneviève Terreault Coordonnatrice des éditions  
Michel Dubé Infographiste

### Promotion de la profession et projets spéciaux

Malika Daoud Agente de projets  
Martine Mercader Adjointe aux communications et affaires publiques

### Centre de documentation

Dovi Nyaku Archiviste-documentaliste

## DIRECTION DE L'ADMINISTRATION-FINANCES

Lorraine Godin, CA Directrice de l'Administration-Finances  
Carole Messier Secrétaire de direction

### Services auxiliaires

Guy Dumont Coordonnateur aux services auxiliaires  
Alain Bérubé Préposé aux services auxiliaires  
Michel Fugère Préposé aux services auxiliaires

### Trésorerie

Alain Picard, CGA Contrôleur  
Claudette Boulet<sup>2</sup> Comptable  
Sylvie Leroux, CGA Comptable  
Mélicha Daviault-Léveillé Technicienne – Paie-RH  
Mariana Angela Salajan Préposée à la comptabilité  
Marise Turcotte Préposée à la comptabilité  
Hicham Herradi<sup>2</sup> Commis à la comptabilité

1. Contractuel.

2. Temporaire.

3. Affectation temporaire.



Éric Potvin, ing.  
Vice-président aux  
Affaires publiques  
et corporatives

Maud Cohen, ing.  
Vice-présidente en titre,  
aux Finances  
et trésorière

Zaki Ghavitian, ing.  
Président

Claude Martineau, ing.  
Vice-président aux  
Affaires professionnelles

Guy Levesque, inf.  
Représentant  
du public

### Le Comité exécutif (CE) a tenu 17 séances, dont 7 extraordinaires.

Le mandat du CE consiste à administrer les affaires courantes de l'Ordre ; le CE a tous les pouvoirs que le Conseil d'administration lui délègue, sauf ceux d'adopter les règlements et de créer un fonds d'assurance de la responsabilité civile professionnelle des ingénieurs.

À chacune de ses séances ordinaires, le CE adopte une mise à jour du tableau des membres, accorde tous les types de permis d'ingénieur et reconnaît des équivalences de diplôme et de formation. En outre, le CE reçoit en audience les ingénieurs qui ont fait l'objet de recommandations du Comité d'inspection professionnelle conformément à l'article 55 du Code des professions. L'information concernant les décisions du CE en vertu de l'article 55 du Code des professions (stages, cours, limitations temporaires et limitations définitives volontaires ou imposées) se trouve dans le rapport d'activité des Affaires professionnelles. Le CE procède aux radiations du tableau des membres en vertu de l'article 88 du Code des professions, qui a trait à l'obligation de fournir une garantie contre la responsabilité civile professionnelle des ingénieurs.

Le CE autorise des poursuites pénales en vertu de l'article 188 du Code des professions et de la Loi sur les ingénieurs ; l'information concernant les autorisations de poursuites pénales accordées par le CE se trouve dans le rapport d'activité des Affaires professionnelles (Poursuites pénales) ; tous les actes nécessaires pour mener ces poursuites pénales ont été accomplis.

Le CE forme les comités et groupes de travail et en nomme les membres ; il désigne les membres des jurys qui doivent être formés chaque année en vertu de la politique de l'Ordre concernant la valorisation de l'excellence professionnelle. Le CE nomme des représentants de l'Ordre à diverses associations, à l'exception des représentants à Ingénieurs Canada et des membres honoraires du conseil d'administration de Gestion FÉRIQUE.

La grande majorité des dossiers présentés au Conseil d'administration font préalablement l'objet de recommandations énoncées par le CE.

Outre ces activités courantes, voici quelques points saillants des activités du CE.

**CA-2008-104** – Demande qu'une correspondance soit envoyée à l'Office des professions du Québec pour demander que les modifications nécessaires soient apportées rapidement à la Loi sur les ingénieurs.

**CA-2008-112** – Accord de l'autorisation de prolonger une entente avec la société Notarius pour la fourniture d'un service de signature numérique aux fins d'authentification des documents d'ingénierie sur support électronique.

**CA-2008-186** – Formation du Comité sur l'encadrement des ingénieurs juniors avec notamment comme mandat de développer et de décrire les activités qu'auront à réaliser les prochaines générations d'ingénieurs juniors dans le contexte d'un cheminement universel, structuré et balisé.

**CA-2008-219** – Demande que chaque comité ou groupe présente un plan de travail indiquant les priorités et incidences financières pour l'année 2008-2009 et que soient appliqués les principes de gouvernance à ces comités.

**CA-2008-300** – Demande de clarifier la question des communications des Sections régionales avec les membres dans le cadre des lois sur la protection des renseignements personnels.

**CE-2008-411** – Demande d'étudier la faisabilité d'élaborer un manuel d'accompagnement des ingénieurs dans les dossiers de compétence professionnelle.

**CE-2009-101** – Désignation des scrutateurs pour les élections 2009 au Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs.

## COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL

Les personnes dont le nom apparaît en caractères gras sont membres du Conseil d'administration.

Le président et le directeur général sont membres d'office des comités et groupes de travail à l'exception des comités statutaires et réglementaires.

### COMITÉS STATUTAIRES OU RÉGLEMENTAIRES

#### CONSEIL DE DISCIPLINE

##### MANDAT

Constitué en vertu de l'article 116 du Code des professions, le Conseil est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur les ingénieurs ou des règlements adoptés en vertu de ces deux lois.

##### COMPOSITION

Président :	M <sup>e</sup> Jean-Guy Légaré, avocat M <sup>e</sup> Jean-Guy Gilbert <sup>1</sup> , avocat M <sup>e</sup> Paule Gauthier <sup>2</sup> , avocate
Président suppléant :	M <sup>e</sup> Serge Vermette, avocat
Membres :	Denis Arsenault, ing. Réal Beaudet, ing. Ghislain Bégin, ing. Normand Bell, ing. <sup>3</sup> Pierre Delisle, ing. Gilles Dussault, ing. Rosanna Eugeni, ing. Simon Gagné, ing. Miville Gagnon, ing. <sup>3</sup> Éric Germain, ing. M <sup>e</sup> Suzanne Lamarre, ing. et avocate Michel LaPalme, ing. Gilles Larocque, ing. Claude Lessard, ing. <sup>3</sup> Pierrette Marchand, ing. Henri-Paul Martel, ing. Laurent B. Mondou, ing. François Perreault, ing. Françoise Poliquin, ing. Gérard Trépanier, ing. Alain Vaillancourt, ing. Ferdinand Villemaire, ing.
Secrétaire :	Josée Le Tarte
Secrétaire suppléante :	Ann Mc Craw

##### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le résumé des activités 2008-2009 du Conseil de discipline est publié à la page 28.

1. Mandat à titre de président terminé depuis le 28 août 2007 ; certains dossiers ne sont pas encore réglés.
2. Mandat à titre de présidente terminé depuis le 3 décembre 2003 ; l'audition de certains dossiers n'est toutefois pas encore complétée.
3. Mandat à titre de membre officiellement terminé ; l'instruction de certaines plaintes se poursuit toutefois.

#### COMITÉ DES EXAMINATEURS

##### MANDAT

Constitué par résolution du Conseil d'administration en date du 26 mars 2002, le Comité des examinateurs est chargé d'étudier les demandes d'admission des candidats dont le diplôme n'est pas reconnu par le gouvernement comme donnant ouverture au permis d'ingénieur. Il est composé d'au moins huit membres. Chaque établissement d'enseignement du Québec dont les diplômes sont reconnus par le gouvernement peut y nommer un représentant, à l'exception de l'Université du Québec qui dispose de deux membres : l'un désigné par l'École de technologie supérieure, l'autre représentant l'ensemble des autres constituantes. Les autres membres du Comité sont nommés par le Comité exécutif, à qui le Conseil d'administration a délégué ce pouvoir de même que celui de désigner le président.

##### COMPOSITION

Président :	Luc Lefebvre, ing.
Membres :	Michel Bilodeau, ing. Gilles Y. Delisle, ing. Pierre Frattolillo, ing. Adrien Ilinca, ing. Ferhat Khendek, ing. Denis Laurendeau, ing. Van Ngan Lê, ing. Diane Riopel, ing. Rhéaume Veilleux, ing. <sup>1</sup> Vassily Verganelakis, ing.
Personnes-ressources :	Louise Chétrit Sylvie Regan Sylvie Trépanier Josée St-Germain
Secrétaire :	Nicole Lévis

##### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

En 2008-2009, le Comité s'est réuni neuf fois. Il a procédé à 1 252 études de demandes d'équivalence, à 381 révisions de dossiers et à 752 études de résultats aux examens.

1. Depuis le 30 mai 2008.

#### COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

##### MANDAT

Constitué en vertu de l'article 109 du Code des professions et défini à l'article 112 du Code des professions et au Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des ingénieurs du Québec, le Comité d'inspection professionnelle (CIP) a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par les membres et de faire une inspection sur la compétence de tout ingénieur lorsque les motifs le justifient. Le CIP est secondé dans ses fonctions par des inspecteurs responsables de la surveillance générale de l'exercice de la profession, par des inspecteurs chargés des inspections sur la compétence professionnelle, par des experts ainsi que par la Direction des affaires professionnelles.

À la suite de l'entrée en vigueur des dispositions de l'article 108.6 du Code des professions, aux termes desquelles est nécessaire le consentement des membres de certains comités pour la publication de leur nom, la composition des comités et groupes de travail non statutaires peut ne pas être complète, tous les membres n'ayant pas fourni leur consentement.

#### COMPOSITION

Président : Laurier Nichols, ing.<sup>1</sup>  
Denis Lefebvre, ing.<sup>2</sup>

Membres : Nadim Abou Chacra, ing.  
Suzelle Barrington, ing.  
Pierre-Paul Dumoulin, ing.  
Renaud Dompierre, ing.<sup>3</sup>  
Fayez Gennaoui, ing.<sup>3</sup>  
Paul Grisé, ing.<sup>4</sup>  
Pierre Jean, ing.  
Luc Laliberté, ing.  
Buu Le Van, ing.<sup>5</sup>  
Michel Malo, ing.<sup>6</sup>  
Gilles Rivard, ing.  
Conrad Tardif, ing.  
Daniel Toutant, ing.<sup>7</sup>  
Shuhua Zhou, ing.

Secrétaire : Georges-Étienne Ménard, ing.<sup>8</sup>  
Luc Blanchette, ing.<sup>9</sup>

Secrétaires suppléants : J. A. René Bourassa, ing.<sup>10</sup>  
Robert D'Aoust, ing.<sup>10</sup>  
Robert De Gols, ing.<sup>10</sup>  
Pierre Girard, ing.<sup>10</sup>  
Mario Lesieur, ing.<sup>10</sup>

#### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Dans le cadre du Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2008-2009, les inspecteurs ont réalisé 1 225 inspections. Ce résultat dépasse la cible de 1 000 et correspond à 2,1 % des 56 939 membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars 2009. Il s'agit d'une hausse appréciable de 480 ou 64 % par rapport à l'exercice précédent, attribuée principalement à l'entrée en fonction d'une conseillère à la surveillance et à l'amélioration de l'exercice, d'un coordonnateur à l'inspection professionnelle et de 7 nouveaux inspecteurs à l'automne 2008. Le Comité a décrété 13 nouvelles inspections portant sur la compétence et a entendu 15 membres au cours de 19 audiences. Au 31 mars 2009, il assurait le suivi de 65 limitations temporaires touchant 34 membres, dont 4 nouvelles, et de 82 stages, touchant 40 membres, dont 6 nouveaux. Le Comité a remis son programme de surveillance générale de l'exercice de la profession en février 2009. Il émet des recommandations à l'égard des problèmes systémiques de compétence relevés au cours de l'exercice.

1. Mandat terminé le 28 avril 2008.
2. Nommé président du CIP le 10 mai 2008.
3. Nommé membre du CIP le 6 mars 2009.
4. Mandat terminé le 14 juin 2008.
5. Nommé membre du CIP le 11 décembre 2008.
6. Nommé membre du CIP le 14 novembre 2008.
7. A remis sa démission à titre de membre le 20 novembre 2008.
8. A pris sa retraite le 28 novembre 2008.
9. A quitté ses fonctions le 13 mars 2009.
10. Est également inspecteur.

#### COMITÉ DE RÉVISION

##### MANDAT

Constitué en vertu de l'article 123.3 du Code des professions, le Comité de révision a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter plainte devant le Conseil de discipline.

##### COMPOSITION

Président : Michel Letellier, ing.  
Membres : Alain Caissy, ing.  
André Desjardins, ing.  
Robert Dufresne, ing.  
Richard Leduc  
(membre du public)  
Lucille Milette-Bellemare  
(membre du public)

Secrétaire et  
personne-ressource : M<sup>e</sup> Pascal A. Pelletier, avocat

##### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Durant l'exercice, le Comité de révision a tenu trois réunions. Il a rendu deux décisions à l'égard de demandes d'avis reçues au cours de l'exercice précédent ainsi qu'une décision à l'égard d'une nouvelle demande. Un dossier demeurerait à l'étude au 31 mars 2009.

#### COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ÉLECTIONS

##### MANDAT

Le Comité doit conseiller le secrétaire de l'Ordre dans l'exécution de ses fonctions ; répondre aux interrogations qui lui sont adressées à l'égard du processus électoral ; recevoir les plaintes ayant un rapport direct avec le déroulement du processus électoral ; faire des recommandations au Conseil d'administration, le cas échéant ; recevoir les requêtes de tout candidat qui est en désaccord avec une décision du secrétaire de l'Ordre, et se prononcer sur les questions qui lui sont soumises dans les meilleurs délais ; recevoir les requêtes de l'administration électorale lorsque cette dernière a connaissance d'un manquement ou d'un comportement contraire au Règlement sur les élections.

##### COMPOSITION

Président : Jean Boisvert, ing.  
Membres : Yvan Asselin, ing.  
M<sup>e</sup> Patrice Guay, avocat  
Personnes-ressources : André Rainville, ing.  
M<sup>e</sup> Caroline Simard, avocate

Le Comité ne s'est pas réuni durant l'exercice.

## COORDINATION POLITIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

### COMITÉ DE RÉVISION DE LA LOI SUR LES INGÉNIEURS

Le Comité de révision de la Loi sur les ingénieurs est un comité politique *ad hoc* formé par le Conseil d'administration le 19 octobre 1999 (BU-99-0539).

#### MANDAT

Le Comité de révision de la Loi sur les ingénieurs doit suivre au quotidien les modifications à la Loi modifiant la Loi sur les ingénieurs entreprises par le ministre responsable de l'application des lois professionnelles, son cabinet et l'Office des professions du Québec, et s'assurer qu'elles encadrent adéquatement la pratique indépendante des technologues par rapport à la pratique du génie.

Les responsabilités des suivis stratégiques des nouvelles étapes de la Loi modifiant la Loi sur les ingénieurs sont confiées au Comité exécutif (BU-99-0539).

#### COMPOSITION

Membres : **Le Comité exécutif :**  
**Zaki Ghavitian, ing.**  
**Claude Martineau, ing.**  
**Maud Cohen, ing.**  
**Éric Potvin, ing.**  
**Guy Levesque, inf.**

Directeur général : **André Rainville, ing.**

Personnes-ressources : **Le secrétaire de l'Ordre**  
**M<sup>e</sup> Mario Dusseault,**  
**avocat et légiste**

#### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Les membres du Comité, formé des membres du Comité exécutif, ont été appelés à commenter une version préliminaire du rapport du Groupe d'experts de l'Office des professions du Québec (OPQ) sur la révision de la Loi sur les ingénieurs, en novembre 2006.

En avril 2008, l'OPQ, à la demande du ministre responsable de l'application des lois professionnelles, enclenchait un processus de consultation préliminaire sur le rapport final du Groupe d'experts sur la révision de la Loi sur les ingénieurs. En juin 2008, l'Ordre des ingénieurs du Québec signifiait ses réserves à l'égard de la réforme telle qu'elle était proposée par le Groupe d'experts et, en complément de réponse, soumettait, en août 2008, un mémoire exposant de façon exhaustive les motifs du rejet par l'Ordre des ingénieurs du Québec de l'approche proposée.

Au cours des dernières années, de nombreux conflits ont surgi entre les dirigeants des ordres professionnels liés au domaine des sciences appliquées et des technologies, tout particulièrement en lien avec l'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ). Le principal conflit provenait du fait que les administrateurs de l'OTPQ réclament une plus grande autonomie pour leurs membres dans leurs champs de pratique, allant jusqu'à réclamer pour ceux-ci le droit d'obtenir des actes réservés. Après plusieurs démarches individuelles infructueuses de plusieurs ordres et devant la similitude de la problématique, un regroupement formé des ordres des agronomes, des architectes, des arpenteurs-géomètres, des chimistes, des géologues, des ingénieurs et des ingénieurs forestiers a sollicité l'intervention de l'OPQ pour en venir à une solution pour tout le secteur du génie et de l'aménagement. Consécutivement à cette démarche, le président de l'OPQ a demandé aux dirigeants des sept ordres professionnels concernés de se prêter à un exercice de conciliation dans le but de dénouer l'impasse.

À la fin de la présente année financière, l'exercice de conciliation, mené par l'OPQ, n'était pas complété.

### COMITÉ DE DÉONTOLOGIE

#### MANDAT

Le mandat du Comité de déontologie est d'agir comme conseiller des différentes instances de l'Ordre sur des questions de déontologie. À ce titre, le Comité est appelé notamment à étudier les questions qui lui sont soumises et à formuler tantôt un avis, tantôt des recommandations en matière d'éthique professionnelle.

La méthodologie envisagée comprend les principales étapes suivantes :

- recevoir des demandes d'opinion et en accuser réception ;
- analyser les demandes à la lumière des pratiques courantes dans le domaine en question ;
- définir, le cas échéant, les bases légales et jurisprudentielles qui s'appliquent aux questions soumises ;
- effectuer des recherches additionnelles (faits ou droit) si nécessaire ;
- formuler un avis ;
- faire des recommandations au Conseil d'administration, le cas échéant.

*La durée des mandats est de deux années.*

#### COMPOSITION

Président : **Roger Nicolet, ing.**

Membres : **Bernard Lamarre, ing.**  
**Danielle Zaïkoff, ing.**  
**Hubert Stéphenne, ing.**  
**Louis Champagne, ing.<sup>1</sup>**

Personne-ressource : **Diane Le Tarte,**  
**secrétaire exécutive**

#### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice précédent, le Conseil d'administration de l'Ordre a décidé de confier au Comité de déontologie un mandat ponctuel, soit de vérifier si certains aspects du fonctionnement de l'Ordre doivent être modifiés à la lumière des événements qui ont fait l'objet et qui ont suivi une décision du Tribunal des professions du Québec et, le cas échéant, de faire les recommandations appropriées ; ce dossier a fait l'objet d'une intervention de l'ombudsman de l'Ordre.

Le Comité de déontologie a déposé son rapport le 31 juillet 2008. Le président du Comité a été appelé à en présenter les 10 recommandations dans le cadre d'une séance du Conseil d'administration de l'Ordre, tenue à huis clos le 29 août 2008.

1. S'est retiré du Comité en cours d'année.

### COMITE DE RÉFLEXION SUR LA PARTICIPATION DE L'ORDRE À INGÉNIEURS CANADA

Le Comité de réflexion sur la participation de l'Ordre à Ingénieurs Canada est un comité *ad hoc* dont la création a été demandée par le Conseil d'administration le 24 février 2006 ; il a été formé par le Conseil d'administration les 27 avril et 17 mars 2006 (CA-2006-119 et CA-2006-182).

#### MANDAT

Le mandat du Comité est de :

- réfléchir sur les avantages, désavantages, objectifs et opportunités pour l'Ordre de faire partie d'Ingénieurs Canada ;

À la suite de l'entrée en vigueur des dispositions de l'article 108.6 du Code des professions, aux termes desquelles est nécessaire le consentement des membres de certains comités pour la publication de leur nom, la composition des comités et groupes de travail non statutaires peut ne pas être complète, tous les membres n'ayant pas fourni leur consentement.

- b) mettre à jour un document préparé en février 2003 qui résumait les impacts de la hausse de la cotisation d'Ingénieurs Canada, ce document faisant suite aux discussions tenues au Conseil d'administration à cet égard, de juin 2002 à février 2003.

#### COMPOSITION

Membres : Zaki Ghavitian, ing.  
Sandra Gwozdz, ing.  
Louise Quesnel, ing.  
André Rainville, ing.

#### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité ne s'est pas réuni au cours de la présente année financière.

#### COMITÉ DE PRÉPARATION DES RÉUNIONS ET D'ARRIMAGE – INGÉNIEURS CANADA

##### MANDAT

Le mandat du Comité de préparation des réunions et d'arrimage – Ingénieurs Canada consiste à :

- faire régulièrement le point sur les questions portées à l'attention d'Ingénieurs Canada, dans le but d'assurer un meilleur arrimage entre le Conseil d'administration et ses délégués, d'améliorer la représentation des intérêts de l'Ordre et de mieux connaître les préoccupations d'Ingénieurs Canada;
- préparer les interventions des représentants à Ingénieurs Canada sur toute question d'intérêt pour l'Ordre, et assister à ces interventions;
- donner avis sur toute demande faite par Ingénieurs Canada à l'Ordre, et réciproquement.

#### COMPOSITION

Membres : Zaki Ghavitian, ing.  
Sandra Gwozdz, ing.  
Louise Quesnel, ing.  
André Rainville, ing.

Personne-ressource : Louis Tremblay, ing.

#### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Les délégués de l'Ordre se sont réunis, au besoin, de façon informelle avant la tenue de chacune des réunions.

Il est à noter que le président de l'Ordre a été élu à titre de membre du Comité exécutif d'Ingénieurs Canada en mai 2008.

L'Ordre s'est, d'autre part, investi dans une campagne nationale de promotion de la profession, pilotée par Ingénieurs Canada.

#### COMITÉ SUR LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

##### MANDAT

Le Comité sur les indicateurs de performance a pour mandat de mettre en place des indicateurs de performance pour le Conseil d'administration.

#### COMPOSITION

Membres : Yves Lavoie, ing.  
Micheline Bétournay, ing.  
Yves Boisvert, ing.  
Maud Cohen, ing.  
Secrétaire : André Rainville, ing.

#### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité a tenu une réunion et a soumis au Conseil d'administration une dizaine de recommandations issues de ses constats.

#### COMITÉ SUR LA LOGISTIQUE DES ÉLECTIONS À L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

##### MANDAT

- Se pencher sur la logistique des élections à l'Ordre des ingénieurs du Québec, notamment en ce qui concerne les aspects opérationnels de la journée de dépouillement du scrutin.
- Faire une étude en vue de proposer une tribune démocratique pour les candidats à l'élection 2008 et faire rapport au Conseil d'administration.

#### COMPOSITION

Président : Yves Lavoie, ing.  
Membres : Micheline Bétournay, ing.  
Michaël Côté, ing.  
Secrétaire de l'Ordre<sup>1</sup>

#### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité a tenu une seule séance au cours de l'exercice. Il a pris acte des procédures et de la séquence des actions entourant les élections à l'Ordre et a suggéré de mieux définir le rôle des scrutateurs. Il a aussi souligné la nécessité d'exposer clairement les privilèges et obligations des candidats.

1. M<sup>e</sup> Daniel Ferron a quitté ses fonctions en tant que secrétaire de l'Ordre le 11 décembre 2008.

## AFFAIRES PROFESSIONNELLES

#### COMITE DE RÉVISION DU RÈGLEMENT SUR L'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

##### MANDAT

Le Comité de révision du règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle a pour mandat d'encadrer la réalisation de l'étude de faisabilité d'un fonds d'assurance responsabilité professionnelle.

#### COMPOSITION

Président : Claude Martineau, ing.  
Membres : Richard Talbot  
André Collin, ing.  
Zaki Ghavitian, ing.  
Jean-Marie Mathieu, ing.  
Pierre Lemieux, ing.  
Secrétaire : Marc Bellerive, ing.  
Personnes-ressources : M<sup>e</sup> Caroline Simard, avocate  
Louis Tremblay, ing.

#### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité a tenu une réunion en septembre 2008 et une autre en mars 2009 afin de faire le point sur l'avancement des travaux concernant l'étude de faisabilité d'un fonds.

**COMITÉ DE LA FORMATION ET DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL****MANDAT**

Le mandat du Comité de la formation et du développement professionnel est de conseiller l'Ordre des ingénieurs du Québec sur ses politiques, ses orientations et ses principales interventions en matière de formation et de développement professionnel.

**COMPOSITION**

Présidente : Louise Quesnel, ing.  
 Louis Cloutier, ing.  
 Membres : Denis Giroux  
 Fassi Kafyeke, ing.  
 Gérard Lachiver, ing.  
 Claude Martineau, ing.  
 Jean-Marie Mathieu, ing.  
 Secrétaire : Josianne Brouillard, CRHA<sup>1</sup>  
 Personne-ressource : Anne-Marie Gagnon, ing.<sup>2</sup>

**RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS**

Le Comité a tenu trois rencontres. Il a donné des avis favorables, accompagnés de recommandations, sur le plan détaillé du *Guide de développement des compétences de l'ingénieur* ainsi que sur un projet de règlement sur le développement professionnel continu des ingénieurs.

1. À compter du 16 mai 2008.

2. À compter du 3 octobre 2008.

**COMITÉ DE PLANIFICATION DE LA SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE****MANDAT**

Le Comité de planification de la surveillance de la pratique illégale a formulé les programmes et les plans d'action triennaux 2001-2004 et 2004-2007 de la surveillance de la pratique illégale, respectivement approuvés par le Conseil d'administration en 2001 et le 3 septembre 2004 (BU-2004-475); ces documents ont orienté le développement de la surveillance de la pratique illégale et défini les cibles prioritaires d'intervention en la matière. Le plan d'action doit être révisé chaque année pour tenir compte des prévisions budgétaires adoptées par le Conseil d'administration.

Le Comité doit formuler un nouveau programme pour les années 2008-2009 et 2009-2010 et un plan d'action pour 2008-2009.

**COMPOSITION**

Président : Claude Martineau, ing.  
 Membres : Lyse Raymond, ing.<sup>1</sup>  
 Yves Lavoie, ing.  
 Richard Talbot  
 Sid Zerbo, ing.  
 Secrétaire : Daniela Petruilian, ing.  
 Personne-ressource : Louis Tremblay, ing.

**RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS**

Les membres ont organisé cinq réunions du Comité pendant l'année 2008-2009, dont une téléconférence. Le Comité a fait une analyse approfondie des activités de l'année précédente en comparant les objectifs fixés. Il a travaillé sur l'élaboration des orientations d'intervention pour les années 2009-2011, en préconisant une vision à long terme des activités du Service de la surveillance de la pratique illégale. Il a aussi proposé la préparation de trois résolutions à présen-

ter aux instances, résolutions qui augmenteraient le pouvoir d'intervention du Service de la surveillance de la pratique illégale au sujet du délai de prescription de un an à partir de la date de l'infraction, qui permettraient de modifier l'article 24.2 afin de pouvoir poursuivre d'autres catégories d'intervenants dans un projet, et qui augmenteraient les pouvoirs et l'immunité des enquêteurs.

1. Jusqu'au 11 mars 2009.

**GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ORIENTATION DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE****MANDAT**

Le Conseil d'administration réuni le 14 juin 2007 (BU-2007-360) et le Comité exécutif réuni le 6 juillet 2007 (CA-2007-413) ont demandé que soit entamée une réflexion pour réviser les points suivants, quant à la situation des inspecteurs et des inspecteurs chargés des inspections portant sur la compétence professionnelle : le processus et les critères de sélection, leur formation, les modalités de leurs prestations de services, les conditions de leur embauche et l'évaluation des types de contrats.

**COMPOSITION**

Président : Claude Martineau, ing.  
 Membres : Yves Boisvert, ing.<sup>1</sup>  
 Denis Lefebvre, ing.<sup>2</sup>  
 M<sup>e</sup> Jean-Marie Mathieu, ing.  
 Laurier Nichols, ing.<sup>3</sup>  
 Richard Talbot<sup>2</sup>  
 Anne-Marie Tremblay, ing.  
 M<sup>e</sup> Nicole Vallières, avocate  
 Sid Zerbo, ing.<sup>2</sup>  
 Personne-ressource : Louis Tremblay, ing.  
 Secrétaire : Georges-Étienne Ménard, ing.<sup>3</sup>  
 Anne-Marie Gagnon, ing.<sup>3</sup>

**RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS**

Le Groupe de travail sur l'orientation de l'inspection professionnelle a tenu huit séances, dont deux téléconférences. Il a analysé le processus et les critères de sélection de l'inspection professionnelle. À la suite de cette analyse, le groupe de travail a remis un rapport synthèse daté du 10 mars 2009 qui sera soumis aux instances.

1. Jusqu'au 6 mai 2008.

2. Jusqu'au 19 août 2008.

3. Depuis le 19 août 2008.

**COMITÉ DU RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES (RÈGLEMENT Q-2, R. 8)****MANDAT**

Le Comité du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées a comme mandat de faire des recommandations au Comité exécutif sur la position à prendre sur le règlement Q-2, r. 8 ainsi que sur les modifications à proposer à ce règlement.

**COMPOSITION**

Président : Michaël Côté, ing.  
 Membres : Maurice Charlebois, ing.  
 Hélène Lapointe, ing.  
 Secrétaire : Louis Tremblay, ing.

À la suite de l'entrée en vigueur des dispositions de l'article 108.6 du Code des professions, aux termes desquelles est nécessaire le consentement des membres de certains comités pour la publication de leur nom, la composition des comités et groupes de travail non statutaires peut ne pas être complète, tous les membres n'ayant pas fourni leur consentement.

#### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

En 2008-2009, le Comité s'est réuni cinq fois. Il a déposé son rapport à la séance du Conseil d'administration du 11 décembre 2008.

#### COMITÉ SUR L'ENCADREMENT DES INGÉNIEURS JUNIORS

##### MANDAT

Le mandat du Comité sur l'encadrement des ingénieurs juniors consiste à se familiariser avec le cadre réglementaire et les particularités du processus conduisant à l'obtention du permis d'ingénieur, à prendre connaissance des études, analyses et sondages qui donnent un éclairage sur la situation actuelle et à proposer un programme de juniorat qui permettra à tous les intervenants de bénéficier des améliorations à implanter.

##### COMPOSITION

Président : Claude Martineau, ing.  
Sid Zerbo, ing.  
M<sup>e</sup> Jean-Marie Mathieu, ing.  
Houssein Eddine Sfaxi, ing.  
Marc Chevrier, ing.  
Martin Derome, ing.,  
Michael D. Wood, ing.  
Personnes-ressources : Louis Tremblay, ing.  
Serge Beaulieu, ing.  
Secrétaire : Jean-Pierre Chalifoux, ing.

##### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité s'est réuni neuf fois entre août 2008 et février 2009. Il a soumis son rapport et ses recommandations aux instances en mars 2009.

#### COMITÉ SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI MODIFIANT LE CODE DES PROFESSIONS CONCERNANT LA DÉLIVRANCE DES PERMIS – NOUVEAUX TYPES DE PERMIS

##### MANDAT

Le Comité aura pour mandat de faire rapport aux instances sur la mise en application des mesures législatives permettant la délivrance de permis sur permis et de permis spéciaux, tel que proposé à la Loi modifiant le Code des professions concernant la délivrance des permis (2006, chapitre 20), aussi connue sous le nom de projet de loi 14.

##### COMPOSITION

Président : Zaki Ghavitian, ing.  
Membres : Claude Martineau, ing.  
Guy Levesque, inf.  
Maud Cohen, ing.  
M<sup>e</sup> Nicole Vallières, avocate  
Secrétaire : Louis Tremblay, ing.

##### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité s'est réuni une fois à l'automne 2008. Le Conseil d'administration a entériné avec modifications les recommandations du Comité au sujet des permis sur permis.

## AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

#### COMITÉ DES FINANCES ET DE VÉRIFICATION

##### MANDAT

Le Comité des finances et de vérification doit :

- vérifier et auditer les résultats financiers de toutes les instances de l'Ordre et faire rapport au Comité exécutif ou au Conseil d'administration sur la position financière comparée au budget ;
- collaborer à la préparation et à la révision du budget annuel ;
- réviser les politiques financières, y compris la Politique de placement du fonds de roulement et du surplus accumulé, et en surveiller l'application ;
- étudier les projets à incidence financière que lui confient les instances.

##### COMPOSITION

Présidente : Maud Cohen, ing.  
Membres : Stéphane Bilodeau, ing.  
Sylvain Blanchette  
Christian Camirand, ing.  
Nadia Lalancette, ing.<sup>1</sup>  
Yves Lavoie, ing.<sup>1</sup>  
Lyne Plante, ing.  
André Rainville, ing.  
Secrétaire : Lorraine Godin, CA

##### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice 2008-2009, les membres du Comité se sont réunis neuf fois pour discuter et proposer des recommandations qui concernent : la revue et l'approbation des états financiers vérifiés produits pour l'exercice financier précédent ; la revue et l'approbation des rapports financiers trimestriels produits au cours de l'exercice financier ; la revue des projections pour l'exercice courant ; la préparation et la recommandation du budget pour l'exercice 2009-2010 ; la revue de l'état des placements ; la révision et la mise à jour de politiques financières.

1. Jusqu'au 19 septembre 2008.

#### COMITÉ DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Comité *ad hoc* formé par le Comité exécutif le 7 août 2006.

##### MANDAT

Le mandat du Comité des technologies de l'information consiste à conseiller le Comité exécutif relativement à la mise en œuvre du programme de mise à niveau technologique selon le Plan stratégique, tel qu'il a été adopté par le Conseil d'administration (le 25 septembre 2006 et le 3 novembre 2006). Le mandat du Comité consiste particulièrement à :

- valider les appels d'offres pour l'acquisition d'un progiciel de gestion intégrée (PGI) ainsi que la liste des fournisseurs ciblés ;
- valider l'analyse des offres de services réalisée par la permanence et entériner la recommandation concernant le fournisseur et le progiciel ; valider l'analyse des budgets nécessaires ainsi que celle du plan de mise en œuvre, tel que cela a été proposé par la permanence, et en faire la recommandation au Comité exécutif ;
- valider les rapports d'étape au cours de la phase d'implantation du PGI et en rendre compte aux instances.

**COMPOSITION**

Coprésidente : Maud Cohen, ing.  
 Coprésident : François P. Granger, ing.  
 Membres : Yves Lavoie, ing.  
 Éric Germain, ing.  
 Michel Goyette, ing.  
 Richard Talbot  
 André Rainville, ing.  
 Personnes-ressources : Patrick Paré  
 Michel Morin, ing.

**RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS**

Au cours de l'exercice 2008-2009, les membres du Comité se sont réunis cinq fois pour assurer le suivi de la mise en œuvre du PGI et de ses conséquences sur l'environnement technologique de l'Ordre, notamment sur le plan de l'infrastructure, de la sécurité du système d'information et de l'impact sur les ressources humaines touchées par les changements.

Les membres du Comité ont validé les résultats de la phase II.1 du projet, réalisée conjointement par les services internes de l'Ordre et le fournisseur du PGI, qui a permis de livrer un PGI opérationnel et sécuritaire comprenant six modules (admission, examens, inscription, soutien aux nouveaux membres, finance et élection) et trois prestations électroniques de services (inscription annuelle, colloque et profil en ligne).

Le Comité a en outre approuvé les rapports d'étape, l'échéancier global, les budgets et renseignements sur les risques liés à la livraison du projet, en plus d'exiger certains plans de contingences par rapport à ces aspects. De plus, il a rendu compte aux instances des problèmes d'adaptation opérationnelle des modules du PGI et des plans de mitigation en place.

L'étape suivante consistera à soutenir et à valider progressivement, d'ici la fin de juin 2010, l'implantation des autres modules de base (syndic, pratique illégale, inspection professionnelle, développement professionnel, etc.) ainsi que les prestations électroniques de services prévues.

Le renouvellement au mois d'avril prochain de notre entente avec Notarius pour la signature numérique a également fait l'objet de discussions et de recommandations de la part du Comité.

**COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES****COMITÉ ORGANISATEUR – COLLOQUE ANNUEL DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC****MANDAT**

Le Comité organisateur du Colloque annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec a pour mandat de :

- proposer l'orientation générale à donner à cet événement, et ce, à court, moyen et long termes ;
- proposer un scénario de programme pour l'événement de l'année en cours qui corresponde aux objectifs de l'Ordre de même qu'aux attentes des membres ;
- définir, à partir d'un bilan organisationnel de l'événement, de nouvelles orientations pour les années à venir, orientations reflétant la mission de l'Ordre, les positions de l'Ordre sur les enjeux de la profession et les besoins en formation professionnelle des membres.

**COMPOSITION**

Membres : Daniel Boismenu  
 Josiane Brouillard, CRHA  
**Michaël Côté, ing.**  
 Malika Daoud  
 Mathieu Laferrière, ing.  
**Éric Potvin, ing.**  
 Louis Tremblay, ing.  
 Jean-Pierre Trudeau, ing.  
 France Vallée, ing.  
 Dominique Verreault, ing.

**RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS**

L'édition 2008 du Colloque annuel de l'Ordre portait sur l'innovation, la qualité et la productivité. Les 13 ateliers, 8 visites industrielles et 2 dîners-conférences ont remporté un grand succès et regroupé près de 500 participants. L'un des dîners-conférences avait pour but de sensibiliser les ingénieurs aux enjeux de la mondialisation. Cette conférence était présentée par l'ancien premier ministre du Québec, M. Bernard Landry.

Le Colloque 2008 de l'Ordre des ingénieurs du Québec s'est déroulé les 12 et 13 juin 2008 à l'Hôtel Sheraton-Laval. La Section régionale hôte de Laval-Laurentides a appuyé l'événement.

En plus d'être l'occasion d'une nouvelle édition du Gala de l'excellence, le Colloque 2008 a constitué une vitrine pour la profession d'ingénieur. Grâce à la présence d'exposants, les participants ont eu la possibilité d'échanger directement avec des intervenants de différents domaines de l'ingénierie.

Un comité organisateur a été mis en place et le choix de la programmation a été laissé aux soins du Comité de programmation, selon le thème déterminé par l'Ordre. L'Ordre offre ainsi aux ingénieurs des ateliers pratiques et des séances de formation conçues spécialement pour les membres. L'objectif est de les outiller pour effectuer une constante mise à jour de leurs compétences professionnelles, voire de les élargir.

À la suite de l'entrée en vigueur des dispositions de l'article 108.6 du Code des professions, aux termes desquelles est nécessaire le consentement des membres de certains comités pour la publication de leur nom, la composition des comités et groupes de travail non statutaires peut ne pas être complète, tous les membres n'ayant pas fourni leur consentement.

## COMITÉ D'ORIENTATION DES AFFAIRES PUBLIQUES

### MANDAT

Le mandat du Comité d'orientation des affaires publiques consiste à assurer une veille stratégique ainsi qu'à orienter et à planifier les interventions de l'Ordre en matière d'affaires publiques.

### COMPOSITION

Président : **Stéphane Bilodeau, ing.<sup>1</sup>**  
Membres : **Gérald André, ing.**  
**Micheline Bétournay, ing.**  
Bernard Boire, ing.  
Daniel Boismenu  
Michel Dubeau, ing.<sup>1</sup>  
Christophe Guy, ing.<sup>2</sup>  
Denis Isabel, ing.  
Denis Lapointe, ing.  
Robert Papineau, ing.<sup>1</sup>  
**Éric Potvin, ing.**  
André Rainville, ing.  
Yves Van Hoenacker, ing.  
Secrétaire : Jean-Pierre Trudeau, ing.

### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité d'orientation des affaires publiques place ses interventions d'affaires publiques sous le thème global de l'intérêt public.

En 2008-2009, le Comité a continué à mettre en œuvre le plan intégré d'affaires publiques de l'Ordre, qui comprend notamment les dossiers des changements climatiques, des infrastructures et du développement durable.

Cette année encore, le dossier qui a reçu le plus d'attention est celui des infrastructures publiques. Plusieurs interventions publiques et médiatiques ont été effectuées sur le sujet au cours de l'année, particulièrement relativement aux infrastructures municipales et à la surveillance des travaux.

Le Comité a entrepris l'étude de plusieurs dossiers de veille stratégique, notamment sur l'éthique des ingénieurs au sein des organisations, le génie logiciel et le concept de plan d'intervention en infrastructures. D'autres sujets sont également à l'étude.

Le Comité a tenu cinq réunions officielles au cours de 2008-2009, en plus des réunions des différents groupes de travail sur des dossiers spécifiques.

1. Depuis juillet 2008.

2. Représenté par Pierre Lafleur, ing.

## COMITÉ DE PROGRAMMATION DU COLLOQUE 2009 DE L'ORDRE

### MANDAT

En relation avec le Comité organisateur et compte tenu des besoins de formation et de développement professionnel des ingénieurs et des enjeux d'affaires publiques, le mandat du Comité de programmation du Colloque 2009 de l'Ordre consiste à :

- conseiller l'Ordre sur les sujets qui pourraient être abordés dans le cadre des activités de formation et de développement professionnel du Colloque 2009 ;
- conseiller l'Ordre sur la manière dont ces sujets pourraient être traités ;
- trouver des conférenciers, formateurs et autres ressources compétentes.

### COMPOSITION

Président : Bernard Boire, ing.  
Membres : Réjean Berthiaume, ing.  
Daniel Boismenu  
Claude Bruxelles, ing.  
Pascale Fortin, ing.  
Anne-Marie Gagnon, ing.  
Paul Laberge, ing.  
Jean-Pierre Trudeau, ing.  
Secrétaire : Josianne Brouillard, CRHA

### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité a tenu quatre rencontres au cours desquelles les membres ont émis leurs avis sur le thème du Colloque 2008 (Innovation, qualité, productivité... l'ingénieur peut faire la différence), les sujets à aborder dans les ateliers et le déroulement des ateliers. De plus, les membres ont proposé des conférenciers pour concevoir et animer lesdits ateliers.

## COMITÉ FEMMES EN INGÉNIERIE

### MANDAT

À titre d'observateur attentif des conditions d'accueil et d'intégration des ingénieures, le mandat du Comité Femmes en ingénierie consiste à :

- a) effectuer des études et analyses, et valider ses approches auprès des ingénieures ;
- b) proposer aux instances des avis et des recommandations sur les dossiers internes et externes qui touchent les ingénieures, et produire des avis sur demande ;
- c) assurer le suivi des actions.

### COMPOSITION

Présidente : Claire Deschênes, ing.  
Membres : Diane Bégin, ing.  
Marie Bernier-Roy, ing.  
Marie-Josée Dionne, ing.  
Lorraine Marsolais, ing.  
**Éric Potvin, ing.**  
Fanny Thiffault, ing.<sup>1</sup>  
Secrétaire : Jean-Pierre Trudeau, ing.

### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Après une période d'inactivité de deux années, le Comité a tenu une rencontre en novembre 2008 pour discuter de la relance de ses activités. Des études sont en cours de réalisation afin de préciser le mandat et de définir le plan de travail du Comité.

1. Depuis juillet 2008.

## CONSEIL DES RÉGIONALES

### MANDAT

Le rôle du Conseil des Régionales est de s'assurer que les Sections régionales contribuent autant qu'elles le peuvent et de la manière la plus adéquate possible à la mission de l'Ordre. Il doit également veiller à ce que les activités des Sections régionales s'harmonisent avec l'action des instances centrales et qu'elles s'inscrivent complémentirement à celles-ci.

Le Conseil doit être un lieu d'échange sur l'expérience des Sections régionales, sur leur développement et sur leurs relations avec les instances centrales.

Le Conseil doit aussi être une tribune qui permet aux Sections régionales de faire connaître leurs points de vue en toute autre matière, selon les mandats jugés appropriés par le Conseil d'administration et le Comité exécutif.

De façon plus précise, sa responsabilité est de voir à l'adaptation et à l'évolution du rôle et des responsabilités des Sections régionales (BU-94-0064).

#### COMPOSITION

Président :	<b>Zaki Ghavitian, ing.</b>
Coprésident :	<b>Éric Potvin, ing.</b>
Membres :	
Abitibi-Témiscamingue	Luc Fortin, ing.
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	Réjean Dionne, ing.
Cantons-de-l'Est	Houssem Sfaxi, ing.
Drummond	<b>Lyse Raymond, ing.<sup>1</sup></b>
Lanaudière	Marc Lajoie, ing.
Laval-Laurentides	Dominique Verreault, ing.
Manicouagan	Bruno Bélanger, ing.
Mauricie	France Vallée, ing.
Mingan	Philippe R. Leblanc, ing.
Outaouais	Louis Savard, ing.
Plein-Sud	Louis-Jacques Fortier, ing.
Québec et	
Chaudière-Appalaches	<b>Jean-Marie Mathieu, ing.</b>
Richelieu	Réal Duquette, ing.
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Nathalie Dufour, ing.
RIM	Anca Tismanariu, ing. André Rainville, ing. directeur général

Secrétaire et  
personne-ressource : Daniel Boismenu  
Autre personne-ressource : Lorraine Godin, CA

#### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Conseil des Régionales (COR) a tenu quatre réunions ordinaires durant l'année.

Le Conseil a proposé des membres appelés à siéger au Comité d'arrimage des Régionales et au Comité sur l'encadrement des ingénieurs juniors.

Les nouvelles Règles de constitution et de fonctionnements des Sections régionales ont été adoptées. Elles incluent un processus d'affaires en vertu duquel les Sections régionales ont droit d'accès aux listes de membres de leur territoire respectif.

L'attribution des subsides que l'Ordre alloue aux Sections régionales selon les dispositions de la politique en vigueur a été l'un des principaux sujets de discussion à l'ordre du jour cette année. L'enveloppe globale sera augmentée substantiellement pour l'exercice 2009-2010, le versement étant conditionnel à la mise à jour des données budgétaires à fournir par les Régionales.

On a poursuivi la réflexion sur les différents modes de communication avec les membres pour concilier les objectifs des instances de l'Ordre et ceux des Régionales. Une proposition dans ce sens combinant des envois électroniques et sur papier, centralisés à partir du siège de l'Ordre, a été bien accueillie par les représentants des Sections régionales. L'élimination progressive de l'usage de papier est un principe dont on tient compte.

Le COR a pris connaissance tout au long de l'exercice des dossiers importants de l'Ordre et de leur évolution, notamment le Plan stratégique, la révision de la Loi sur les ingénieurs, le *Guide de développement des compétences de l'ingénieur*, les incidences de la Loi modifiant le Code des professions, les ententes sur la mobilité signées par l'Ordre, l'implantation d'un progiciel de gestion intégrée,

la Politique sur l'accès aux documents et renseignements et sur la protection des renseignements personnels.

Pour la première fois, une porte-parole du Conseil des Régionales a présenté au Conseil d'administration de l'Ordre le bilan consolidé de toutes les activités des Sections régionales. L'invitation a été reconduite pour cette année.

Il a été convenu d'organiser un premier sommet des Régionales au début d'avril 2009.

1. Jusqu'au 11 mars 2009.

#### COMITÉ D'ARRIMAGE DES SECTIONS RÉGIONALES

##### MANDAT

- Préparer un rapport sur l'arrimage des Sections régionales aux instances décisionnelles de l'Ordre, et faire en sorte que ce rapport soit basé sur la démarche proposée par le Conseil d'administration réuni le 7 décembre 2001 (BU-2001-544) ainsi que sur toute autre démarche permettant de bonifier ledit rapport.
- S'approprier toute documentation afin de la bonifier et d'y ajouter les particularités des Sections régionales pour une consolidation efficace, en fonction des besoins des membres.
- Compléter toutes les facettes de l'arrimage des Régionales à l'Ordre.
- Faire rapport sur les attentes du Conseil d'administration quant à la mission et au rôle confiés aux Sections régionales de l'Ordre.
- Proposer une stratégie de relance des Sections régionales de l'Ordre.
- Trouver les moyens de redonner aux Régionales la capacité de contribuer à la mission de l'Ordre (BU-2007-366.1).

##### COMPOSITION

Président :	<b>Zaki Ghavitian, ing.</b>
Membres :	<b>Yves Lavoie, ing.</b> <b>Jean-Marie Mathieu, ing.</b> <b>Éric Potvin, ing.</b> <b>Sid Zerbo, ing.</b> Réal Duquette, ing. (Richelieu) Marc Lajoie, ing. (Lanaudière) Houssem Sfaxi, ing. (Cantons-de-l'Est) France Vallée, ing. (Mauricie) André Rainville, ing. directeur général

Secrétaire et  
personne-ressource : Daniel Boismenu  
Autre personne-ressource : Lorraine Godin, CA

##### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité d'arrimage a tenu une réunion au cours de l'année.

Conformément à la recommandation du Conseil des Régionales, les membres ont travaillé à la préparation du contenu du premier Sommet des régionales – prévu pour le début d'avril 2009 –, sous le thème : Comment les Sections régionales peuvent-elles contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique et à la réalisation de la mission de l'Ordre ?

## ORGANISMES CONJOINTS

### COMITÉ CODIQ-OIQ-CREIQ

#### MANDAT

Le Comité CODIQ-OIQ-CREIQ a pour mandat de favoriser la collaboration entre l'Ordre des ingénieurs du Québec, les autorités des établissements d'enseignement en génie au Québec et les représentants des étudiants en génie en ce qui a trait aux sujets d'intérêt commun concernant la formation des étudiants en ingénierie et la valorisation de la profession, en particulier les développements récents et les tendances lourdes concernant la profession et la formation ainsi que les besoins de formation des ingénieurs.

#### COMPOSITION

Coprésidents : **Zaki Ghavitian, ing.**  
Gérard Lachiver, ing.,  
Université de Sherbrooke

Membres : **Louise Quesnel, ing.**  
Nadia Baaziz, ing., UQO  
Hélène Simard, CREIQ  
Georges Abdounour, ing., UQTR  
Yves Beauchamp, ing., ETS  
Patrick Béron, ing., UQAM  
Pierre A. Cousineau, ing., UQAC  
Guyh Dituba Ngoma, ing., UQAT  
Robin Drew, ing. stag.,  
Université Concordia  
Guy Gendron, ing.,  
Université Laval  
Christophe Guy, ing.,  
École Polytechnique  
Christophe Pierre, ing. jr,  
Université McGill  
Yvan Roux, UQAR

Substitut au coprésident

M. Zaki Ghavitian : **Claude Martineau, ing.**  
Secrétaire : André Rainville, ing.  
Personne-ressource : Jean-Pierre Chalifoux, ing.

#### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité a tenu une première rencontre en avril et une autre en septembre 2008. Il s'est penché sur les sujets suivants : l'atelier sur le professionnalisme et l'éthique à l'intention des professeurs, le financement de l'enseignement en génie, les activités visant la promotion de la profession, les nouveaux programmes de baccalauréat en génie ainsi que l'entente sur la mobilité des professionnels entre la France et le Québec.

### COMITÉ DE LIAISON DES REGROUPEMENTS D'INGÉNIEURS

#### MANDAT

Le mandat du Comité de liaison des regroupements d'ingénieurs consiste à :

- débattre d'enjeux communs à la profession ou à des groupes d'ingénieurs, et s'entendre sur le partage des rôles en cette matière, dans le respect de leurs mandats respectifs ;
- informer les partenaires des projets de prise de position publique propres à chaque groupe et échanger avec eux ;
- servir à des fins de conciliation entre les partenaires de façon à harmoniser les points de vue ;

- trouver des moyens permettant à chacun de faire connaître son organisation, ses objectifs et ses réalisations aux autres partenaires ;

- assurer la pérennité des travaux du Comité.

#### COMPOSITION

Membres : **Zaki Ghavitian, ing.,**  
Ordre des ingénieurs du Québec  
Johanne Desrochers, c.a.é.,  
Association des ingénieurs-conseils du Québec (AICQ)  
Robert Millette, ing.,  
Association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ)  
Michel Gagnon, ing.,  
Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec (APIGQ)  
Ramzi Chahine, ing., Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec (SPIHQ)  
Mohamed Osseyrane, ing.,  
Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (SPSPEM)  
Étienne Couture, ing.,  
Réseau des ingénieurs du Québec

Secrétaire : André Rainville, ing.,  
directeur général

Les séances sont présidées en alternance par l'association hôte de la réunion.

#### RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Au cours du présent exercice, le Comité de liaison a tenu une séance ordinaire. Au cours de l'exercice précédent, afin de constituer un projet commun permettant de promouvoir la profession, chacun des partenaires s'est investi dans le dossier et le Comité a été élargi pour y accueillir des représentants du Comité des doyens en ingénierie du Québec (CODIQ) de même que de la Confédération pour le rayonnement étudiant en ingénierie au Québec (CREIQ). Ce regroupement élargi s'est réuni à deux reprises en 2008 ; il a convenu de l'importance d'amorcer une démarche commune et de mener des actions promotionnelles et des activités de relations gouvernementales.

Dans cet esprit, Ingénieurs Canada a entrepris une campagne pancanadienne de valorisation de la profession d'ingénieur visant à susciter la relève et l'embauche d'ingénieurs par les entreprises. Le Comité de liaison, sans donner son appui formel à la proposition, accepte de considérer cette proposition, étant donné que la première année de la campagne promotionnelle d'Ingénieurs Canada ne requiert pas de débours de la part des associations et ordre constituants d'Ingénieurs Canada ni d'événements partenaires, et qu'il sera possible pour le Québec de choisir de mener sa propre campagne ou encore d'ajouter des éléments à celle d'Ingénieurs Canada afin de répondre aux besoins spécifiques du Québec.

Le principal mandat du syndic consiste à veiller à ce que les membres respectent la Loi sur les ingénieurs, ainsi que tous les règlements adoptés conformément à celle-ci. Le syndic doit notamment veiller à ce que les dispositions du Code de déontologie des ingénieurs ou du Code des professions soient respectées par les membres de l'Ordre. Le syndic est chargé, en vertu du Code des professions, de contrôler cet aspect de la pratique du génie. Le Bureau du syndic se compose de la syndique, de sept syndics adjoints, d'un syndic correspondant, de deux procureurs et de trois secrétaires. M<sup>me</sup> Jeannette Gauthier, ing., est entrée en fonction le 2 juin 2008, en remplacement de M. Louis Tremblay, ing., nommé directeur aux Affaires professionnelles en janvier 2008; M<sup>me</sup> Francine Constantineau, ing., a agi à titre de syndique durant l'intérim. M<sup>me</sup> Ginette Latulippe, ing., MM. Rémi Alarent, ing., Jacques Guilbault, ing., Alexandre Khayat, ing., Alain Ouellette, ing., André Prud'Homme, ing., et Jean-Pierre Raymond, ing., agissent à titre de syndics adjoints, tandis que MM. Pierre Sauvé, ing., et Luc Chouinard, ing., assistent le Bureau du syndic à titre de syndics correspondants. Ces derniers étaient assistés dans leurs tâches par deux procureurs, M<sup>e</sup> Mélodie Sullivan, jusqu'au 9 janvier 2009, et M<sup>e</sup> Charles Dupuis.

Au cours de l'exercice de 2008-2009, le Bureau du syndic a ouvert 80 dossiers d'enquêtes sur des événements différents, concernant 73 ingénieurs. De ces dossiers, 52 découlaient de demandes du public et de confrères ingénieurs et 28, d'information transmise par les autres services de l'Ordre, d'initiatives du syndic à la suite de l'obtention d'information publique ou de sources anonymes.

Au cours de cette même période, le personnel du Bureau du syndic a consacré également beaucoup de temps et d'énergie à fournir de l'information aux ingénieurs, à leurs clients ou employeurs ainsi qu'au public en général sur les exigences réglementaires et professionnelles de l'exercice de la profession en répondant à plus de 1 150 appels téléphoniques et courriels.

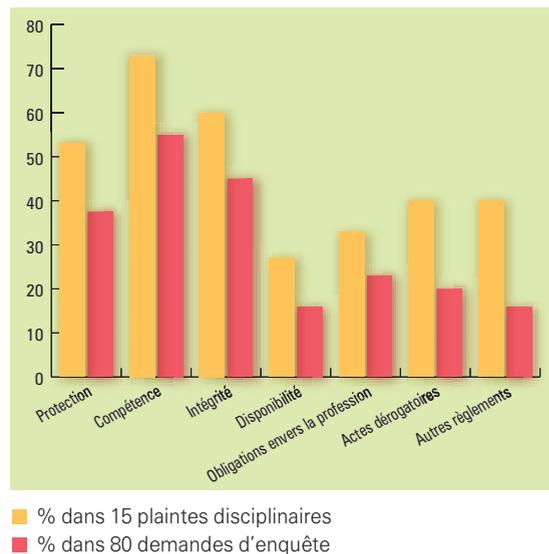
Au terme d'enquêtes et d'analyses, la syndique et les syndics adjoints ont porté plainte relativement à 15 dossiers devant le Conseil de discipline et ont, par ailleurs, fermé 79 dossiers après enquête et avisés les demandeurs de leur décision. Le délai moyen de traitement de ces dossiers a été de 24 mois.

Au cours de la dernière année, le Bureau du syndic a poursuivi le volet prévention. À ce titre, il a donné quelques conférences et journées de formation; de plus, il a publié dans chaque numéro de la revue *PLAN* un article sur la déontologie.

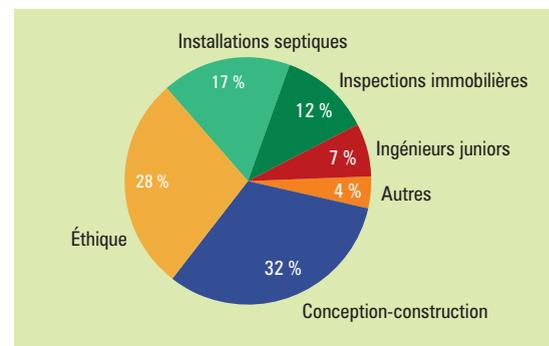
**BILAN DES ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC  
DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2008 AU 31 MARS 2009**

Dossiers d'enquête actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2008	166
Dossiers d'enquête ouverts	80
Dossiers d'enquête fermés	79
Dossiers d'enquête ayant donné lieu au dépôt d'une plainte devant le Conseil de discipline	15
Dossiers d'enquête actifs au 31 mars 2009	166
Appels et demandes de renseignements	1 172
Participants aux conférences et présentations	131

**OCCURRENCES DES PRINCIPAUX REPROCHES INVOQUÉS  
DANS LES DEMANDES D'ENQUÊTE REÇUES ET LES  
PLAINTES DISCIPLINAIRES DÉPOSÉES DURANT  
L'ANNÉE 2008-2009**



**DOMAINE DES ENQUÊTES OUVERTES EN 2008**



**S**ous l'autorité du Conseil d'administration, l'ombudsman, M. Yvan Asselin, ing., reçoit les plaintes des ingénieurs, ou de toute autre personne, qui se considèrent lésés par les mécanismes administratifs de l'Ordre, ou croient être victimes de discrimination ou de toute autre forme d'injustice concernant leur personne, leur état ou l'exercice de leurs droits. Cette possibilité de recours s'applique dès le moment où les mécanismes habituels qui sont normalement à la disposition des ingénieurs et du public ont été préalablement épuisés, sans succès.

L'ombudsman peut agir à titre de médiateur dans les cas de conflits entre personnes ou groupes, à la demande des instances de l'Ordre.

Au 1<sup>er</sup> avril 2008, 4 dossiers restaient en suspens, 24 se sont ajoutés entre cette date et le 31 mars 2009. Des 24 dossiers ouverts, 15 concernaient l'admission et l'inscription ; 4, l'assurance groupe ; 2, le Bureau du syndic ; 2, les Affaires professionnelles et un l'accès à l'information. Vingt-six dossiers ont été réglés et, au 31 mars 2009, il restait donc deux dossiers en traitement. Au cours de l'année, l'ombudsman a formulé plusieurs avis et commentaires aux instances, en particulier sur le fonctionnement du Conseil de discipline et du Service de l'admission. Le fonctionnement du Bureau du syndic montre un net redressement. L'ombudsman participe également au Comité de surveillance des élections.

Après 14 ans à titre d'ombudsman, M. Yvan Asselin, ing., a demandé au Conseil d'administration de ne pas renouveler son mandat et a suggéré qu'on le remplace.



André Rainville, ing.  
Directeur général et  
secrétaire de l'Ordre par intérim

### PLAN STRATÉGIQUE

L'exercice 2008-2009 était placé sous le signe de la réalisation des programmes du Plan stratégique triennal de l'Ordre. Le tableau ci-contre présente l'état de la situation à la fin de la deuxième année d'application du Plan. Des rencontres avec le personnel de l'Ordre ont permis d'aider les membres du personnel à mieux comprendre les objectifs stratégiques de l'organisation et de renforcer leur adhésion à ces objectifs. D'ailleurs, il est confirmé que le Plan stratégique sera réalisé dans sa totalité. D'ores et déjà, la réflexion est amorcée pour définir le prochain plan stratégique, qui sera établi en respectant une démarche stratégique continue.

### RESSOURCES HUMAINES

En lien avec les priorités du Plan stratégique de l'Ordre et le plan de relève de l'organisation, et en raison de l'accélération des changements technologiques, législatifs et organisationnels, le développement de nouvelles compétences devient un élément stratégique essentiel de l'évolution de l'organisation. Ainsi, l'Ordre déploie chaque année des efforts pour assurer la formation de l'ensemble des employés en fonction de ses objectifs stratégiques et opérationnels, tant en ce qui concerne les cadres que les professionnels et le personnel de soutien. Dans l'ensemble, le personnel de l'Ordre a suivi plus de 1 300 heures de formation, auxquelles s'ajoute la formation interne exigée par l'implantation du Progiciel de gestion intégrée.

### GESTION DU CHANGEMENT

Cette année encore, plusieurs personnes ont été embauchées, ce qui a entraîné des mouvements dans l'équipe, dont plusieurs progressions de carrière. Cette véritable transformation organisationnelle et l'atout capital que

représentent les ressources humaines nous amènent à développer le secteur Gestion des ressources humaines de l'Ordre. Toujours à l'organigramme de l'Ordre, le poste de secrétaire et chef des services juridiques a été scindé, décision qui reflète un rapatriement des fonctions propres à ces postes et qui fait écho au volume des dossiers qui sont sous la responsabilité de ces deux secteurs.

La réflexion sur le service à la clientèle, intimement rattaché au Plan stratégique, est enclenchée. En effet, les clientèles tant externes qu'internes sont la raison d'être de l'Ordre. Le service à la clientèle mérite donc une attention accrue dans un contexte de gestion du changement. Cet aspect de notre organisation sera dans la mire dès le prochain exercice.

### TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET PROGICIEL DE GESTION INTÉGRÉE

L'évolution rapide des technologies de l'information (TI) mises en œuvre au sein de l'Ordre a exigé une restructuration de ce secteur. Ainsi, nous avons créé un poste de chef des TI, car les technologies de l'information occupent un rôle stratégique essentiel dans l'organisation. En effet, elles sous-tendent la grande majorité des programmes et priorités de l'Ordre, et le rattachement du secteur à la Direction générale s'imposait. L'équipe du Service de l'informatique en fait dorénavant partie.

Cette dernière veille, entre autres, au bon fonctionnement de la bureautique, de la réseautique, de la téléphonie, ou encore du système de contrôle de l'accès aux locaux de l'Ordre. Pour faciliter le travail des autres directions, le Service de l'informatique conçoit des applications informatisées sur mesure. De plus, le Service de l'informatique travaille intensivement au projet d'implantation d'un progiciel de gestion intégrée (PGI).

## PROGICIEL DE GESTION INTÉGRÉE

La mise en place du PGI est un projet majeur pris en charge par le secteur des technologies de l'information. Pour remplacer l'ancien logiciel de gestion, l'Ordre a opté pour l'acquisition et l'adaptation d'un progiciel standardisé, au lieu de concevoir un produit maison.

Le projet PGI vise l'implantation d'une plateforme technologique sécuritaire, évolutive et moderne. Il permet une gestion centralisée des données ; en outre, il offre la possibilité de gérer par dossiers l'ensemble des processus d'affaires et de fournir aux membres et partenaires de l'Ordre des prestations électroniques de services. Ce système doit permettre à terme d'améliorer le service aux clientèles en optimisant les processus d'affaires de l'Ordre.

La phase II du projet, démarrée en juillet 2007, consiste à implanter progressivement le PGI. Les modules de base, qui servent en quelque sorte à constituer le tableau de l'Ordre (modules inscription, admission, examens d'admission, soutien aux nouveaux membres, finances), ont été mis en service en juillet 2008. Après une phase de consolidation,

les prestations électroniques de services d'inscription en ligne, à l'Ordre et au colloque ainsi que le module d'élection ont pu être déployés avec succès avant la fin de l'exercice 2008-2009. L'étape suivante consistera à implanter progressivement, d'ici la fin de juin 2010, les autres modules de base ainsi que d'autres prestations électroniques de services (suivi en ligne du dossier d'admission, prestations en ligne pour les inspecteurs, etc.).

## VALORISATION DE LA PROFESSION

Toute l'équipe de l'Ordre a fourni un effort considérable durant l'année pour arriver à atteindre les objectifs du Plan stratégique. Les jalons sont posés pour mettre en place les moyens de valoriser la profession, tant par les interventions d'affaires publiques que par une campagne de promotion ciblée, au cours du prochain exercice.



## PLAN STRATÉGIQUE TRIENNAL 2006-2010

PROGRAMMES	PRIORITÉS STRATÉGIQUES	ÉTAT DE LA SITUATION
<b>Enjeux professionnels</b>		
<b>Développement professionnel</b> Objectif : S'assurer que les ingénieurs ont les compétences requises au cours de leur carrière	1. Se doter d'une réglementation et de processus internes permettant de s'assurer qu'un ingénieur se développe professionnellement et dispose des informations sur les possibilités de développement professionnel d'une part, et fournir le soutien adéquat aux facultés de génie et aux professeurs, notamment quant à l'intégration de la dimension professionnelle dans la formation des étudiants d'autre part.	Le projet de règlement sur le développement professionnel continu a été déposé à l'Office des professions. Un guide de développement des compétences a été diffusé en décembre 2008 et est disponible sur le site de l'Ordre. La documentation à l'intention des professeurs a été produite, et plusieurs sessions ont eu lieu ou sont programmées pour la prochaine année.
	<b>Enjeux de protection du public</b>	
<b>Contrôle des pratiques inadéquates</b> Objectif : Exercer un contrôle efficace des pratiques inadéquates des membres et des non-membres	2. Corriger les pratiques inadéquates des membres : vérifier les pratiques et sensibiliser les membres et les non-membres (par l'approche aux grandes entreprises) aux bonnes pratiques et au respect de la Loi sur les ingénieurs.	Le nombre d'inspections est fixé à 1 500 pour l'année 2009-2010. Le questionnaire d'inspection professionnelle sera à nouveau utilisé en 2009-2010 afin de mieux cibler les inspections. L'envoi de 2 500 questionnaires est envisagé.
	3. Enrayer les pratiques illégales par les non-membres.	La réalisation d'activités de surveillance et de sensibilisation se poursuit.
	4. Accroître la capacité de traitement des plaintes disciplinaires.	La révision des processus de travail se poursuit.
<b>Valorisation de la profession d'ingénieur</b> Objectif : Valoriser la profession d'ingénieur auprès des membres, des étudiants et du public en général	5. Être un ordre centré sur l'intérêt public et recherché dans les débats publics et faire valoir l'opinion de l'Ordre auprès du public et des décideurs.	La mise en œuvre du Plan d'affaires publiques se poursuit. Des prises de positions publiques ont eu lieu notamment sur la gestion des infrastructures publiques. Différentes recherches ont été conduites sur des dossiers stratégiques.
	6. Faciliter l'intégration des ingénieurs juniors à la profession par un meilleur encadrement et valoriser le permis d'ingénieur auprès de ces derniers, auprès des membres potentiels et auprès des entreprises.	Les recommandations pour un nouveau programme sont en voie d'être adoptées par les instances. Un plan d'action est en cours d'élaboration.
<b>Enjeux organisationnels</b>		
<b>Mise à niveau de l'Ordre</b> Objectif : Accroître la productivité et la qualité des services de l'Ordre	7. Améliorer la prestation des services d'admission aux candidats (demandeurs et potentiels) et aux membres potentiels (incluant les immigrants).	La mise en œuvre d'un plan d'action se poursuit pour une meilleure intégration des immigrants et une réduction des délais d'attente dans le traitement des dossiers.
	8. Assurer la relève au niveau du personnel.	La mise en œuvre du plan de relève se poursuit, incluant un plan de développement et de formation du personnel de l'Ordre.

**TABLEAU DES MEMBRES**

- > 57 658 membres ont confirmé leur appartenance à l'Ordre des ingénieurs du Québec au 31 mars 2009 (56 085 l'année précédente).
- > 3 794 nouvelles demandes de permis de pratique (3 370 l'année précédente) ont été déposées au service de l'admission. Plus de 31 % proviennent de diplômés en génie de l'étranger ou de non-diplômés en génie (30 % l'année précédente).
- > 2 893 nouveaux membres ont été inscrits au tableau de l'Ordre durant l'exercice (2 951 l'année précédente).
- > 70 % des membres ont utilisé cette année les fonctionnalités de l'inscription et du paiement en ligne mises en place en 2005 (60 % l'année précédente).

**PROFESSIONNELS FORMÉS À L'ÉTRANGER**

L'Ordre des ingénieurs du Québec est le premier des 45 ordres professionnels du Québec à avoir signé un arrangement de reconnaissance mutuelle avec la France en cette matière, lors de la visite du président Sarkozy pour la signature de l'Entente France-Québec avec le premier ministre Charest, en octobre 2008.

**ENCADREMENT DU JUNIORAT**

De nouvelles mesures administratives sont à l'étude pour inciter les ingénieurs juniors à devenir ingénieur à plein titre dans un délai limité. Un plan d'action est en cours d'élaboration.

**AFFAIRES PUBLIQUES – INFRASTRUCTURES**

Des lettres d'opinion, sous la signature du président, ont été transmises aux quotidiens pour mettre de l'avant une gestion visionnaire des infrastructures publiques et la formule de plans d'intervention à long terme pour assurer la pérennité des infrastructures.

**SECTIONS RÉGIONALES**

La tenue d'un sommet des Régionales a été décidée pour réfléchir sur la contribution des Sections régionales à la réalisation de la mission de l'Ordre et aux priorités du Plan stratégique.

**PUBLICATION DE DOCUMENTS CLÉS**

Dans le cadre des priorités du Plan stratégique, l'Ordre a travaillé sur des dossiers majeurs qui ont abouti à des publications importantes pour l'exercice et le développement de la profession :

- *Guide de développement des compétences de l'ingénieur*
- *Lignes directrices concernant les documents d'ingénierie*
- *Guide de la propriété intellectuelle*
- Questionnaire de l'inspection professionnelle
- Trousse « La protection du public, ça nous regarde et on y voit »

**COMITÉ DE GESTION**

En fonction au 31 mars 2009



André Rainville, ing.  
Directeur général et  
secrétaire de l'Ordre par intérim<sup>1</sup>



Daniel Boismenu  
Directeur des  
Communications et  
des Affaires publiques



Jeannette Gauthier, ing.  
Syndique



Lorraine Godin, CA  
Directrice de  
l'Administration-Finances



Patrick Paré  
Chef Technologies  
de l'information



Me Caroline Simard, avocate  
Secrétaire adjointe par intérim<sup>2</sup>



Louis Tremblay, ing.  
Directeur des Affaires  
professionnelles

Poste vacant  
Chef Affaires juridiques

1. Secrétaire par intérim depuis le 11 décembre 2008 et jusqu'au 20 avril 2009.  
2. Adjointe au secrétaire par intérim depuis le 11 décembre 2008. Me Simard a été nommée aux fonctions de Secrétaire de l'Ordre le 20 avril 2009.

M. André Rainville, ing.

Directeur général et secrétaire de l'Ordre par intérim<sup>1</sup>

## SECRETARIAT

### COORDINATION DES INSTANCES

En 2008-2009, le secrétaire de l'Ordre a coordonné les réunions des instances politiques (Conseil d'administration, Comité exécutif et assemblée générale annuelle des membres) et en a assuré les suivis. Il a également géré les services juridiques de l'Ordre.

Le secrétaire agit conformément à la Loi sur les ingénieurs et au Code des professions. Il assure la cohésion et l'harmonisation des processus de protection du public et leur conformité aux lois et aux règlements. Le secrétaire autorise la délivrance des permis d'exercice. Il a également le mandat de voir à l'application du Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs du Québec et de surveiller le déroulement du vote.

### ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le secrétaire est également responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels et assure l'application des dispositions du Code des professions, de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé. À ce titre, il analyse les implications de ces lois, en coordonne la mise en œuvre et met en place les outils nécessaires pour répondre aux demandes d'accès aux documents et assurer la protection des renseignements personnels recueillis par l'Ordre. Pour l'exercice 2008-2009, le secrétaire a reçu 15 demandes d'accès à l'information et a répondu à 14 demandes. Toutes les demandes ont été traitées dans les délais légaux, à savoir dans les 20 jours de leur réception au Secrétariat de l'Ordre.

### POLITIQUES ET DIRECTIVES

Le secrétaire est le dépositaire officiel des politiques et directives de l'Ordre. Il en assure la coordination et la mise à jour, et en fait le suivi avec les instances. Au cours de l'exercice, l'ensemble des politiques et directives a fait l'objet d'une mise à jour.

### COMITÉ DE RÉVISION

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, un comité de révision est constitué au sein de chacun des ordres professionnels. Le Comité de révision de l'Ordre est

composé de quatre ingénieurs et de deux représentants du public. La liste des membres se trouve à la page 13. Le Comité siège en formation de trois membres. Il a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande, et qui a demandé au syndic de tenir une enquête, un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le Conseil de discipline. Durant le présent exercice, le Comité de révision a tenu trois réunions.

Deux décisions rendues concernent des demandes d'avis reçues au cours de l'exercice précédent, une décision a été rendue à l'égard d'une nouvelle demande et une demande d'avis demeurait à l'étude en date du 31 mars 2009. Dans deux dossiers, le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline et dans l'autre dossier, le Comité a suggéré au syndic de compléter son enquête.

### ACTIVITÉS DE CONCILIATION ET D'ARBITRAGE

En vertu du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs, un client qui a un différend avec un membre de l'Ordre quant au montant d'un compte pour des services professionnels rendus peut soumettre une demande de conciliation au secrétaire de l'Ordre.

Les membres du Conseil d'arbitrage sont Richard Nichols, ing., Jules Houde, ing., Claude P. Beaubien, ing., et Claude Dupuis, ing.

En date du 1<sup>er</sup> avril 2008, 5 demandes étaient en cours de traitement et 12 nouvelles demandes ont été reçues durant le dernier exercice. De ces 17 demandes, 3 se sont terminées au stade de la conciliation puisqu'il y a eu entente entre les parties. Une autre demande n'a pas conduit à une entente, les parties étant restées sur leur position à la suite de la conciliation. Une demande a été soumise à l'arbitrage et elle s'est terminée à cette étape, à la suite de la décision de l'arbitre. Quatre demandes ont été rejetées parce qu'elles avaient été formulées hors délai et une autre a été rejetée puisqu'elle ne s'adressait pas au bon forum. Au 31 mars 2009, cinq dossiers demeuraient à l'étude et deux étaient en suspens.

### CONCILIATION PAR LE PRÉSIDENT

En vertu de l'article 4.01.01 e) du Code de déontologie, il est dérogatoire à la dignité de la profession pour un ingénieur de procéder en justice contre un confrère sur une question relative à l'exercice de la profession, sans avoir préalablement demandé la conciliation au président de l'Ordre.

1. Depuis le 11 décembre 2008.

M<sup>e</sup> Daniel Ferron, notaire, a exercé les fonctions de secrétaire de l'Ordre et des Affaires juridiques jusqu'au 10 décembre 2008.

Au cours de l'exercice 2008-2009, une seule nouvelle demande de conciliation par le président a été formulée, laquelle demeure en suspens, et une demande présentée au cours de l'exercice précédent demeure à l'étude.

**ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET À L'ARBITRAGE DES COMPTES**

Demandes de conciliation	
reçues	12
rejetées pour non-respect du délai ayant conduit à une entente	4
ayant conduit à une entente	3
Nombre de membres du conseil d'arbitrage ayant siégé	1
Audiences du conseil d'arbitrage	1
Demandes d'arbitrage reçues	1
Sentences arbitrales rendues	
dont le compte en litige a été diminué	0
dont le compte en litige a été maintenu	1

**CONSEIL DE DISCIPLINE**

Le Conseil de discipline est formé d'un président, avocat désigné par le gouvernement, et de 19 ingénieurs nommés par le Conseil d'administration. La liste des membres se trouve à la page 12. Le Conseil siège en division de trois membres, soit le président et deux ingénieurs. Au cours du présent exercice, le Conseil de discipline a tenu 37 audiences.

**Plaintes**

Au cours de l'exercice 2008-2009, le Conseil de discipline a été saisi de 16 nouvelles plaintes, en plus des 35 plaintes présentées au cours des exercices antérieurs, totalisant 735 chefs d'accusation. Quinze de ces nouvelles plaintes proviennent du syndic ou de l'un de ses adjoints et une

plainte émane du Comité de révision et a été portée par un syndic *ad hoc*.

En fin d'exercice, 30 dossiers étaient toujours à l'étude et se répartissaient comme suit : 13 sont en attente d'une décision du Conseil ; 11 sont en attente d'être entendus par le Conseil et 4 pourront, le cas échéant, être fermés à l'expiration des délais d'appel. Quant aux deux derniers dossiers, ils ont été portés en appel devant le Tribunal des professions ; l'un d'entre eux est en attente d'un jugement et l'autre est en attente d'être entendu.

**BILAN DES ACTIVITÉS**

Dossiers actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2008 (début d'exercice)	35
Dossiers ouverts pendant l'exercice	16
Dossiers traités pendant l'exercice	51
Dossiers fermés pendant l'exercice	21
Dossiers actifs au 31 mars 2009 (fin d'exercice)	30

**Décisions**

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2008, 21 dossiers ont été fermés ; le Conseil a autorisé un désistement du plaignant dans une plainte privée ainsi que le retrait d'une plainte portée par un syndic *ad hoc*, et ce, avant que des décisions sur la culpabilité aient été rendues ; de plus, 16 dossiers ont fait l'objet d'un plaidoyer de culpabilité auprès du Conseil ; quant aux trois autres, ils ont été fermés consécutivement à la réception d'un jugement du Tribunal des professions à leur endroit, dont deux rejetaient les appels et un cassait la décision sur sanction du Conseil et imposait de nouvelles sanctions. Il est important de souligner qu'au cours de cette période, le Conseil a rendu 27 décisions : une sur des points préliminaires, 5 sur la culpabilité et 21 sur la sanction. Il est

**NATURE DES INFRACTIONS REPROCHÉES DANS LES 51 PLAINTES TRAITÉES**

	Nombre total de chefs d'accusation	Déclaration de culpabilité	Retrait	Acquittement	Arrêt des procédures	À traiter
Droits et obligations envers le public [art. 2.01, 2.02, 2.03 et 2.04 du Code de déontologie des ingénieurs]	148	41	11	18	--	78
Droits et obligations envers le client [art. 3.01.01, 3.01.03, 3.01.04, 3.02.01, 3.02.02, 3.02.03, 3.02.04, 3.02.06, 3.02.08, 3.02.10, 3.03.01, 3.03.02, 3.03.04, 3.03.05, 3.04.01, 3.04.02, 3.05.01, 3.05.03, 3.05.06, 3.06.01, 3.06.02, 3.06.03, 3.08.01, 3.08.02, 3.08.03 et 3.08.04 du Code de déontologie des ingénieurs]	290	69	44	12	8	157
Droits et obligations envers la profession [art. 4.01.01 a), 4.02.02 et 4.02.03 a), b) et c) du Code de déontologie des ingénieurs]	52	33	6	1	--	12
Obligations relatives à la publicité et à la représentation professionnelles ainsi qu'au nom des sociétés d'ingénieurs [art. 5.01.01, 5.01.02, 5.01.05 et 5.01.06 du Code de déontologie des ingénieurs]	24	10	2	--	5	7
Divers [art. 2.01 a), b) et c), 2.02, 2.03 et 2.04 du Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des ingénieurs ; art. 38 et 39 du Règlement sur les affaires du Conseil d'administration, le Comité exécutif et les assemblées générales de l'Ordre des ingénieurs du Québec ; art. 7 et 10 du Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec ; art. 3 et 8 du Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec ; art. 2 du Règlement sur l'usage du titre d'ingénieur par les nouveaux membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec ; art. 4.05 du Règlement sur les stages de perfectionnement des ingénieurs, ainsi que les art. 58, 59, 59.2, 60, 60.1, 60.2, 60.3 et 114 du Code des professions]	221	61	43	4	18	95
<b>TOTAL</b>	<b>735</b>	<b>214</b>	<b>106</b>	<b>35</b>	<b>31</b>	<b>349</b>

à noter que 4 décisions ont été rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré.

### SANCTIONS IMPOSÉES À L'ENDROIT DES 19 INGÉNIEURS<sup>1</sup> (DOSSIERS FERMÉS<sup>2</sup>)

<i>En nombre de chefs d'accusation</i>	
Révocation du permis	12
Radiation temporaire (plus de 1 an)	2
Radiation temporaire (variant de 1 à 6 mois)	18
Recommandation au Conseil d'administration	0
Amende minimale (600 \$)	20
Amende de plus de 600 \$ (variant de 800 \$ à 4 000 \$)	48
Réprimande	80

1. Un membre peut faire l'objet de plus d'une sanction.
2. À 19 dossiers fermés s'ajoutent un désistement ainsi qu'un retrait de plainte.

### DÉCISIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Autorisant le retrait de la plainte	1
Rejetant la plainte	1
Acquittant l'intimé	1
Déclarant l'intimé coupable	2
Acquittant partiellement l'intimé et déclarant l'intimé coupable sur certains chefs	2
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	16
Imposant une sanction	3

### DÉCISIONS DU TRIBUNAL DES PROFESSIONS

Décision sur la culpabilité et sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	1
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	1
Décisions rendues par le Tribunal des professions	3

### AFFAIRES JURIDIQUES

Au cours de l'exercice, l'équipe des Affaires juridiques est passée de deux à trois avocats, auxquels se sont ajoutées une technicienne juridique et une secrétaire juridique. Les Affaires juridiques ont continué d'assurer les fonctions suivantes :

- participation à divers travaux visant le Code des professions, la Loi sur les ingénieurs et les règlements qui découlent de l'une et l'autre lois ;
- participation à l'analyse de plusieurs documents à incidence juridique, notamment les projets de lois et de règlements qui intéressent la profession d'ingénieur ainsi que divers contrats ;
- représentations multiples dans le cadre de dossiers concernant l'Ordre devant divers tribunaux, notamment en matière d'usurpation du titre d'ingénieur ainsi que pour d'autres infractions à la Loi sur les ingénieurs de même que pour différentes situations contentieuses ;
- traitement à l'interne de la quasi-totalité des dossiers d'exercice illégal par rapport à l'exercice précédent, où les dossiers étaient confiés en grande majorité à des cabinets d'avocats ;

- récupération des amendes dans le cadre des poursuites pénales et disciplinaires ;
- traitement des procédures judiciaires et des citations à comparaître adressées à l'Ordre, à ses employés et dirigeants, et liaison, le cas échéant, avec les cabinets juridiques externes ;
- traitement et suivi de certaines décisions du Comité exécutif, notamment celles prises en vertu des articles 45 et 55.1 du Code des professions ;
- préparation des avis relatifs à la radiation ou à la limitation ou à la suspension du droit d'exercice des membres, et participation aux suivis, dans le cadre notamment de l'application du Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec, des dossiers relevant de l'article 55 du Code des professions et des décisions rendues par le Conseil de discipline ;
- application des dispositions relatives au Règlement sur la cessation d'exercice d'un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec ;
- application des dispositions du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs ;
- soutien juridique dans le cadre des demandes de conciliation adressées au président de l'Ordre, suivant l'article 4.01 du Code de déontologie des ingénieurs ;
- soutien juridique au Comité d'inspection professionnelle ainsi qu'au Service de l'inspection professionnelle ; préparation et présentation des dossiers d'inspection professionnelle devant le Comité exécutif ;
- soutien juridique aux instances de l'Ordre (Conseil d'administration et Comité exécutif), dans le cadre de certaines prises de décisions ;
- secrétariat du Conseil de discipline ;
- secrétariat et soutien juridique pour le Comité de révision ;
- soutien juridique aux directions de l'Ordre ;
- rédaction de textes variés visant à informer le public et les membres de l'Ordre ;
- organisation et gestion de la documentation juridique (textes législatifs et réglementaires, avis juridiques, jurisprudence et doctrine) ;
- confection, mise à jour et distribution interne de la compilation intitulée « Lois et règlements ».



Claude Martineau, ing.

Vice-président aux Affaires professionnelles

Louis Tremblay, ing.

Directeur des Affaires professionnelles

### MANDAT

La Direction des affaires professionnelles est responsable de l'ensemble des dossiers qui visent à valoriser l'intégrité et la qualité de l'exercice de la profession, notamment les activités d'encadrement et de contrôle de l'exercice de la profession, à l'exception de la discipline. À cet effet, la Direction des affaires professionnelles voit à élaborer les mesures administratives et de contrôle qui lui permettront de bien assumer son mandat.

### ADMISSION DES NOUVEAUX MEMBRES

Afin d'obtenir le droit d'exercer au Québec, les candidats à la profession d'ingénieur doivent soit montrer qu'ils sont titulaires d'un diplôme reconnu par le gouvernement, soit démontrer qu'ils ont reçu une formation ou qu'ils sont titulaires d'un diplôme jugés équivalents. Pour les titulaires d'un diplôme reconnu, les demandes de permis sont traitées par le Service de l'admission. Dans les autres cas, c'est le Comité des examinateurs qui étudie chacun des dossiers constitués par le Service de l'admission et qui fait les recommandations appropriées au Comité administratif.

Un diplôme peut être reconnu équivalent s'il a été accordé au terme d'un programme agréé par le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) ou par un organisme dont les normes respectent celles du BCAPG. Par ailleurs, dans l'appréciation d'une demande d'équivalence de formation, le Comité des examinateurs tient compte notamment des cours suivis, de l'expérience pertinente et de la réussite des examens prescrits.

### NOUVELLES DEMANDES DE PERMIS

Cette année, 3 794 nouvelles demandes de permis ont été reçues à l'Ordre. Au nombre de celles-ci, 2 495 provenaient de diplômés en génie du Québec ; 106, de diplômés en génie d'autres provinces du Canada ; 1 193, de diplômés en génie de l'étranger ou de non-diplômés en génie. Mentionnons que 46 nouvelles demandes d'admission à l'Ordre étaient des demandes de transfert de membres d'autres associations canadiennes d'ingénieurs.

### COMITÉ DES EXAMINATEURS

Parmi les 3 485 demandes de permis qui ont été complétées cette année, 2 233 provenaient de titulaires d'un diplôme reconnu par le gouvernement. Les 1 252 autres ont fait l'objet d'une étude en vue d'une recommandation de la part du Comité des examinateurs. Deux cent soixante-dix-sept demandes ont fait l'objet d'une recommandation d'équivalence de diplôme, et 318, d'une recommandation d'équivalence de formation.

Les 657 demandes restantes se répartissent comme suit : 599 candidats ont été admis à des examens visant à contrôler leurs connaissances et 43, à des examens visant à compléter leur formation ; un candidat a été convoqué à une entrevue ; 14 demandes ont été refusées.

Au cours des 9 séances tenues durant l'année, le Comité a en outre procédé à 381 révisions de dossiers et à 752 études de résultats aux examens.

### EXAMENS D'ADMISSION

L'Ordre tient deux séances d'examens d'admission par année, l'une en mai et l'autre en novembre. Au cours de l'exercice écoulé, 386 candidats à l'admission se sont présentés à 483 examens à la session de mai, et 366 candidats se sont présentés à 454 examens à celle de novembre. L'ensemble de ces candidats a passé 179 examens différents, et le taux de réussite a été de 63,4 %.

### MESURES VISANT À FACILITER L'INTÉGRATION DES PERSONNES FORMÉES À L'ÉTRANGER

#### Ententes de reconnaissance mutuelle

Les demandeurs qui ne sont pas titulaires d'un diplôme reconnu par le gouvernement comme donnant ouverture au permis de l'Ordre doivent, pour se qualifier, obtenir au préalable une équivalence de diplôme ou de formation. En vertu du Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec, les titulaires d'un diplôme accrédité par un organisme dont les normes et procédures respectent celles du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie, et avec lequel une entente a été conclue, peuvent, à certaines conditions, obtenir une

équivalence de diplôme sans avoir à subir d'examens d'admission. L'Ordre participe à trois ententes de cette nature : l'entente avec la Commission des titres d'ingénieur (CTI) de France, l'entente avec l'Accreditation Board for Engineering and Technology des États-Unis et l'Accord de Washington, qui regroupe des organismes du Royaume-Uni, de l'Irlande, de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie, de l'Afrique du Sud, de Hong Kong, du Japon, de Singapour, de la Corée et de Taïwan. En 2008-2009, 173 demandeurs ont bénéficié de cette disposition.

#### **Programmes d'aide**

L'Ordre collabore à deux programmes d'aide à l'intégration à l'Ordre de personnes formées en génie à l'étranger. Le premier vise les candidats sélectionnés par Emploi-Québec et les organismes désignés par celui-ci et auxquels un soutien est offert dans le cadre du Programme de perfectionnement en ingénierie pour les diplômés en génie de l'étranger, à l'École Polytechnique. L'un des principaux objectifs du programme est de faciliter la réussite des examens d'admission et l'acquisition d'une formation d'appoint en économique de l'ingénierie. Le second, coordonné par le Centre R.I.R.E. 2000 de Québec, vise également la préparation, sous la forme de tutorat, des candidats aux examens d'admission à l'Ordre. En 2008-2009, quelque 180 personnes ont bénéficié de ces programmes.

#### **Programme d'accompagnement des professionnels formés à l'étranger**

À la suite de la signature d'un protocole d'entente entre l'Ordre des ingénieurs du Québec et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec (MICC) en février 2008, la Direction des affaires professionnelles a entrepris sa mise en œuvre en juillet 2008 et, pour ce faire, a embauché un chargé de projet.

Le projet est entièrement financé par la contribution du MICC et se réalisera jusqu'au mois de mars 2010.

Le projet vise à mieux informer et accompagner les professionnels formés à l'étranger (PFÉ). Il est structuré en trois volets :

- volet 1 : améliorer l'accès à l'information ;
- volet 2 : concevoir une formation sur le professionnalisme, l'éthique, le cadre réglementaire et le contexte culturel en milieu de travail, et former des formateurs ;
- volet 3 : développer un didacticiel pour la préparation à l'examen professionnel.

Au 31 mars 2009, on avait établi un plan de projet pour mener à bien les travaux des trois volets et on avait recueilli des données à l'interne et à l'externe sur l'information existante ou à élaborer pour répondre aux besoins et aux attentes des PFÉ. Des groupes de discussion avec la clientèle cible ont complété ce diagnostic et permettront de concevoir les nouveaux outils de communication (volet 1). En outre, on avait amorcé une étude de faisabilité concernant la formation sur le professionnalisme (volet 2) et le didacticiel (volet 3).

De nouveaux éléments d'information ont été mis en ligne sur l'actuel site Web de l'Ordre afin de mieux expliquer les conditions d'admission à l'Ordre et les examens d'admission. Des séances d'information avec des PFÉ candidats à l'admission ont été mises en œuvre afin de répondre directement aux questions de la clientèle.

Des actions de communication et de réseautage auprès de partenaires de l'Ordre et d'organismes spécialisés sont également menées afin d'effectuer la promotion du projet.

#### **Loi modifiant le Code des professions concernant la délivrance de permis**

En vigueur depuis juin 2006, cette loi permet aux ordres de délivrer des permis ou des permis spéciaux (permettant d'exercer certaines activités professionnelles) aux titulaires d'une autorisation d'exercer une profession hors du Québec.

Elle permet aussi de délivrer des permis restrictifs temporaires aux demandeurs qui n'ont pas satisfait à toutes les exigences pour l'obtention d'un permis ordinaire. L'Ordre a adopté une résolution en faveur de la délivrance de ce type de permis. Les conditions et modalités restent à déterminer.

Les frais exigibles d'un candidat à l'exercice de la profession sont, selon le cas, de 50 \$ ou de 400 \$ pour la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré hors du Québec, et de 400 \$ pour la reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec.

## **DÉLIVRANCE DE PERMIS D'INGÉNIEUR JUNIOR OU STAGIAIRE**

Cette année, le Comité exécutif a délivré 3 141 permis d'ingénieur junior. Parmi les nouveaux titulaires de permis, 2 233 avaient un diplôme reconnu par le gouvernement, 266, un diplôme reconnu équivalent et 642 avaient reçu une formation jugée équivalente. Parmi ces derniers, 258 étaient diplômés de programmes agréés, mais non encore reconnus par le gouvernement, 324 avaient réussi les examens de contrôle (313) ou de formation prescrits (11), les 60 autres candidats ayant été jugés admissibles sans examens, du fait de leurs études supérieures et de leur expérience.

## **INSCRIPTION**

Le Service de l'inscription est responsable du tableau des membres. Les tableaux qui suivent (1 à 8 a) fournissent des statistiques sur certaines caractéristiques des membres de l'Ordre et sur des activités du Service de l'inscription au 31 mars 2009.

TABLEAU 1

## RÉPARTITION DES MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU

	Nombre	% du total des membres
<b>Exerçant leur profession</b>		
Ingénieurs	39 515	68,5
Ingénieurs juniors – ingénieurs stagiaires	13 616	23,6
Membres temporaires pour un an <sup>1</sup>	17	0
Permis restrictifs	3	0
<b>Total</b>	<b>53 151</b>	<b>92,2</b>
<b>N'exerçant pas leur profession</b>		
Invalidité permanente	57	0,1
À vie	60	0,1
À la retraite	4 390	7,6
<b>Total</b>	<b>4 507</b>	<b>7,8</b>
<b>TOTAL DES MEMBRES</b>	<b>57 658</b>	<b>100</b>

1. Des permis temporaires valables pour une période d'un an peuvent être délivrés par le Conseil d'administration de l'Ordre, en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française, aux personnes venant de l'extérieur du Québec qui sont déclarées aptes à exercer leur profession, mais qui ne remplissent pas les exigences de l'article 35 de la Charte. Ces permis peuvent être renouvelés au maximum trois fois si l'Office québécois de la langue française l'autorise.

TABLEAU 2

## RÉPARTITION DES NOUVELLES INSCRIPTIONS AU TABLEAU

	Femmes	Hommes	Nombre	% du groupe
<b>Ingénieurs juniors</b>				
Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces	381	1 942	2 323	81,1
Diplômés en génie d'établissements étrangers	90	437	527	18,4
Non diplômés en génie, après examens	2	12	14	0,5
<b>Total des ingénieurs juniors</b>	<b>473</b>	<b>2 391</b>	<b>2 864</b>	<b>100</b>
<b>Ingénieurs stagiaires</b>				
Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces	0	0	0	0
Diplômés en génie d'établissements étrangers	0	2	2	66,6
Non diplômés en génie, après examens	0	1	1	33,3
<b>Total des ingénieurs</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>100</b>
<b>Ingénieurs</b>				
Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces	10	15	25	86,2
Diplômés en génie d'établissements étrangers	0	4	4	13,8
<b>Total des ingénieurs</b>	<b>10</b>	<b>19</b>	<b>29</b>	<b>100</b>
<b>TOTAL DES INSCRIPTIONS POUR L'ANNÉE</b>	<b>483</b>	<b>2 413</b>	<b>2 896</b>	

TABLEAU 3

## A. MOUVEMENTS DES INSCRIPTIONS AU TABLEAU

	Inscriptions	%	Réinscriptions	%	Retraits*	%
Ingénieurs juniors	2 864	98,9	450	30,6	900	32,2
Ingénieurs stagiaires	3	0,1	67	4,5	123	4,4
Ingénieurs	29	1	954	64,9	1 771	63,4
<b>TOTAL</b>	<b>2 896</b>	<b>100</b>	<b>1 471</b>	<b>100</b>	<b>2 794</b>	<b>100</b>

	Ingénieurs	Ingénieurs juniors	Ingénieurs stagiaires
<b>* Motifs des retraits</b>			
Démissions	150	27	2
Retraits pour non-paiement	1521	872	121
Radiations pour cause disciplinaire	6	0	0
Radiations pour non-conformité au Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle	4	0	0
Suspensions et radiations pour méconnaissance du français	7	0	0
Décès	83	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 771</b>	<b>900</b>	<b>123</b>
			<b>2 794</b>

B. PERMIS TEMPORAIRES<sup>1</sup>

	Accordés	Renouvelés
Ingénieurs du Canada	165	35
Ingénieurs de l'étranger	21	16

1. Des permis temporaires sont accordés à des ingénieurs qualifiés qui ne résident pas au Québec, en vertu des articles 18 et 19 de la Loi sur les ingénieurs. Ils sont accordés pour une période de 12 mois, après quoi ils doivent être renouvelés si la réalisation du projet n'est pas terminée.

TABLEAU 4

## RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LES RÉGIONS ÉLECTORALES ET LE DOMICILE

	2008-2009		
	Nombre de membres	% du total des membres	% de variation par rapport à 2007-2008
<b>Selon les régions électorales</b>			
Montréal	36 639	63,5	3,2
Québec	7 652	13,3	2,7
Mauricie-Bois-Francis-Centre-du-Québec	2 519	4,4	2,5
Estrie	1 913	3,3	4,1
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 752	3,0	3,4
Outaouais	1 279	2,2	2,4
Est-du-Québec	1 277	2,2	1,1
Abitibi-Témiscamingue	764	1,3	2,4
<b>TOTAL</b>	<b>53 795<sup>1</sup></b>	<b>93,3</b>	<b>3,1</b>
<b>Selon le domicile</b>			
Membres domiciliés au Québec	53 795	93,3	
<b>Membres domiciliés hors du Québec</b>			
Ontario	1 686	2,9	-1,8
Alberta	284	0,5	-5,6
Colombie-Britannique	201	0,3	5,2
Autres provinces et territoires	218	0,4	-8,0
États-Unis	752	1,3	-5,8
Autres pays	722	1,3	11,1
<b>Total des membres domiciliés hors du Québec</b>	<b>3 863</b>	<b>6,7</b>	<b>-0,8</b>
<b>EFFECTIF TOTAL</b>	<b>57 658</b>	<b>100</b>	<b>2,8</b>

1. Ne tient pas compte des membres résidant hors du Québec.

TABLEAU 5

## RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LES SECTIONS RÉGIONALES

	Ingénieurs	Ingénieurs juniors	Ingénieurs stagiaires	Membres à vie, retraités et invalides permanents	2008-2009		2007-2008		% de variation par rapport à 2007-2008
					Total	% du total des membres	Total	% du total des membres	
<b>Sections régionales</b>									
Montréal (RIM)	10 648	5 076	450	1 265	17 439	30,2	16 927	30,2	3,0
Plein-Sud	6 932	1 540	234	798	9 504	16,5	9 224	16,4	3,0
Québec et Chaudière-Appalaches	5 229	1 465	167	735	7 596	13,2	7 397	13,2	2,7
Laval-Laurentides	4 569	1 187	213	462	6 431	11,2	6 231	11,1	3,2
Canton-de-l'Est	1 986	548	86	253	2 873	5,0	2 778	5,0	3,4
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 330	301	20	101	1 752	3,0	1 948	3,5	-10,1
Lanaudière	1 229	356	41	118	1 744	3,0	1 695	3,0	2,9
Mauricie	1 228	295	36	200	1 759	3,1	1 713	3,1	2,7
Outaouais	971	210	44	106	1 331	2,3	1 670	3,0	-20,3
Drummond	716	231	36	56	1 039	1,8	985	1,8	5,5
Abitibi-Témiscamingue	594	136	13	21	764	1,3	746	1,3	2,4
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	494	139	15	49	697	1,2	687	1,2	1,5
Richelieu	259	59	5	44	367	0,6	342	0,6	7,3
Mingan	229	61	5	8	303	0,5	301	0,5	0,7
Manicouagan	153	27	4	12	196	0,3	192	0,3	2,1
Aucune Régionale <sup>1</sup>	2 968	513	103	279	3 863	6,7	3 249	5,8	18,9
<b>TOTAL</b>	<b>39 535</b>	<b>12 144</b>	<b>1 472</b>	<b>4 507</b>	<b>57 658</b>	<b>100</b>	<b>56 085</b>	<b>100</b>	<b>2,8</b>

1. Domiciliés hors du Québec.

TABLEAU 6

 RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE LEUR EMPLOYEUR<sup>1</sup>

	Femmes	Hommes	Nombre	% du groupe
<b>Région administrative de l'employeur</b>				
Bas-Saint-Laurent	51	537	588	1,3
Saguenay-Lac-Saint-Jean	205	1 302	1 507	3,3
Capitale-Nationale	608	4 169	4 777	10,4
Mauricie	91	931	1 022	2,2
Estrie	161	1 328	1 489	3,3
Montréal	2 819	17 187	20 006	43,7
Outaouais	101	627	728	1,6
Abitibi-Témiscamingue	96	617	713	1,6
Côte-Nord	60	433	493	1,1
Nord-du-Québec	9	80	89	0,2
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	13	98	111	0,2
Chaudière-Appalaches	150	1 306	1 456	3,2
Laval	208	1 632	1 840	4,0
Lanaudière	68	697	765	1,7
Laurentides	196	1 625	1 821	4,0
Montérégie	899	6 392	7 291	15,9
Centre-du-Québec	110	949	1 059	2,3
<b>TOTAL</b>	<b>5 845</b>	<b>39 910</b>	<b>45 755</b>	<b>100</b>

1. Ne tient pas compte des membres ayant un employeur hors du Québec, ni des membres sans emploi, aux études ou à la retraite.

TABLEAU 7

## RÉPARTITION DES MEMBRES SELON DIVERSES CARACTÉRISTIQUES

	2008-2009		2007-2008			
	Nombre	%	Nombre	%		
<b>Selon le sexe</b>						
Femmes	6 995	12,1	6 638	11,8		
Hommes	50 663	87,9	49 447	88,2		
<b>TOTAL</b>	<b>57 658</b>	<b>100</b>	<b>56 085</b>	<b>100</b>		
	Femmes		Hommes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>Selon l'âge et le sexe</b>						
29 ans et moins	1 420	20,3	5 633	11,1	7 053	12,2
De 30 à 39 ans	2 826	40,4	13 184	26,0	16 010	27,8
De 40 à 49 ans	2 133	30,5	13 781	27,2	15 914	27,6
De 50 à 59 ans	523	7,5	9 677	19,1	10 200	17,7
60 ans et plus	93	1,3	8 388	16,6	8 481	14,7
<b>TOTAL</b>	<b>6 995</b>	<b>100</b>	<b>50 663</b>	<b>100</b>	<b>57 658</b>	<b>100</b>
	Francophones		Anglophones		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>Selon l'âge et la langue</b>						
29 ans et moins	6 535	12,6	518	9,1	7 053	12,2
De 30 à 39 ans	15 042	28,9	968	17,0	16 010	27,8
De 40 à 49 ans	14 816	28,5	1 098	19,3	15 914	27,6
De 50 à 59 ans	9 120	17,5	1 080	19,0	10 200	17,7
60 ans et plus	6 465	12,4	2 016	35,5	8 481	14,7
<b>TOTAL</b>	<b>51 978</b>	<b>100</b>	<b>5 680</b>	<b>100</b>	<b>57 658</b>	<b>100</b>
	Francophones		Anglophones		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>Selon le statut, le sexe, le domicile et la langue</b>						
Ingénieurs	39 510	76,0	4 532	79,8	44 042	76,4
Ingénieurs juniors	11 087	21,3	1 057	18,6	12 144	21,1
Ingénieurs stagiaires	1 381	2,7	91	1,6	1 472	2,6
<b>TOTAL</b>	<b>51 978</b>	<b>100</b>	<b>5 680</b>	<b>100</b>	<b>57 658</b>	<b>100</b>
Femmes	6 449	12,4	546	9,6	6 995	12,1
Hommes	45 529	87,6	5 134	90,4	50 663	87,9
<b>TOTAL</b>	<b>51 978</b>	<b>100</b>	<b>5 680</b>	<b>100</b>	<b>57 658</b>	<b>100</b>
Domiciliés au Québec	49 461	95,2	4 334	76,3	53 795	93,3
Domiciliés hors du Québec	2 517	4,8	1 346	23,7	3 863	6,7
<b>TOTAL</b>	<b>51 978</b>	<b>100</b>	<b>5 680</b>	<b>100</b>	<b>57 658</b>	<b>100</b>

TABLEAU 8

**RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ DE L'EMPLOYEUR**  
 (Selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord – SCIAN)

	Nombre	% du total des membres
<b>Secteurs public et parapublic</b>		
Administration publique fédérale	1 486	2,6
Administrations publiques provinciales et territoriales	3 700	6,4
Administrations publiques locales, municipales et régionales	1 000	1,7
<b>TOTAL</b>	<b>6 186</b>	<b>10,7</b>
<b>Secteur de la consultation</b>		
Services de génie	8 826	15,3
<b>TOTAL</b>	<b>8 826</b>	<b>15,3</b>
<b>Secteur de l'éducation</b>		
Services d'enseignement	2 285	4,0
<b>TOTAL</b>	<b>2 285</b>	<b>4,0</b>
<b>Autres secteurs</b>		
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	36	0,1
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	311	0,5
Services publics	236	0,4
Construction	1 805	3,1
Fabrication (voir le détail au tableau 8a ci-après)	15 105	26,2
Commerce de gros	1 834	3,2
Commerce de détail	118	0,2
Transport et entreposage	835	1,4
Industrie de l'information et industrie culturelle	1 503	2,6
Finance et assurances	371	0,6
Services immobiliers et services de location et de location à bail	173	0,3
Services professionnels, scientifiques et techniques	3 675	6,4
Gestion de sociétés et d'entreprises	186	0,3
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets	407	0,7
Soins de santé et assistance sociale	287	0,5
Arts, spectacles et loisirs	37	0,1
Hébergement et services de restauration	27	0,0
Autres services	212	0,4
<b>TOTAL</b>	<b>27 158</b>	<b>47,1</b>
Secteurs d'activité en cours de classification	5 732	9,9
Sans emploi, aux études ou à la retraite	7 471	13,0
<b>EFFECTIF TOTAL</b>	<b>57 658</b>	<b>100</b>

TABLEAU 8 a)

## RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ DE L'EMPLOYEUR

	Nombre	% du groupe
<b>Détails du secteur « fabrication »</b>		
Fabrication d'aliments	285	1,9
Fabrication de boissons et de produits du tabac	109	0,7
Usines de textiles	44	0,3
Usines de produits textiles	22	0,1
Fabrication de vêtements	29	0,2
Fabrication de produits en cuir et de produits analogues	16	0,1
Fabrication de produits en bois	224	1,5
Fabrication de papier	822	5,4
Impression et activités connexes de soutien	59	0,4
Fabrication de produits du pétrole et du charbon	405	2,7
Fabrication de produits chimiques	769	5,1
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	785	5,2
Fabrication de produits minéraux non métalliques	453	3,0
Première transformation de métaux	1 087	7,2
Fabrication de produits métalliques	1 145	7,6
Fabrication de machines	2 393	15,8
Fabrication de produits informatiques et électroniques	2 264	15,0
Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques	765	5,1
Fabrication de matériel de transport	2 988	19,8
Fabrication de meubles et de produits connexes	118	0,8
Activités diverses de fabrication	323	2,1
<b>TOTAL</b>	<b>15 105</b>	<b>100</b>

## RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LE RAPPORT ANNUEL D'UN ORDRE PROFESSIONNEL

## DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS DU QUÉBEC

	Nombre			reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
	reçues*	acceptées	refusées	
Au Canada	104	107	0	12
Hors du Canada	172	185	0	22

\* Il s'agit des demandes effectuées conformément à la procédure établie par le Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation, c'est-à-dire comportant tous les documents requis et accompagnées des frais exigibles.

## CANDIDATS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION CONCERNÉS PAR LES DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS DU QUÉBEC

Candidats 326

## DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC PAR UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS

	Nombre				reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
	reçues*	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	
Au Canada	2	0	2	0	0
Hors du Canada	741	375	617	12	119

## CANDIDATS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION CONCERNÉS PAR LES DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC PAR UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS

Candidats 1 077

### ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS D'INGÉNIEUR

Le tableau ci-dessous présente le nombre de demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

#### DIPLÔMES RECONNUS

Demandes de permis d'ingénieur	
reçues <sup>1</sup>	2 253
acceptées <sup>2</sup>	1 484
refusées <sup>3</sup>	0
reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période <sup>4</sup>	2 237

Le tableau qui suit indique les demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

#### ÉQUIVALENCE DE DIPLÔMES

Demandes de permis d'ingénieur	
reçues <sup>1</sup>	264
acceptées <sup>2</sup>	108
refusées <sup>3</sup>	0
reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période <sup>4</sup>	246

Le tableau suivant présente le nombre de demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

#### ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION

Demandes de permis d'ingénieur	
reçues <sup>1</sup>	373
acceptées <sup>2</sup>	203
refusées <sup>3</sup>	0
reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période <sup>4</sup>	358

### AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DES PERMIS

Ingénieurs juniors	
ayant satisfait aux autres conditions et modalités <sup>5</sup>	1 795
ayant commencé le processus <sup>6</sup>	13 616

- Inscriptions au tableau à titre d'ingénieur junior durant l'année.
- Inscriptions au tableau à titre d'ingénieur (permis d'ingénieur délivré) durant l'année; l'inscription au tableau à titre d'ingénieur junior peut avoir été faite durant l'année en cours ou lors d'années antérieures.
- Les ingénieurs juniors n'ont pas de temps limite pour satisfaire aux autres conditions.
- Toutes les inscriptions au tableau à titre d'ingénieur junior, moins les personnes qui sont devenues ingénieurs durant l'année.
- Total des inscriptions au tableau à titre d'ingénieur durant l'année.
- Nombre d'ingénieurs juniors inscrits au tableau à la fin de l'année.

### ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

#### DÉLIVRANCE DE PERMIS

#### DEMANDES DE PERMIS TEMPORAIRE

	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	21	23	0	5

#### PERMIS DÉLIVRÉS SELON LA CATÉGORIE

Ingénieur junior	2 864
Ingénieur stagiaire	3
Ingénieur (nouveaux permis et reclassements)	1 795

#### AUTORISATIONS SPÉCIALES

Accordées	6
Renouvelées	0

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

**MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE  
ET DÉTENANT UN PERMIS SELON LA CATÉGORIE**

Ingénieurs juniors	12 144
Ingénieurs stagiaires	1 472
Ingénieurs	44 042

**INSCRIPTIONS AU TABLEAU AVEC LIMITATION  
OU SUSPENSION**

Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	47
Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

**MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE  
LA PÉRIODE, SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE**

01 Bas-Saint-Laurent	646
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 752
03 Capitale-Nationale	5 742
04 Mauricie	1 579
05 Estrie	1 916
06 Montréal	16 414
07 Outaouais	1 279
08 Abitibi-Témiscamingue	696
09 Côte-Nord	499
10 Nord-du-Québec	67
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	132
12 Chaudière-Appalaches	1 910
13 Laval	3 443
14 Lanaudière	1 760
15 Laurentides	2 997
16 Montérégie	12 023
17 Centre-du-Québec	940
99 Hors du Québec	3 863

**MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE ET MONTANT DE LA COTISATION  
ANNUELLE SELON LA CLASSE DE MEMBRES ÉTABLIE AUX FINS DE LA COTISATION**

Classe de membres établie aux fins de la cotisation annuelle 2008-2009	Nombre de membres	Montant
Juniors-stagiaires moins de 3 ans	7 397	170 \$
Juniors-stagiaires 3 ans et plus	5 945	245 \$
Juniors-stagiaires invalides permanents ou retraités	39	80 \$
Juniors-stagiaires (non-résidants) moins de 3 ans	42	130 \$
Juniors-stagiaires (non-résidants) 3 ans et plus	193	165 \$
Ingénieurs	37 867	245 \$
Ingénieurs (non-résidants)	1 647	165 \$
Retraités	4 447	80 \$
Anciens présidents, membres à vie	81	0 \$

**Exercice au sein d'une société en nom collectif**

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe p de l'article 94 du Code des professions autorisant les membres de l'Ordre à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions.

**ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE**

Les membres de l'Ordre, en vertu du Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec, souscrivent obligatoirement à l'assurance responsabilité professionnelle collective, quel que soit le type d'activité qu'ils exercent. Ceux qui exercent la profession en pratique privée doivent, de plus, souscrire à une assurance responsabilité professionnelle (ARP) d'un assureur spécialisé à cet effet.

On trouvera au tableau suivant la répartition des membres de l'Ordre au 31 mars 2009 selon le moyen de garantie.

**STATISTIQUES SUR L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE PAR TYPES D'ACTIVITÉS**

	Nombre	%	ARP collective	ARP privée
Pratique privée en génie	9 659	16,8	✓	✓
Entreprise du secteur privé	29 100	50,5	✓	
Organisme public ou parapublic	9 407	16,3	✓	
À la retraite	4 811	8,3	✓	
Pratique privée hors génie	982	1,7	✓	
Autres	3 699	6,4	✓	
<b>TOTAL</b>	<b>57 658</b>	<b>100,0</b>		

Le montant prévu de la garantie collective est de 100 000 \$ par sinistre et de 250 000 \$ pour l'ensemble des sinistres découlant des services professionnels à l'égard d'un projet. Le contrat d'ARP privée doit prévoir un montant minimal de garantie de 250 000 \$ par sinistre et de 500 000 \$ pour l'ensemble des sinistres qui surviennent au cours de la période de garantie. Ces montants minimums sont respectivement de 500 000 \$ et 1 000 000 \$ s'il s'agit d'une assurance souscrite par des membres, des sociétés ou des personnes morales pour d'autres membres à leur emploi ou qui en sont administrateurs, dirigeants ou actionnaires, dans le cas d'une personne morale, ou associés, dans le cas d'une société.

Le Service de l'inscription a traité, durant cette période, environ 1 538 appels de demande d'information sur l'assurance responsabilité professionnelle collective et privée provenant des membres (93 %) et du public (7 %), se répartissant comme suit : 74,6 % sur la notion de « pratique privée » ; 12,3 % sur le contrat d'assurance collective ; 4,4 % sur l'annulation de la police ; 4,0 % sur l'obligation de conserver son contrat d'assurance en vigueur jusqu'à cinq ans après avoir accompli le dernier acte professionnel ; et 4,7 % sur d'autres aspects de l'assurance. De plus, l'Ordre a clarifié la définition de la pratique privée dans les documents transmis aux membres pour l'inscription annuelle.

Durant la période du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2009, le Service de l'inscription a dû intervenir pour assurer le respect de son règlement sur l'ARP. Ainsi, l'annulation de la police d'assurance avant le terme requis ou le fait qu'un membre

en pratique privée n'ait pas de contrat d'assurance sont deux cas qui peuvent mener à sa radiation du tableau, s'il refuse de se conformer au règlement. La plupart des membres en pratique privée ne s'étant pas conformés au règlement voient à corriger promptement leur situation à la suite de l'intervention de l'Ordre auprès de l'un d'entre eux. Cent quatorze suivis de dossier en relation avec l'exigence de détenir une assurance responsabilité professionnelle supplémentaire ont été effectués. L'Ordre a radié quatre membres pour non-conformité au règlement sur l'ARP, en vertu de l'article 86(1)ii) du Code des professions, cette année.

**SOUTIEN AUX NOUVEAUX MEMBRES**

Au 31 mars 2009, le Service de soutien aux nouveaux membres comptait 12 144 dossiers d'ingénieurs juniors et 1 472 dossiers d'ingénieurs stagiaires, pour un total de 13 616.

Les dispositions du Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec stipulent que tous les ingénieurs juniors doivent remplir, entre autres, deux conditions afin que le Conseil d'administration leur délivre un permis d'ingénieur. Ces conditions sont la réussite de l'examen professionnel et l'acquisition d'une expérience pertinente en génie de 36 mois. Pour obtenir le permis conférant le plein droit d'exercer, les ingénieurs juniors doivent aussi démontrer, à l'instar des autres professionnels du Québec, qu'ils ont une connaissance appropriée du français.

**EXAMEN PROFESSIONNEL**

Au cours de l'exercice écoulé, 2 268 demandes d'inscription à l'examen professionnel ont été reçues. Cet examen est tenu dans neuf villes du Québec.

**DÉLIVRANCE DU PERMIS D'INGÉNIEUR**

Quelque 1 648 ingénieurs juniors et 124 ingénieurs stagiaires ont obtenu leur permis d'ingénieur. De plus, 23 permis ont été délivrés, à la faveur de l'Entente sur la mobilité des ingénieurs à l'intérieur du Canada, à des personnes provenant des autres associations canadiennes d'ingénieurs.

**SÉANCES D'INFORMATION SUR LA PROFESSION**

Comme par le passé, l'Ordre invite tous les futurs diplômés des 12 établissements universitaires québécois qui offrent des programmes en génie, à des séances d'information sur l'exercice de la profession d'ingénieur au Québec. Durant l'année universitaire 2008-2009, une vingtaine de séances d'information ont eu lieu.

**SURVEILLANCE DE L'EXERCICE**

L'article 23 du Code des professions stipule que chaque ordre professionnel a pour principale fonction d'assurer la protection du public et qu'à cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres.

Ce contrôle s'exerce d'abord au moment de l'admission des nouveaux membres ; par la suite, c'est presque exclusivement au Service de la surveillance de l'exercice qu'incombe cette responsabilité afin de s'assurer que les membres de l'Ordre rendent des services professionnels de qualité.

L'inspection professionnelle, au-delà de sa fonction première, vise à améliorer la pratique du génie en informant les

ingénieurs de leurs droits, devoirs et obligations envers le public, le client et la profession. À cet effet, l'Ordre renseigne ses membres sur les lois et règlements gouvernant l'exercice de leur profession ; ces renseignements concernent notamment le Code des professions et la Loi sur les ingénieurs. L'Ordre signifie également à ses membres ses attentes quant à l'excellence des services professionnels qu'ils rendent à la collectivité.

#### COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le Code des professions prévoit l'institution d'un comité d'inspection professionnelle (CIP) au sein de chaque ordre. Le CIP de l'Ordre des ingénieurs du Québec est présentement formé de 14 personnes nommées par le Conseil d'administration. On trouve le nom des membres de ce Comité à la page 13 du présent rapport annuel. Chacun d'eux possède une expertise dans un domaine du génie (électricité, mécanique, protection incendie, charpente, fondations, installations septiques, géotechnique, etc.).

Le mandat du CIP consiste à :

- effectuer une surveillance générale de l'exercice de la profession suivant un programme qu'il établit et que le Conseil d'administration de l'Ordre approuve ;
- procéder à des inspections portant expressément sur la compétence de tout membre lorsque des motifs le justifient.

Tout en conservant le caractère universel de l'inspection professionnelle, il a été notamment décidé de porter une attention particulière aux membres qui accomplissent des actes ayant un lien avec l'ingénierie ou pouvant mettre en cause l'intérêt public, tout particulièrement la santé et la sécurité des bénéficiaires directs et indirects de leurs travaux, sans égard au secteur d'activité.

En 2008-2009, le CIP s'est réuni à 52 reprises, dont 19 fois en audience à la suite d'une inspection portant sur la compétence d'un membre. La répartition des 1 225 visites d'inspection est partagée entre les ingénieurs exerçant en pratique privée, les ingénieurs exerçant au sein d'une entreprise, compagnie ou coopérative du secteur privé et les ingénieurs exerçant au sein d'un organisme public ou parapublic.

#### RÉPARTITION DES INSPECTIONS PROFESSIONNELLES SELON LES SECTIONS RÉGIONALES

Abitibi-Témiscamingue	20
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	7
Cantons-de-l'Est	11
Drummond	61
Lanaudière	15
Laval-Laurentides	16
Manicouagan	16
Mauricie	102
Mingan	7
Outaouais	25
Plein-Sud	342
Québec et Chaudière-Appalaches	159
Régionale des ingénieurs de Montréal	418
Richelieu	6
Saguenay-Lac-Saint-Jean	20
<b>Total</b>	<b>1 225</b>

#### ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Nombre de membres du Comité d'inspection professionnelle	14
Nombre de réunions du Comité d'inspection professionnelle	52

	Nombre
Membres visités	1 225
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres	1 804
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle	1 697
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	1 096
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire	0

#### ENQUÊTES

	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	13
Rapports d'enquête dressés	31

#### RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'OBLIGER UN MEMBRE À COMPLÉTER AVEC SUCCÈS

	Nombre
Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	3
Un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	8
Un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	12
Un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	2

#### DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Nombre
Approuvant, en totalité, les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	51
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	14

Un membre a fait l'objet d'une information au syndic en application du cinquième alinéa de l'article 112 du Code des professions.

#### PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION 2008-2009

Ce programme a pris effet le 1<sup>er</sup> avril 2008 et s'est terminé le 31 mars 2009.

##### A. MANDAT

– L'article 112 du Code des professions dispose :  
« Le comité surveille l'exercice de la profession par les membres de l'ordre et il procède notamment à la vérification de leurs dossiers, livres, registres, médicaments, poisons, produits, substances, appareils et équipements relatifs à cet exercice ainsi qu'à la vérification des biens qui leur sont confiés par leurs clients. À cette fin, le Conseil d'administration peut nommer des inspecteurs pour assister le comité ; le comité peut aussi agir de sa propre initiative en les choisissant parmi les inspecteurs dont le nom figure sur une liste que peut établir le Conseil d'administration.

« À la demande du Conseil d'administration, le comité ou un de ses membres fait une inspection portant sur la compétence professionnelle de tout membre de l'ordre indiqué par le Conseil d'administration; le comité ou un de ses membres peut aussi agir de sa propre initiative, à cet égard. Le comité ou un de ses membres peut, avec l'autorisation du Conseil d'administration, s'adjoindre des experts aux fins d'une telle inspection. Le Conseil d'administration peut aussi nommer des inspecteurs pour assister le comité ou l'un de ses membres dans l'exercice de ses fonctions; le comité peut aussi agir de sa propre initiative en les choisissant parmi les inspecteurs dont le nom figure sur une liste que peut établir le Conseil d'administration.

« Les inspecteurs doivent être membres de l'Ordre.

« Le comité fait rapport au Conseil d'administration sur ses activités avec les recommandations qu'il juge appropriées.

« De plus, le comité informe le syndic lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire qu'un professionnel a commis une infraction visée au deuxième aliéna de l'article 116. »

– Les articles 8 et 9 du Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des ingénieurs du Québec disposent :

« 8. Le comité constitue et tient à jour un dossier professionnel pour chaque ingénieur qui fait l'objet d'une inspection. »

« 9. Le dossier professionnel de l'ingénieur contient un résumé de sa formation et de son expérience à titre d'ingénieur ainsi que l'ensemble des documents relatifs à une inspection dont il a fait l'objet. »

– L'article 12 du Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des ingénieurs du Québec dispose :

« Chaque année, le Conseil d'administration fait parvenir aux membres de l'Ordre le programme de surveillance générale du comité. »

#### B. GÉNÉRALITÉS

Une inspection se déroule sous la forme d'une rencontre entre l'inspecteur et le membre sur les lieux de travail. L'inspecteur procède en premier lieu à une séance d'information et de formation qui porte sur des sujets tels que : la responsabilité civile professionnelle, le Code des professions, la Loi sur les ingénieurs et autres règlements afférents qui gouvernent la profession, le *Guide de pratique professionnelle*, la formation continue et la gestion de la qualité. Lorsqu'il y a plus d'un ingénieur, cette première étape se fait en groupe et est suivie de rencontres individuelles. Le cas échéant, l'inspecteur procède alors à l'analyse des dossiers, livres et registres respectifs.

Le membre doit remettre le résumé de sa formation et de son expérience à l'inspecteur au début de leur rencontre.

Chaque membre inspecté reçoit par écrit les résultats de son inspection.

#### C. PORTÉE

L'inspection professionnelle vise à :

1. Effectuer une surveillance générale de l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre, tant du point de vue de la compétence que du respect de la législation qui régit la profession ;
2. Promouvoir les valeurs fondamentales de la profession : la compétence, le sens de l'éthique, la responsabilité et l'engagement social ;
3. Favoriser la confiance du public envers la profession et ses membres ;

4. Sensibiliser les membres à leurs devoirs et obligations envers le public, leurs clients et confrères, sans égard à leur milieu de travail ou à leurs fonctions ;

5. Informer les membres de ce qu'est l'exercice illégal de la profession ;

6. Inciter les membres à se doter d'un programme de formation continue visant à maintenir un niveau de compétence adéquat ;

7. Le cas échéant, relever les déficiences et carences dans la pratique des membres et tenter avec ces derniers d'identifier les mesures correctives qui s'imposent ;

8. Inciter les membres à utiliser le *Guide de pratique professionnelle* dans l'exercice de leurs fonctions ;

9. Cerner les contraintes de la profession pour être en mesure de proposer des solutions aux difficultés rencontrées par les membres.

#### D. PROGRAMME DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

1. Inspecter 1 000 membres individuellement ou en groupes, sans égard au secteur d'activité professionnelle, à la discipline du génie ou au nombre d'années d'expérience.

2. Le Questionnaire d'inspection professionnelle a été développé dans l'objectif de mieux cibler les membres devant recevoir la visite d'un inspecteur.

3. Inspecter tout membre qui se réinscrit au tableau de l'Ordre après une absence de trois ans ou plus.

4. Inspecter tout membre qui obtient à nouveau le statut de membre actif titulaire après avoir eu, pour quelque motif que ce soit, un statut de membre non actif titulaire durant une période ininterrompue de trois ans ou plus.

5. Inspecter tout membre qui modifie son secteur d'activité pour endosser celui de la pratique privée.

6. Inspecter des membres qui exercent en dehors de leur emploi principal.

7. Inspecter les membres qui pratiquent dans le domaine des installations septiques.

8. Vérifier l'existence et la nature des procédures de gestion de la qualité que les membres appliquent dans leur milieu de travail respectif.

9. Vérifier systématiquement le plan de formation continue du membre inspecté.

10. Vérifier systématiquement la tenue générale des dossiers, livres et registres du membre.

11. Dans le cas où le membre pose des actes nécessitant l'application de principes d'ingénierie ou que ceux-ci s'inscrivent dans le cadre de travaux d'ingénierie, que ce soit de façon ponctuelle ou continue, dans ses activités professionnelles principales ou secondaires, l'inspecteur analyse un certain nombre de dossiers du membre. Il vérifie si le membre connaît bien la nature et la portée de ses mandats; s'assure qu'il s'est doté de moyens et d'outils appropriés pour élaborer les solutions et atteindre les résultats recherchés. Cette vérification du processus de réalisation des mandats s'effectue notamment au moyen des critères d'excellence établis dans le *Guide de pratique professionnelle*.

12. Vérifier que les membres se conforment aux lois et règlements qui régissent la profession, soit : le Code des professions, la Loi sur les ingénieurs ou les règlements qui en découlent.

13. Assurer un suivi des décisions prises à l'endroit d'un membre, y compris, le cas échéant, l'une ou l'autre des mesures particulières prévues à l'article 112 du Code des professions.
14. Poursuivre l'inspection professionnelle d'ingénieurs œuvrant au sein de la grande entreprise incluant la vérification des procédures de l'employeur concernant la pratique de l'ingénierie en relation avec le Code des professions et la Loi sur les ingénieurs.

#### E. DOCUMENTATION

L'inspection professionnelle s'accomplit notamment au moyen :

1. Du recueil *Lois et règlements* édité par l'Ordre (principaux textes légaux régissant les activités des ingénieurs en leur qualité de membres d'un ordre professionnel) ;
2. Du *Guide de pratique professionnelle*, également édité par l'Ordre ;
3. Du Formulaire d'inspection professionnelle rempli par les membres avant l'inspection. Ce formulaire vise à préparer les membres en vue de l'inspection, en plus de susciter une prise de conscience de leur propre comportement en ce qui concerne les lois et règlements qui gouvernent la profession ;
4. De la déclaration du membre concernant sa pratique en génie ;
5. De brochures corporatives remises à chaque ingénieur inspecté ainsi qu'à leur employeur.

## ACTIVITÉS LIÉES À L'INSCRIPTION AU TABLEAU

### APPLICATION DE L'ARTICLE 45 DU CODE DES PROFESSIONS

L'article 45.2 du Code des professions prévoit que toute personne doit, dans sa demande de permis d'inscription au tableau ou dans tout autre document qu'elle remplit aux fins de sa candidature à l'exercice de la profession, selon le cas, informer le Conseil d'administration qu'elle fait ou a fait l'objet d'une décision judiciaire ou disciplinaire visée aux articles 45 ou 45.1. Une copie certifiée conforme de la décision judiciaire ou disciplinaire visée aux articles 45 ou 45.1 fait preuve de la perpétration de l'infraction, et, le cas échéant, des faits qui y sont rapportés, lorsqu'elle a été rendue au Canada.

Le Conseil d'administration peut requérir de la personne tout renseignement ou document qu'il juge nécessaire pour l'application des articles 45 ou 45.1. À défaut par cette personne de le fournir, le Conseil d'administration peut refuser d'étudier sa demande jusqu'à ce que le document ou renseignement requis soit fourni. Le Conseil d'administration a délégué ses pouvoirs en la matière au Comité exécutif.

Au cours du présent exercice, 27 personnes ont déclaré avoir déjà été reconnues coupables d'une ou de plusieurs infractions criminelles. Dans 24 cas, il a été décidé que, compte tenu des circonstances, les infractions criminelles commises n'étaient pas liées à l'exercice de la profession d'ingénieur et dans 3 cas, l'étude du dossier n'était pas terminée au 31 mars 2009.

### APPLICATION DE L'ARTICLE 55.1 DU CODE DES PROFESSIONS

Le Conseil d'administration peut, après avoir donné au professionnel l'occasion de présenter ses observations, le radier provisoirement ou limiter ou suspendre provisoirement son droit d'exercer des activités professionnelles, lorsque ce professionnel a fait l'objet d'une décision judiciaire visée aux paragraphes 1, 2, 5 ou 6 du premier alinéa de l'article 45. Ce pouvoir a été délégué au Comité exécutif.

Au cours de l'exercice écoulé, le Comité exécutif n'a pas exercé son pouvoir discrétionnaire conféré par l'article 55.1 du Code des professions.

## AMÉLIORATION DE L'EXERCICE

En matière de développement professionnel, l'Ordre des ingénieurs du Québec vise trois objectifs : assurer la qualité et l'efficacité des services professionnels rendus par les ingénieurs ; favoriser l'adaptation de la profession au changement continu du contexte socioéconomique, de la technologie et des attentes du milieu ; renforcer la responsabilisation de l'ingénieur par rapport à son propre développement professionnel.

### DOMAINES D'INTERVENTION

Les travaux du Service de l'amélioration de l'exercice, outre les activités courantes d'information aux membres, ont porté principalement sur un projet de règlement sur le développement professionnel continu des membres et des moyens pour faciliter sa mise en œuvre ; l'intégration du professionnalisme et de l'éthique dans la formation des étudiants en génie ; l'offre d'activités de développement professionnel.

### PROJET DE RÈGLEMENT SUR LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU DES MEMBRES

Ce projet de règlement se justifie par l'évolution rapide et constante des compétences requises de la part des ingénieurs pour exercer leurs activités professionnelles. Il permettra de déterminer le cadre des mesures que doivent prendre les membres pour mettre à jour et améliorer les compétences liées à leurs activités professionnelles, notamment les compétences susceptibles d'être influencées par l'évolution technologique ainsi que par les modifications législatives, réglementaires ou administratives. En outre, ce règlement fournira à l'Ordre des moyens de voir à ce que les ingénieurs concernés comblient les lacunes de compétence constatées en cours d'application du Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession, ou de toute autre vérification effectuée par l'Ordre.

Afin de soutenir les membres dans la mise en œuvre de ce règlement, l'Ordre a complété les travaux de conception d'un nouveau document d'encadrement : le *Guide de développement des compétences de l'ingénieur*. Ce guide, disponible sur le site extranet de l'Ordre, permet aux membres de gérer leur développement professionnel à l'aide de trois outils : le cycle annuel de gestion (planifier, réaliser, faire le bilan), le répertoire de compétences communes de la profession d'ingénieur et le dossier de développement professionnel. Un plan de communication a été mis en œuvre en vue de faire connaître le guide auprès des membres et auprès de différents intervenants concernés par le développement professionnel des ingénieurs.

### INTÉGRATION DU PROFESSIONNALISME ET DE L'ÉTHIQUE DANS LA FORMATION DES FUTURS INGÉNIEURS

Les étudiants en génie sont peu sensibilisés au concept de professionnalisme. À la suite de la présentation d'un rapport préparé par un groupe de travail mis sur pied par le Comité de liaison CODIQ-OIQ-CREIQ, un plan d'action visant à intégrer des notions concernant le professionnalisme et l'éthique dans la formation des étudiants en génie a été approuvé par les organisations membres du Comité de liaison, soit l'Ordre, les facultés et écoles de génie et la Confédération pour le rayonnement étudiant en ingénierie au Québec (CREIQ). Les premières mesures instaurées comprennent un atelier destiné à fournir aux professeurs de l'information et des moyens pour les aider à intégrer l'éthique et le professionnalisme dans leur enseignement, de l'information sur l'examen professionnel que doit réussir tout ingénieur junior ou stagiaire et, en troisième lieu, une banque d'études de cas portant sur l'éthique et le professionnalisme, accompagnée d'un guide méthodologique. Les professeurs pourront utiliser ces études pour illustrer, dans leur enseignement, divers aspects de la responsabilité professionnelle de l'ingénieur, en particulier l'éthique. De nombreuses séances ont été réalisées au cours de l'exercice dans plusieurs facultés de génie.

### ACTIVITÉS DU SERVICE DE L'AMÉLIORATION DE L'EXERCICE

L'Ordre offre à ses membres, parfois en collaboration avec un établissement universitaire, des activités de développement professionnel.

L'Ordre n'a pas de règlement sur la formation continue en application du paragraphe o) de l'article 94 du Code des professions. Cependant, l'Ordre a déposé un projet de règlement en juin 2008 auprès de l'Office des professions.

### ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE FACULTATIVES ORGANISÉES PAR L'ORDRE

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui ont suivi l'activité
Traitement des eaux usées d'origine domestique (en collaboration avec le Centre de formation continue de l'École Polytechnique)	21,0	25
Gestion des risques pour ingénieurs et autres spécialistes (en collaboration avec le Centre universitaire de formation en environnement de l'Université de Sherbrooke)	21,0	31
Sessions d'information sur les principales modifications au chapitre III (« Plomberie ») du Code de construction du Québec, y compris le CNP 2005	3,5	170

### COMITÉ DE PROGRAMMATION DU COLLOQUE 2009 DE L'ORDRE

Le Comité de programmation du Colloque 2009 a tenu quatre rencontres au cours desquelles les membres ont émis leurs avis sur le thème du colloque 2009, les sujets des ateliers à traiter et le déroulement des ateliers. De plus, les membres ont proposé des conférenciers pour développer et animer lesdits ateliers. La participation soutenue et le

dynamisme des membres du Comité de programmation auront permis d'offrir une programmation orientée sur les besoins de développement professionnel des membres de l'Ordre.

### SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE

En 2008-2009, les activités du Service de la surveillance de la pratique illégale ont été réalisées conformément aux orientations et au plan d'action pour 2008-2009.

### VISITES DE CHANTIERS

En matière de contrôle, le Service de la surveillance de la pratique illégale a poursuivi ses visites de sites des travaux visés par l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs. Au cours des interventions, l'enquêteur s'assure notamment que les plans et devis des travaux sont signés et scellés par des ingénieurs membres de l'Ordre ou par des titulaires d'un permis temporaire. La répartition régionale des visites de chantiers figure au tableau suivant.

### RÉPARTITION DES VISITES DE CHANTIERS SELON LES SECTIONS RÉGIONALES

Sections régionales	Chantiers
Abitibi-Témiscamingue	7
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	16
Cantons-de-l'Est	21
Drummond	6
Lanaudière	12
Laval-Laurentides	18
Manicouagan	1
Mauricie	7
Mingan	0
Outaouais	9
Plein-Sud	33
Québec et Chaudière-Appalaches	13
Montréal	15
Richelieu	0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	14
<b>Total</b>	<b>172</b>

### VIGIE DU RECRUTEMENT

Le processus de vigie des appels de candidatures s'est poursuivi par des recherches sur Internet, en vérifiant des sites comme ceux de Jobboom ou Workopolis, ces derniers couvrant une large part des grands journaux du Québec. Notre but est de nous assurer que les annonces d'offres d'emploi visant les ingénieurs mentionnent l'exigence d'être membre de l'Ordre.

### INFORMATION ET SENSIBILISATION

Le Service de la surveillance de la pratique illégale a répondu à 1 679 demandes de renseignements dans l'année : 72 % provenaient du public et 28 %, des membres de l'Ordre. Les sujets courants sont : le champ de pratique de l'ingénieur (40 %), la déontologie (15 %), l'authentification des documents (sceau et signature) (19 %), divers (5 %), l'exercice de la profession en société (5 %), le titre et son utilisation (15 %) et la référence d'un ingénieur (1 %).

L'Ordre a tenu un kiosque d'information pour les visiteurs aux congrès annuels de l'Association des directeurs

municipaux du Québec, de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec, de la Fédération québécoise des municipalités et de la section Québec de l'Association des travaux publics d'Amérique. Des brochures et des dépliants ont été distribués, et nos représentants ont répondu aux questions des nombreux intervenants ou ont donné des renseignements aux participants sur différents sujets relatif à la pratique du génie dans leur milieu respectif.

#### ENQUÊTES

Les enquêtes du Service de la surveillance de la pratique illégale résultent d'une part des plaintes ou des signalements formulés à l'Ordre par les membres ou le public, ou à la suite des avis reçus d'autres services de l'Ordre. D'autre part, elles sont à l'initiative du personnel du service lui-même.

Au cours du présent exercice, 72 nouvelles enquêtes ont été ouvertes, s'ajoutant ainsi aux 95 actives au 31 mars 2008, et 102 enquêtes ont été fermées. Des 72 enquêtes ouvertes en 2008-2009, une provenait du Service de la surveillance et de l'amélioration de l'exercice de la profession et une venait du Bureau du syndic. Des 102 enquêtes fermées, 13 l'ont été parce qu'une sentence pénale a été rendue dans des poursuites qui en avaient découlé, 6 à cause de l'expiration du délai de prescription, un dossier a été transmis au Service de la surveillance et de l'amélioration de l'exercice de la profession et 7 autres, au Bureau du syndic. Quarante-six enquêtes ont été fermées à la suite de la découverte de faits en cours d'enquête, ce qui nous amène à cesser le processus (ex. : ingénieur au dossier, l'entreprise n'existe plus, plans conformes existants, etc.) et 29 enquêtes ont amené des mesures correctrices appropriées à la suite de l'intervention de l'Ordre. Des 65 enquêtes qui étaient toujours actives au 31 mars 2009, 18 étaient à l'étape des poursuites pénales toujours actives au 31 mars 2009 et 47 étaient toujours en marche au 31 mars 2009.

Le tableau suivant fait état du nombre d'enquêtes en fonction de la nature des infractions qui auraient été commises.

#### RÉPARTITION DES ENQUÊTES SELON LA NATURE DES INFRACTIONS

	A	B	C	D
22.1 – Exercice illégal	1	11	9	3
22.2 – Usurpation de titre	20	19	28	11
22.3 – Publicité illégale	0	1	1	0
22.4 – Fausse représentation	4	1	3	2
22.5 – Authentification illégale	0	0	0	0
24 – Plans, devis non conformes	14	5	3	16
5 i) – Travaux effectués sans ingénieur	3	2	3	2
26 – Dénomination sociale illégale	42	16	39	19
188.1.1 – Se laisser sciemment annoncer...	0	0	0	0
188.1.2 – Annoncer ou désigner sciemment...	0	0	0	0
188.1.3 – Encourager sciemment...	0	0	0	0
Combinaison de plusieurs infractions	11	17	16	12
<b>TOTAL</b>	<b>95</b>	<b>72</b>	<b>102</b>	<b>65</b>

A – Actives au 1<sup>er</sup> avril 2008  
B – Ouvertes en 2008-2009

C – Fermées en 2008-2009  
D – Actives au 31 mars 2009

#### POURSUITES PÉNALES

Au 31 mars 2008, 10 poursuites étaient judiciairisées pour des infractions alléguées par l'Ordre à la Loi sur les ingénieurs ou au Code des professions. Au cours de l'exercice débutant le 1<sup>er</sup> avril 2008, 21 poursuites pénales avaient été intentées à la suite de l'autorisation du Comité exécutif. Au 31 mars 2009, un jugement avait été prononcé dans 13 poursuites (jugées) et 18 poursuites demeuraient en attente d'un jugement (actives).

Le tableau suivant illustre la répartition des poursuites intentées depuis le 1<sup>er</sup> avril 2008 en fonction des types d'infractions commises.

#### SOMMAIRE DES POURSUITES SELON LA NATURE DES INFRACTIONS

	A	B	C	D
22.1 – Exercice illégal	1	5	1	5
22.2 – Usurpation de titre	5	3	6	2
22.3 – Publicité illégale	0	0	0	0
22.4 – Fausse représentation	1	0	1	0
22.5 – Authentification illégale	0	0	0	0
24 – Plans, devis non conformes	0	3	0	3
5 i) – Travaux effectués sans ingénieur	1	2	1	2
26 – Dénomination sociale illégale	0	0	0	0
188.1.1 – Se laisser sciemment annoncer...	0	0	0	0
188.1.2 – Annoncer ou désigner sciemment...	0	0	0	0
188.1.3 – Encourager sciemment...	0	0	0	0
Combinaison de plusieurs infractions	2	8	4	6
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>21</b>	<b>13</b>	<b>18</b>

A – Actives au 1<sup>er</sup> avril 2008

C – Jugées (fermées) en 2008-2009

B – Intentées en 2008-2009

D – Actives au 31 mars 2009

#### JUGEMENTS RENDUS

Durant l'année 2008-2009, 13 jugements ont été rendus déclarant les intimés coupables relativement à des infractions à la Loi sur les ingénieurs.

Le tableau suivant illustre la répartition des jugements rendus en 2008-2009 par types d'infractions commises.

#### SOMMAIRE DES JUGEMENTS SELON LA NATURE DES INFRACTIONS

	NON-COUPABLE	COUPABLE
22.1 – Exercice illégal	0	2
22.2 – Usurpation de titre	0	3
22.3 – Publicité illégale	0	0
22.4 – Fausse représentation	0	1
22.5 – Authentification illégale	0	0
24 – Plans, devis non conformes	0	1
5 i) – Travaux effectués sans ingénieur	0	3
26 – Dénomination sociale illégale	0	0
188.1.1 – Se laisser sciemment annoncer...	0	0
188.1.2 – Annoncer ou désigner sciemment...	0	0
188.1.3 – Encourager sciemment...	0	0
Combinaison de plusieurs infractions	0	3
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>13</b>

Le montant total des amendes imposées durant l'exercice s'élève à 20 800 \$.

Éric Potvin, ing.

Vice-président aux Affaires publiques et corporatives

Daniel Boismenu

Directeur des Communications et des Affaires publiques

## MANDAT

La Direction des communications et des affaires publiques a pour mandat de :

- contribuer à augmenter la visibilité et la crédibilité de l'Ordre auprès de la population ;
- contribuer à valoriser la profession d'ingénieur auprès du public et à souligner la plus-value de la profession auprès de ses différentes clientèles ;
- soutenir, par des actions de communication, les efforts déployés en vue d'amener les membres et les futurs membres à mieux comprendre la mission de l'Ordre et de favoriser leur adhésion aux principes directeurs qui la définissent ;
- conseiller et soutenir l'organisation et sa direction en matière de communications et d'affaires publiques.

En 2008-2009, la Direction des communications et des affaires publiques a également assuré l'encadrement des Sections régionales et le fonctionnement du Conseil des Régionales ainsi que des comités qui en découlent, et leur a offert le soutien nécessaire, notamment en matière de communication.

La Direction des communications et des affaires publiques offre son expertise et travaille en étroite collaboration avec les autres directions de l'Ordre pour différents projets d'information, de publicité et de relations publiques.

## FAITS SAILLANTS

### AFFAIRES PUBLIQUES – INFRASTRUCTURES

L'Ordre a poursuivi ses relations avec les médias et avec les pouvoirs publics pour faire valoir son point de vue sur la gestion des infrastructures publiques. Des lettres d'opinion sur ce sujet, sous la signature du président, reprises par les quotidiens mettent de l'avant une gestion visionnaire et la formule de plans d'intervention à long terme pour assurer la pérennité des infrastructures.

### SOUTIEN AU PLAN STRATÉGIQUE

Le soutien de la Direction des communications et des affaires publiques a permis la réalisation de plusieurs priorités du Plan stratégique, pour le compte des autres directions, tant pour l'édition de documents que pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action et de communication :

*Guide de développement des compétences de l'ingénieur, Lignes directrices concernant les documents d'ingénierie, Guide de la propriété intellectuelle, campagne de paiement et d'inscription en ligne, cours sur le professionnalisme, questionnaire d'inspection professionnelle, trousse « La protection publique, ça nous regarde et on y voit ».*

### SECTIONS RÉGIONALES

Une nouvelle formule d'envois permettra aux Sections régionales de contacter un plus grand nombre de membres à l'occasion de leurs activités. Tous les envois, électroniques et sur papier, sont effectués de manière centralisée par l'Ordre, en conformité avec la Politique sur l'accès aux documents et renseignements et sur la protection des renseignements personnels. Un sommet des Régionales a été organisé afin de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour augmenter la contribution des Régionales à la réalisation de la mission de l'Ordre.

### MOIS NATIONAL DU GÉNIE

À l'occasion du Mois national du génie (mars), la Direction a organisé une activité de promotion en s'associant à l'École de technologie supérieure. Des étudiants, membres d'un club scientifique et technologique de l'ETS, ont effectué une tournée dans plusieurs écoles secondaires et ont présenté devant quelques centaines d'élèves des projets de génie qu'ils ont réalisés, afin de faire part de leur passion.

## RÉALISATIONS PARTICULIÈRES

### UN COLLOQUE ANNUEL QUI FAVORISE LA COMMUNICATION AVEC LES MEMBRES

Le Colloque annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec avait pour thème en 2008 « Innovation, qualité, productivité... l'ingénieur peut faire la différence ».

Cet événement est devenu au fil des années un rendez-vous de développement professionnel pour les membres. Les activités – ateliers, conférences, Gala de l'excellence, assemblée générale annuelle – ont été fort appréciées par les membres. Près de 500 participants se sont réunis à l'Hôtel Sheraton-Laval, les 12 et 13 juin 2008.

En collaboration étroite avec la Section régionale de Laval-Laurentides, la Direction des communications et

des affaires publiques a travaillé à la préparation et à l'organisation du Colloque annuel, tant sur le plan du contenu et de la logistique qu'en ce qui concerne le programme de commandites. La Direction des affaires professionnelles a prêté son concours aux activités de développement professionnel.

#### LA PROMOTION DE LA PROFESSION AUPRÈS DES JEUNES

Des ingénieurs bénévoles agissent comme conférenciers dans les écoles. Grâce à un module interactif en ligne, les écoles ainsi que les Sections régionales gèrent les demandes de manière autonome. Par ailleurs, la Direction des communications et des affaires publiques a commandité des activités pour encourager le choix d'une carrière en sciences et génie, telles que l'Expo-sciences autochtone, le Défi génie inventif, les concours Science, on tourne! et Les filles et les sciences, un duo électrisant!

#### L'OUTIL WEB AU SERVICE DE L'ENSEMBLE DES CLIENTÈLES

Le Bulletin électronique pour les membres a été édité à 12 reprises cette année. Le cinquantième numéro du Bulletin a été diffusé au mois de mars 2009. La production a été simplifiée, notamment par l'utilisation d'un outil de gestion de contenu plus perfectionné et moins coûteux.

#### SITES INTERNET ET EXTRANET

Les besoins des utilisateurs et les modifications législatives ont guidé les travaux d'amélioration et de mise à jour sur les sites de l'Ordre. Voici les principales réalisations :

- mise à jour du contenu à la suite de l'entrée en vigueur du projet de loi 75 ;
- nouvelles pages de contenu « Développement professionnel » à la suite de la publication du *Guide de développement des compétences de l'ingénieur* ;
- publication des chroniques professionnelles en version anglaise ;
- microsite pour la promotion de la Section étudiante sur le site Internet ;
- mise à jour des sites en fonction de la nouvelle grille tarifaire.

La Direction des communications et des affaires publiques continue de prêter son soutien en communication électronique à plusieurs campagnes et activités, par exemple la campagne d'inscription à l'Ordre – qui a connu une hausse des inscriptions électroniques de 10 % en un an – et l'inscription électronique au Colloque annuel 2009.

L'achalandage des sites Internet et extranet de l'Ordre a plus que doublé cette année. Ainsi, le nombre de pages vues du site public a augmenté de 146 %, celui des sessions a grimpé à 153 % tandis que le nombre de visiteurs uniques a augmenté de 96 %. Par ailleurs, l'amélioration de l'ergonomie des sites Internet et extranet a permis aux internautes d'accéder plus rapidement à l'information recherchée.

#### LA VISIBILITÉ DE L'ORDRE SUR LA PLACE PUBLIQUE

##### Encadrement des porte-parole

La Direction des communications et des affaires publiques assure l'encadrement des porte-parole désignés dans les délégations officielles et chargés des relations avec

les médias. Plus d'une trentaine de discours ont été préparés. La Direction a répondu à près de 150 appels des médias et le président a accordé plusieurs dizaines d'entrevues.

##### Infrastructures publiques

L'Ordre a poursuivi ses activités relativement aux infrastructures publiques, par l'intermédiaire du Comité d'orientation des affaires publiques (voir détails à la page 19). En collaboration avec le Comité, la Direction des communications et des affaires publiques a piloté plusieurs dossiers sur ce sujet, dans le cadre de la mission de protection du public et de l'intérêt du public, en ce qui a trait aux services d'ingénierie. Le débat entourant la gestion des infrastructures publiques a donné lieu à de fréquentes interventions médiatiques. Plusieurs études ont été entreprises ou étaient en cours de réalisation à la fin de l'année financière, notamment celle portant sur le Plan d'intervention, préconisé par l'Ordre pour une meilleure gestion des infrastructures publiques à long terme, ainsi que celle portant sur la surveillance des travaux et des chantiers.

##### Intégration des personnes formées à l'étranger

Les médias se sont également intéressés au dossier de l'intégration des diplômés étrangers dans la profession d'ingénieur, l'Ordre étant à l'avant-garde en matière d'intégration des professionnels formés à l'étranger. En effet, l'Ordre a été le premier des 45 ordres professionnels du Québec à signer avec la France un arrangement de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des ingénieurs (ARM), et ce, dans le cadre de l'entente entre le Québec et la France, lors de la visite du président de la République française, M. Nicolas Sarkozy. De même, les porte-parole de l'Ordre étaient présents lors du dépôt à l'Assemblée nationale du projet de loi permettant la mise en œuvre de l'Entente entre la France et le Québec en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles. La Direction des communications et des affaires publiques a assuré l'encadrement des porte-parole qui ont donné de nombreuses entrevues à ce sujet.

#### LA COMMUNICATION INTERNE

La Direction des communications et des affaires publiques a édité 11 bulletins électroniques pour les employés. Le contenu, élaboré par un groupe d'employés, porte sur la vie professionnelle, le travail des employés et les projets de l'Ordre. Par ailleurs, la Direction a prêté son concours à l'organisation de rencontres d'information pendant lesquelles le directeur général a échangé avec les employés, tant en réunion plénière qu'au cours de rencontres de secteurs. Compte tenu des changements organisationnels – l'arrivée d'un grand nombre de nouveaux employés et divers mouvements à l'interne –, une grande attention a été accordée à la communication interne cette année.

#### LES SECTIONS RÉGIONALES

La Direction des communications et des affaires publiques assume le secrétariat et l'encadrement des Sections régionales. Elle a vu à l'organisation, à l'établissement de l'ordre du jour et à la logistique des réunions du Conseil des Régionales et du Comité d'arrimage des Sections régionales, dont les travaux sont décrits à la section « Comités et groupes de travail ». Par ailleurs, la Direction offre aux Sections régionales et aux responsables régionaux tout le soutien nécessaire

en matière de communications. Plus précisément, la Direction a coordonné la mise en place d'un système pour les envois effectués par les Sections régionales, envois électroniques et sur papier, en collaboration avec les Services de l'informatique et les Services auxiliaires.

### AUTRES RÉALISATIONS RÉCURRENTES

Dans le cadre de son mandat, la Direction des communications et des affaires publiques s'acquitte également des fonctions de communications institutionnelles, de promotion de la profession, d'édition et de projets spéciaux. Le Centre de documentation, qui relève aussi de la Direction, assure la mise en place de systèmes de gestion des documents administratifs de l'Ordre. Cette année, l'entrée en vigueur du projet de loi 86 a exigé l'élaboration d'un processus de mise à jour du volet électronique.

### LES PARTENARIATS

La Direction des communications et des affaires publiques a réalisé des partenariats en vue d'encourager des activités professionnelles d'intérêt pour les ingénieurs, par exemple le congrès INFRA 2008, organisé par le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU).

L'Ordre a également participé au Salon génie carrières 2008 et au Salon carrières du Réseau des ingénieurs du Québec.

### LA REVUE *PLAN*

La revue *PLAN* constitue le principal véhicule qui permet à l'Ordre de communiquer à l'ensemble de ses membres diverses informations. Elle est publiée neuf fois par année ; elle représente un outil important et un point de contact unique. Une nouveauté est à souligner : depuis cette année, les membres ont accès à une version anglaise des chroniques professionnelles parues dans la revue *PLAN*. Ces articles sont publiés sur le site Web anglais de l'Ordre, rubrique « Publications », « *PLAN* Columns ».

### L'EXCELLENCE À L'HONNEUR

Le Grand Prix d'excellence souligne la carrière exceptionnelle d'un ingénieur qui est un modèle pour la profession. Il a été décerné à M. Pierre Desjardins, ing., au cours du Gala de l'excellence, dans le cadre du Colloque annuel de l'Ordre, en juin 2008.

La Distinction du génie innovateur a été remise à M. Bertrand Leroux, ing., de la compagnie Canmec Lajoie Somec, pour le développement d'un nouveau procédé de soudage ESW sur alliages d'aluminium. Cette distinction a pour but d'encourager l'innovation liée à l'ingénierie.

Chez les étudiants en génie, M. Pascal Bochud, de l'Université Laval, a obtenu la Bourse d'excellence aux études supérieures. M. David Rancourt, de l'Université de Sherbrooke (1<sup>er</sup> prix), M. Alexandre Cooper, de l'École Polytechnique de Montréal (2<sup>e</sup> prix), ainsi que M. Samer Abughannam, de l'Université McGill (3<sup>e</sup> prix), sont les lauréats du Prix universitaire du Mérite de l'Ordre. Ils ont reçu leur prix en juin 2008 dans le cadre des activités du Colloque.

La Distinction Défi régional a été remportée par la Section régionale de la Mauricie, qui s'est illustrée par sa contribution à l'organisation du Colloque annuel de

l'Ordre 2007, à Trois-Rivières. Par cette distinction, l'Ordre reconnaît et valorise les efforts des Régionales pour réaliser de manière originale des projets ou des activités qui reflètent le mandat et la mission de l'Ordre.

La réception des fêtes du président en l'honneur des bénévoles de l'Ordre a eu lieu en décembre 2008 dans l'Atrium de l'École Polytechnique de Montréal. Le Prix du président au bénévolat a été remis pendant cette réception à M. Dominique Verreault, ing., président de la Section régionale de Laval-Laurentides. Ce prix met en valeur l'engagement bénévole d'un membre dans diverses activités de l'Ordre.

L'Ordre a, cette année encore, présenté des candidatures aux prestigieux prix décernés par Ingénieurs Canada. Deux de ces candidatures ont été retenues. La Médaille d'Or a été décernée à M. Jacques Lamarre, ing., tandis que M. Gabriel Soudry, ing., a reçu le Prix national pour une réalisation en génie (*Yitzhak Rabin Cross Israel Highway* : une autoroute intelligente).

À la fin de l'exercice dernier, l'Ordre a rendu un hommage spécial à M<sup>me</sup> Johanne Desrochers, présidente-directrice-générale de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec (AICQ), pour souligner l'excellence de sa contribution et son action pour la promotion du génie au Québec, à plus forte raison, en n'étant pas membre de la profession d'ingénieur.

### LA RELÈVE EN GÉNIE

La Section étudiante accueille tous les étudiants en génie qui ont accumulé au moins 30 crédits. Au moyen du bulletin *Mén/NG.es*, l'Ordre informe les étudiants membres sur les points essentiels de leur future vie de professionnel. Un concours, qui permet aux participants de gagner des ordinateurs, vise à faire la promotion de la Section étudiante.

L'Ordre collabore aussi à des journées d'orientation professionnelle, à la Compétition québécoise d'ingénierie, aux Jeux de génie du Québec, à la Grande Course nordique de toboggan de béton, à la Compétition de canoës de béton, à des camps scientifiques de même qu'au congrès de la Confédération pour le rayonnement étudiant en ingénierie au Québec (CREIQ), qui réunit les responsables des associations étudiantes des écoles et facultés d'ingénierie du Québec. Les commandites ainsi accordées par l'Ordre visent à renforcer le sentiment d'appartenance des étudiants en génie à leur future profession.

Maud Cohen, ing.

Vice-présidente en titre, aux Finances et trésorière

Lorraine Godin, CA

Directrice de l'Administration-Finances

### MANDAT

La Direction de l'administration-finances assume la direction de la planification financière, de la trésorerie, du contrôle financier, de la comptabilité générale et des services auxiliaires.

### FAITS SAILLANTS

L'année financière a été marquée par :

- a) l'implantation du projet sur les technologies de l'information par l'entremise du progiciel de gestion intégré (PGI) et le changement des processus d'enregistrement de l'information financière qui l'accompagne ;
- b) l'ajustement des services de la direction en fonction des besoins accrus des membres et des autres services ;
- c) l'amélioration du processus de suivi de l'information financière ;
- d) la révision et l'ajustement de tous les tarifs de la grille tarifaire de l'Ordre ;
- e) l'adaptation des locaux en fonction des besoins en ressources humaines liés au Plan stratégique.

### FINANCES

Ce service est responsable du contrôle et de la perception des cotisations et des autres revenus de l'Ordre. Il assume la responsabilité du paiement des dépenses engendrées par les opérations courantes, selon les politiques établies. Il est aussi chargé de produire les états financiers mensuels et trimestriels ; d'analyser les résultats financiers pour éclairer les décisions des gestionnaires de l'organisation ; de verser les subsides aux Sections régionales et de les contrôler ; d'élaborer les prévisions et les paramètres budgétaires en fonction des décisions des instances et des besoins opérationnels de l'organisation ; de gérer la trésorerie de l'Ordre ; d'appliquer la Politique de placement du fonds de roulement et du surplus accumulé.

### COMITÉ DES FINANCES ET DE VÉRIFICATION

Présidé par la vice-présidente en titre, aux Finances et trésorière, le Comité des finances et de vérification a comme principaux mandats de vérifier et d'auditer les résultats financiers de toutes les instances de l'Ordre et de faire rapport au Comité exécutif ou au Conseil d'administration sur la position financière comparée au budget ; de collaborer à la préparation et à la révision du budget annuel ; de réviser les politiques financières, y compris la Politique de placement du fonds de roulement et du surplus accumulé, et d'en surveiller l'application ; d'étudier les projets à incidence financière que lui confient les instances.

Pour la réalisation de ses objectifs, la Direction de l'administration-finances collabore étroitement avec le Comité des finances et de vérification en assumant la responsabilité de l'analyse et de la préparation des différents dossiers et en assurant la coordination et le soutien nécessaires aux réunions du Comité.

### SERVICES AUXILIAIRES

Les Services auxiliaires répondent aux besoins logistiques de fonctionnement du Secrétariat pour les activités d'imprimerie, de reprographie, d'envois postaux et de courriers électroniques, de messagerie, de triage du courrier, d'impression de documents en grand nombre ainsi que d'approvisionnement en fournitures de bureau.

### ADMINISTRATION

Les activités administratives regroupent, entre autres, la gestion des espaces locatifs ; les relations et les suivis avec le propriétaire de l'immeuble ; les couvertures d'assurance.



## AUX MEMBRES DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des ingénieurs du Québec au 31 mars 2009 et les états des produits et des charges, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites pas la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Charles D'Amico - PKF*

*Louise Roby, comptable agréé auditeur*

Louise Roby, Comptable agréé auditeur

Montréal, Canada

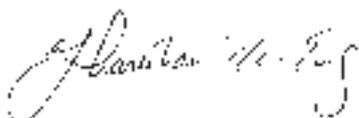
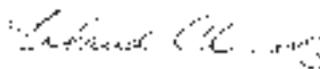
Le 15 mai 2009

**Bilan**

Au 31 mars 2009

	2009	2008
	\$	\$
<b>Actif</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Encaisse	3 056 632	12 141 346
Encaisse – Sections régionales	141 474	108 276
Encaisse – Fonds de défense en matière déontologique	70 589	109 684
Fonds de gestion de la trésorerie (note 6)	14 262 830	346 626
Débiteurs (note 5)	328 265	392 199
Frais payés d'avance	210 806	104 017
Portion réalisable à court terme des placements (note 7)	1 184 258	1 108 309
	<u>19 254 854</u>	<u>14 310 457</u>
Placements (note 7)	2 575 508	3 590 299
Immobilisations (note 8)	1 898 809	1 697 698
	<u>23 729 171</u>	<u>19 598 454</u>
<b>Passif et soldes de fonds</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Créditeurs (note 9)	4 777 688	3 721 122
Produits perçus d'avance	11 395 493	9 886 671
Subvention reportée	176 099	-
	<u>16 349 280</u>	<u>13 607 793</u>
Provision pour indemnités de départ (note 10)	227 646	263 828
Avantages incitatifs reportés (note 11)	774 032	847 749
	<u>17 350 958</u>	<u>14 719 370</u>
<b>Soldes de fonds</b>		
Investis en immobilisations	1 898 809	1 697 698
Affectations d'origine interne		
Fonds de défense en matière déontologique	321 575	345 845
Non affectés	4 157 829	2 835 541
	<u>6 378 213</u>	<u>4 879 084</u>
	<u>23 729 171</u>	<u>19 598 454</u>

Pour le Conseil d'administration,


Zaki Ghavitian, ing.  
Administrateur

Maud Cohen, ing.  
Administratrice

## État des produits et des charges

Exercice terminé le 31 mars 2009

	2009 Budget (non vérifié) \$	2009 Réal \$	2008 Réal \$
<b>Fonds d'opérations courantes</b>			
<b>Produits</b>			
Cotisations des membres	11 286 000	11 200 278	10 041 185
Émission de permis	80 500	103 895	82 670
Droits d'admission et d'inscription	628 250	892 804	656 561
Droits d'examen	355 100	437 125	351 987
Assurance responsabilité professionnelle	665 000	733 756	609 199
Publicité et publications	827 000	806 343	730 750
Activités et commandites	22 000	20 094	6 999
Colloque annuel	150 040	180 737	134 262
Subvention - Programme d'accompagnement des candidats formés à l'étranger	275 000	98 901	-
Placements	400 000	375 095	420 558
Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée sur les valeurs marchandes des actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	(22 220)	113 090
Amendes et frais recouvrés	55 000	153 800	72 108
Ententes commerciales (note 16)	19 000	1 119 000	18 000
Excédent des activités des Sections régionales	-	37 531	824
Autres	188 800	155 712	347 976
	14 951 690	16 292 851	13 586 169
<b>Charges</b>			
Salaires et charges sociales	7 286 500	7 254 785	6 376 331
Formation	79 000	77 349	63 260
Comités	488 500	467 407	404 424
Déplacements et frais de représentation	247 300	285 335	197 546
Colloque annuel	148 800	186 008	129 261
Honoraires professionnels et frais juridiques	2 116 570	2 123 933	1 789 081
Cotisations et affiliations	647 300	618 886	603 965
Subsides aux Sections régionales	200 000	252 955	193 964
Charges locatives	830 200	779 869	870 695
Assurances	527 000	543 180	558 266
Dépenses générales de bureau	835 465	863 658	832 345
Impression et reproduction	458 150	375 242	280 786
Publicité et promotion	439 100	337 371	317 257
Équipements et logiciels	34 200	56 905	33 856
Frais financiers	141 500	261 566	172 241
Amortissements des immobilisations	402 000	325 003	269 031
	14 881 585	14 809 452	13 092 309
<b>Excédent des produits par rapport aux charges</b>	<b>70 105</b>	<b>1 483 399</b>	<b>493 860</b>
<b>Fonds de défense en matière déontologique</b>			
<b>Produits</b>			
Placements		11 533	14 271
Variation de la plus-value non réalisée sur les valeurs marchandes des actifs financiers détenus à des fins de transaction		4 387	7 434
<b>Charges</b>			
Honoraires		190	239
<b>Excédent des produits par rapport aux charges</b>		<b>15 730</b>	<b>21 466</b>
<b>Total de l'excédent des produits par rapport aux charges</b>		<b>1 499 129</b>	<b>515 326</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

## État de l'évolution des soldes de fonds

Exercice terminé le 31 mars 2009

2009					
	Fonds d'opérations courantes			Fonds de défense en matière déontologique	Total
	Non affectés	Investis en immobilisations	Total		
	\$	\$	\$	\$	
<b>Solde au début de l'exercice</b>	2 835 541	1 697 698	4 533 239	345 845	4 879 084
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	1 808 402	(325 003)	1 483 399	15 730	1 499 129
Virement interfonds	40 000	-	40 000	(40 000)	-
Acquisitions d'immobilisations	(526 114)	526 114	-	-	-
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	4 157 829	1 898 809	6 056 638	321 575	6 378 213

2008					
	Fonds d'opérations courantes			Fonds de défense en matière déontologique	Total
	Non affectés	Investis en immobilisations	Total		
	\$	\$	\$	\$	
<b>Solde au début de l'exercice</b>	2 408 111	1 631 268	4 039 379	324 379	4 363 758
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	762 891	(269 031)	493 860	21 466	515 326
Acquisitions d'immobilisations	(335 461)	335 461	-	-	-
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	2 835 541	1 697 698	4 533 239	345 845	4 879 084

## État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2009

	2009 \$	2008 \$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des produits par rapport aux charges	1 499 129	515 326
Variation de la moins-value (plus-value) non matérialisée sur les placements	17 833	(120 524)
Amortissement des immobilisations	325 003	269 031
Amortissement des avantages incitatifs reportés	(73 717)	(73 717)
Variation de la provision pour indemnités de départ	16 453	17 240
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	2 645 997	1 250 155
<b>Rentrées nettes de fonds</b>	<b>4 430 698</b>	<b>1 857 511</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Disposition de fonds de gestion de la trésorerie	11 209 645	24 964 275
Acquisition de fonds de gestion de la trésorerie	(25 165 144)	(18 526 626)
Disposition de placements à long terme	1 130 340	1 878 405
Acquisition de placements à long terme	(170 036)	(2 815 863)
Acquisition d'immobilisations	(526 114)	(335 461)
<b>Rentrées (sorties) nettes de fonds</b>	<b>(13 521 309)</b>	<b>5 164 730</b>
Variation nette des trésoreries et équivalents de trésorerie	(9 090 611)	7 022 241
Trésoreries et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	12 359 306	5 337 065
<b>Trésoreries et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>3 268 695</b>	<b>12 359 306</b>
<b>Les trésoreries et équivalents de trésorerie sont constitués des éléments suivants :</b>		
Encaisse	3 056 632	12 141 346
Encaisse – Sections régionales	141 474	108 276
Encaisse – Fonds de défense en matière déontologique	70 589	109 684
	<b>3 268 695</b>	<b>12 359 306</b>

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2009

### 1. Statuts et objectifs de l'organisme

L'Ordre des ingénieurs du Québec, « l'Ordre », est constitué en vertu de la Loi sur les ingénieurs (Québec) et est régi par le Code des professions. Sa principale fonction est d'assurer la protection du public, notamment en contrôlant l'exercice de la profession d'ingénieur. L'Ordre est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

### 2. Budget

L'état des produits et des charges présente, à la colonne budget, les prévisions budgétaires approuvées par le Conseil d'administration (antérieurement appelé – le Bureau) pour le Fonds des opérations courantes. Ces chiffres sont présentés à titre d'information uniquement et ne sont pas vérifiés.

### 3. Modifications de conventions comptables

#### a) Exercice courant

Au cours de l'exercice, l'Ordre a appliqué, et ce de façon rétroactive sans redressement, les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés à la suite de la publication du chapitre 1535, Informations à fournir concernant le capital. Ce chapitre établit des normes relatives à la présentation d'information sur le capital de l'Ordre et la façon dont il est géré. Il prévoit et décrit l'information à fournir sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'Ordre en vertu de la définition de ceux-ci par la direction, ainsi que les données quantitatives utilisées aux fins du calcul du capital. Il exige que l'Ordre indique s'il s'est conformé aux exigences en matière de capital et, sinon, les conséquences de cette dérogation. L'information additionnelle requise à la suite de l'application de ces nouvelles normes se trouve à la note 15.

#### b) Exercice futur

Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels

Au cours de l'exercice débutant le 1<sup>er</sup> avril 2009, l'Ordre appliquera la nouvelle recommandation de l'Institut Canadien des Comptables Agréés quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des informations applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels suite à la publication du chapitre 3064, Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels.

La direction est d'avis que l'application de ces nouvelles normes n'aura pas d'impact significatif sur ses états financiers.

Normes internationales d'information financière (IFRS)

Selon les normes présentement en vigueur, l'organisme répond à la définition d'un organisme sans but lucratif du secteur public. À l'heure actuelle, à moins d'être tenus d'appliquer des normes particulières du secteur public, les organismes sans but lucratif du secteur public appliquent le référentiel du Manuel de l'ICCA – Comptabilité, incluant les recommandations visant les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes. L'ICCA est en train de réévaluer cette pratique.

L'ICCA a convenu qu'un organisme sans but lucratif pourra appliquer les normes internationales d'information financière (IFRS) si cette approche permet de répondre aux besoins des utilisateurs de ses états financiers. Il a également convenu d'envisager la possibilité pour les organismes sans but lucratif d'appliquer les normes destinées aux entreprises à capital fermé, en plus des normes portant sur les opérations et les situations propres à ce secteur. L'ICCA a publié en décembre 2008 un appel à commentaires, *Information financière des organismes sans but lucratif*, dans le but de solliciter le point de vue des parties prenantes du secteur des organismes sans but lucratif sur la stratégie. Tant que celle-ci n'aura pas été établie et qu'elle ne sera pas mise en œuvre, les organismes sans but lucratif continueront d'appliquer les normes comptables actuelles.

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2009

### 4. Principales conventions comptables

#### a) Comptabilité par fonds

Le Fonds d'opérations courantes est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds. Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges afférents aux immobilisations ainsi qu'aux ressources non affectées.

Le Fonds de défense en matière déontologique présente les actifs, passifs, produits et charges servant à accorder un appui financier à tout ingénieur faisant l'objet de représailles mettant en cause ses devoirs déontologiques et la protection du public.

#### b) Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les autres sources de produits de la société sont principalement les cotisations des membres, cotisations d'admission, les ventes d'annonces et de publications, les frais d'admission, d'évaluation, d'inscription et d'examens, les revenus de placement et les assurances responsabilité professionnelle.

En règle générale, les produits sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- la livraison a eu lieu et les services ont été rendus;
- le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les cotisations des membres, les cotisations d'admission et les assurances responsabilité professionnelle sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les cotisations et les assurances responsabilité professionnelle perçues pour l'exercice subséquent à la date des états financiers sont présentées comme produits perçus d'avance.

Les ventes d'annonces et de publications sont constatées au moment de la publication de la revue.

Les frais d'admission, d'évaluation, d'inscription, d'examens et les ententes commerciales sont constatés lorsque le service a été rendu.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération, et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les gains ou les pertes sur la cession de placements sont établis selon la méthode du coût moyen. Les frais de transaction associés à l'acquisition ou à la cession de placements sont imputés directement aux résultats nets.

#### c) Instruments financiers

L'Ordre a choisi de classer ses placements et ses fonds de gestion de la trésorerie comme des actifs financiers détenus à des fins de transactions étant donné qu'ils représentent des placements et fonds de gestion de la trésorerie acquis ou pris en charge principalement en vue de revente ou de rachat à court terme. En conséquence, ils sont évalués et constatés à la juste valeur et toute variation (gain ou perte) de celle-ci, est comptabilisée et présentée directement aux résultats de l'exercice au cours duquel elle se produit.

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2009

### 4. Principales conventions comptables

#### c) Instruments financiers (suite)

La juste valeur des instruments financiers correspond au montant auquel cet instrument financier pourrait être négocié en toute connaissance de cause et volontairement entre les parties impliquées. La juste valeur est basée sur les prix (cours acheteur) provenant d'un marché actif. Si ce n'est pas le cas, la juste valeur est basée sur les prix de marché prévalant pour des instruments ayant des caractéristiques et des profils de risques similaires ou des modèles d'évaluation interne ou externe utilisant des données observables sur le marché.

Les autres instruments financiers sont tous détenus à des fins de transactions et sont classés à court terme au bilan.

#### d) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation suivant la méthode de l'amortissement linéaire selon les taux et périodes suivantes :

Élément d'actif	Taux/période
Mobilier de bureau	10 %
Équipement d'imprimerie	10 % et 20 %
Matériel de bureau et système téléphonique	20 %
Matériel informatique et logiciels	20 %
Améliorations locatives	durée résiduelle du bail, 10 ans 6 mois

#### e) Estimations comptables

L'établissement d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les chiffres constatés à l'actif et au passif à la date des états financiers et sur les produits et les charges enregistrés au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent ne pas correspondre à ces estimations.

### 5. Débiteurs

	2009	2008
	\$	\$
<b>Fonds d'opérations courantes</b>		
Comptes clients	287 705	392 199
À recevoir des membres et candidats <sup>(1)</sup>	40 560	-
	328 265	392 199

<sup>(1)</sup> Le nouveau progiciel de gestion intégré mis en service au cours de l'exercice permet la comptabilisation des revenus lors de l'enregistrement du service rendu, contrairement à l'ancien système, lequel ne permettait la comptabilisation que sur la base de l'encaissement.

### 6. Fonds de gestion de la trésorerie

	2009	2008
<b>Fonds d'opérations courantes</b>		
Marché monétaire – Banque Nationale du Canada	200 000	204 571
Lettre de crédit – Banque Nationale du Canada	135 948	133 603
Marché monétaire Fonds FÉRIQUE - Trust Banque Nationale	13 918 362	-
Placements divers – Sections régionales	8 520	8 452
	14 262 830	346 626

Les taux d'intérêt pour les fonds de gestion de la trésorerie du Fonds d'opérations courantes détenus au 31 mars 2009 varient de 1,250 % à 2,225 % (de 3,375 % à 4,15 %, en 2008).

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2009

### 7. Placements

2009	Valeur marchande \$	Valeur nominale \$
<b>Fonds d'opérations courantes</b>		
Obligations provinciales et fédérales garanties échéant dans moins de trois ans	3 508 671	3 563 152
Portion réalisable à court terme	1 149 985	1 150 814
	2 358 686	2 412 338
<b>Fonds de défense en matière déontologique</b>		
Obligations provinciales et fédérales garanties échéant dans moins de trois ans	251 095	260 167
Portion réalisable à court terme	34 273	34 467
	216 822	225 700
	2 575 508	2 638 038
<hr/>		
2008	Valeur marchande \$	Valeur nominale \$
<b>Fonds d'opérations courantes</b>		
Obligations provinciales et fédérales garanties échéant dans moins de quatre ans	4 462 165	4 693 491
Portion réalisable à court terme	1 108 309	1 130 339
	3 353 856	3 563 152
<b>Fonds de défense en matière déontologique</b>		
Obligations provinciales et fédérales garanties échéant dans moins de quatre ans	236 443	260 167
	236 443	260 167
	3 590 299	3 823 319

Le taux d'intérêt pour les placements à long terme du Fonds d'opérations courantes détenus au 31 mars 2009 varie de 3,32 % à 4,61 % (de 3,29 % à 4,61 %, en 2008). Le taux d'intérêt pour les placements à long terme du Fonds de défense en matière déontologique détenus au 31 mars 2009 et 2008 varie de 3,40 % à 4,58 %.

### 8. Immobilisations

	2009		2008	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	523 976	217 905	306 071	295 485
Équipement d'imprimerie	24 876	22 701	2 175	3 742
Matériel de bureau	25 584	16 079	9 505	8 179
Système téléphonique	157 493	107 669	49 824	48 125
Matériel informatique et logiciels	1 155 743	603 053	552 690	403 976
Améliorations locatives	1 328 626	350 082	978 544	938 191
	3 216 298	1 317 489	1 898 809	1 697 698

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2009

### 9. Crédeurs

	2009	2008
	\$	\$
<b>Fonds d'opérations courantes</b>		
Comptes fournisseurs et frais courus	1 130 888	966 516
Office des professions du Québec à payer	1 408 647	1 289 040
Rémunération et avantages sociaux à payer	1 202 434	782 871
Taxes à la consommation	1 035 719	682 695
	<b>4 777 688</b>	<b>3 721 122</b>

### 10. Provision pour indemnités de départ

Les instances décisionnelles de l'Ordre ont approuvé une politique d'octroi d'indemnités de départ à verser aux employés embauchés avant le 1<sup>er</sup> avril 1995. À cet effet, une provision est enregistrée aux livres au montant de 227 646 \$ au 31 mars 2009, représentée par 263 828 \$ d'indemnités cumulées au cours des exercices antérieurs, desquelles se soustraient les transactions de l'exercice, soit les indemnités nettes versées de 36 182 \$.

### 11. Avantages incitatifs reportés

Le 1<sup>er</sup> octobre 2004, une allocation de 1 105 760 \$ a été accordée à l'Ordre pour emménager dans les locaux de la Gare Windsor. Cette allocation est amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail, soit 15 ans.

### 12. Engagements

L'Ordre s'est engagé, par des contrats de location échéant à différentes dates jusqu'au 30 septembre 2019, à verser des loyers totalisant approximativement 9 109 000 \$, soit 8 983 000 \$ pour la charge de loyer pour l'espace locatif et 126 000 \$ pour la charge de location de photocopieurs. Les paiements minimums exigibles, pour les 5 prochains exercices, incluant les frais d'exploitation s'élèvent à :

	Espace locatif	Photocopieurs	Total
2010	816 000 \$	31 000 \$	847 000 \$
2011	829 000 \$	31 000 \$	860 000 \$
2012	829 000 \$	29 000 \$	858 000 \$
2013	829 000 \$	20 000 \$	849 000 \$
2014	829 000 \$	15 000 \$	844 000 \$

L'Ordre a consenti une garantie par une hypothèque mobilière au bailleur à l'égard de l'universalité de tous les équipements, machineries et biens meubles de toutes sortes, présents et futurs, de tous les biens en inventaire et situés à l'intérieur des lieux loués, jusqu'à concurrence de 1 057 289 \$, conformément à son accord de bail.

### 13. Éventualités

Au cours des exercices 2006 et 2007, deux requêtes en dommages et intérêts ont été déposées contre l'Ordre. De plus, au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2009, deux requêtes en dommages et intérêts ainsi qu'une poursuite ont été déposées contre l'Ordre.

Finalement, aux dires de la direction, la conclusion ainsi que les montants pouvant être déboursés relativement à ces sinistres sont impossible à déterminer à ce jour, l'Ordre défendra ses intérêts avec vigueur et diligence. Aucune provision n'a été comptabilisée aux états financiers. Toutefois, l'Ordre dispose d'une assurance responsabilité de 5 000 000 \$ pour parer à d'éventuels déboursés.

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2009

### 14. Instruments financiers

#### Risque de crédit

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Des évaluations de crédit sont effectuées de façon continue et le bilan tient compte d'une provision pour mauvaises créances au 31 mars 2009.

#### Risque de taux d'intérêt

L'Ordre gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et selon la politique de placements établie par le Conseil d'administration et ce, de façon à optimiser ses revenus d'intérêts.

#### Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres au titre lui-même ou à son émetteur, ou par des facteurs intéressant tous les titres négociés sur le marché.

Afin de minimiser ce risque, l'Ordre a adopté une approche conservatrice en investissement dans des placements sûrs, notamment des obligations de haute qualité.

### 15. Informations à fournir concernant le capital

En matière de gestion du capital, l'objectif est de préserver la capacité de l'Ordre de mener à bien sa mission qui est d'assurer la protection du public en ce qui a trait à la profession d'ingénieur.

L'Ordre considère à titre de capital le montant inscrit au solde de fonds à son bilan. Au 31 mars 2009, le capital de l'Ordre s'élevait à 6 378 213 \$.

L'année 2008-2009 s'est soldée par un excédent des produits par rapport aux charges de 1 499 129 \$ pour un écart favorable de 1 413 294 \$ comparativement aux prévisions budgétaires. Cet écart est expliqué en grande partie par une augmentation non-budgétée des produits de 1 100 000 \$ causée par la signature d'une entente commerciale intervenue en mars 2008 avec la Corporation de services des ingénieurs du Québec.

En outre, cet écart s'explique également par une augmentation du nombre de droits d'admission, d'inscription et d'examen ainsi que du recouvrement des amendes. En addition à cet écart, les charges encourues par le fonds d'opérations courantes ont été moins élevées de 72 133 \$ par rapport au budget.

### 16. Opérations entre apparentés

Au cours de l'exercice, l'Ordre a transféré la gestion des montants reliés à son fonds de gestion de la trésorerie auprès de la Corporation Gestion FÉRIQUE, corporation sans but lucratif constituée selon la partie II de la Loi sur les compagnies du Québec. Cette corporation dont la mission est de contribuer à la santé financière des ingénieurs canadiens, des entreprises qu'ils contrôlent et de leur famille a un conseil d'administration composé de neuf membres dont quatre sont recommandés par l'Ordre.

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2009

### 16. Opérations entre apparentés (suite)

Au début de l'exercice, l'Ordre a signé une entente commerciale avec la Corporation de services des ingénieurs du Québec. Cette corporation sans but lucratif est constituée selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Son conseil d'administration est composé de neuf membres dont trois de ceux-ci sont ou ont été, durant l'exercice, également membres du conseil d'administration de l'Ordre. En vertu de cette entente, la corporation s'est engagée à verser une somme totale de 1 700 000 \$ à l'Ordre, répartie selon les modalités suivantes : une somme 500 000 \$ a été payée lors de la signature de l'entente suivie de 24 versements mensuels de 50 000 \$ débutant le 1<sup>er</sup> avril 2008. L'entente prend fin le 31 mars 2010. La mission de cette corporation est de servir les intérêts communs à tous les ingénieurs et ses activités se déploient autour de trois volets : la prise de positions publiques pour promouvoir les intérêts sociaux-économiques des ingénieurs, la conception et la négociation de programmes et de services avec divers partenaires commerciaux reconnus et, finalement, la réponse aux besoins des différents acteurs du monde du génie en matière d'emploi.

Par ailleurs, les opérations courantes suivantes ont aussi eu lieu entre l'Ordre et ces deux corporations :

	2009		2008	
	\$		\$	
	<b>Corporation de services des ingénieurs du Québec</b>	<b>Gestion FÉRIQUE</b>	<b>Corporation de services des ingénieurs du Québec</b>	<b>Gestion FÉRIQUE</b>
Revenus de publicité	176 365	50 280	121 903	54 610
Revenus de commandites	2 500	3 000	10 000	1 000
Revenus de location d'espace et autres	29 365	-	132 783	2 553
Revenus de services administratifs	-	19 000	-	18 000

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

Au 31 mars 2009, l'Ordre avait un solde à recevoir de Gestion FÉRIQUE de 12 939 \$ et de 49 909 \$ pour la Corporation de services des ingénieurs du Québec relativement à ces opérations.

### 17. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de l'exercice 2008 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

## Renseignements supplémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2009

### Produits par activité

	2009 Budget (non vérifié) \$	2009 Réel \$	2008 Réel \$
Conseil de discipline			
<i>Amendes et frais recouvrés</i>	55 000	108 054	45 662
Services juridiques			
<i>Amendes et frais recouvrés</i>	-	32 149	49 976
<i>Autres</i>	-	50	-
Conciliation et arbitrage			
<i>Autres</i>	-	625	-
Bureau du syndic	-	-	14 960
Développement professionnel	34 800	32 777	58 630
Inspection professionnelle et enquête	4 000	6 743	6 318
Surveillance de la pratique illégale			
<i>Amendes et frais recouvrés</i>	-	13 597	11 918
Admission, inscription et soutien aux nouveaux membres	2 097 350	2 518 421	2 056 132
<i>Cotisations des membres</i>	268 000	237 606	263 829
<i>Émission de permis</i>	80 500	103 895	82 670
<i>Droits d'admission et d'inscription</i>	628 250	892 804	645 111
<i>Droits d'examen</i>	355 100	437 125	351 987
<i>Assurance responsabilité professionnelle</i>	665 000	733 756	609 199
<i>Autres</i>	100 500	113 235	103 336
Programme d'accompagnement des candidats formés à l'étranger	275 000	98 901	-
Sections régionales			
<i>Excédent des activités</i>	-	37 531	824
<i>Autres</i>	1 000	401	5 289
Communications et affaires publiques	980 040	981 783	867 889
<i>Publicité</i>	823 000	799 576	722 306
<i>Inscriptions aux activités</i>	75 040	103 438	67 212
<i>Commandites</i>	82 000	77 300	74 050
<i>Autres</i>	-	1 469	4 321
Administration-Finances	11 504 500	12 461 819	10 468 571
<i>Cotisations des membres</i>	11 018 000	10 962 672	9 777 356
<i>Placements</i>	400 000	352 875	533 648
<i>Ententes commerciales</i>	19 000	1 119 000	18 000
<i>Autres</i>	67 500	27 272	139 567
	<b>14 951 690</b>	<b>16 292 851</b>	<b>13 586 169</b>

## Renseignements supplémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2009

### Charges par activité

	2009 Budget (non vérifié) \$	2009 Réel \$	2008 Réel \$
Conseil d'administration et Comité exécutif	203 600	230 746	180 424
<b>Jetons de présence</b>	<b>106 000</b>	<b>119 050</b>	<b>97 176</b>
<i>Déplacements et autres</i>	97 600	111 696	83 248
Activités de la présidence <sup>(1)</sup>	97 500	116 651	87 917
<b>Jetons de présence</b>	<b>50 000</b>	<b>67 035</b>	<b>43 658</b>
<i>Déplacements et autres</i>	47 500	49 616	44 249
Direction générale	1 372 500	1 394 097	1 311 550
Conseil de discipline	109 500	100 295	119 724
Conciliation et arbitrage et Comité de révision	15 300	7 875	11 227
Affaires juridiques	801 300	744 781	792 168
Bureau du syndic	1 337 000	1 319 816	1 279 473
Développement professionnel	458 650	358 732	403 469
Inspection professionnelle et enquête	1 707 330	1 795 140	1 133 010
Comité d'inspection professionnelle	46 500	46 641	49 641
Surveillance de la pratique illégale	612 400	604 588	486 682
Admission, inscription et soutien aux nouveaux membres	2 181 215	2 163 364	2 006 370
Programme d'accompagnement des candidats formés à l'étranger	275 000	98 901	-
Sections régionales	519 700	516 381	491 536
<i>Subsides</i>	200 000	252 956	193 964
<i>Autres</i>	319 700	262 855	295 061
<b>Jetons de présence</b>	<b>-</b>	<b>570</b>	<b>2 511</b>
Communications et affaires publiques	1 320 090	1 276 806	1 221 754
Colloque annuel	148 800	186 008	129 261
Revue <i>PLAN</i>	903 500	910 905	761 428
Administration-Finances	2 771 700	2 937 725	2 626 675
	<b>14 881 585</b>	<b>14 809 452</b>	<b>13 092 309</b>

#### Jetons de présence/administrateurs

Président	77 905	55 850
Membres du Comité exécutif (sauf le président)	44 915	37 410
Autres administrateurs	63 835	50 085
	<b>186 655</b>	<b>143 345</b>

<sup>(1)</sup> Les activités de présidence excluent celles reliées au Conseil d'administration, au Comité exécutif, au Conseil des régionales et au Comité d'arrimage des régionales.



**Direction**  
Daniel Boismenu

**Coordination**  
Danielle Frank, ARP  
Geneviève Terreault

**Graphisme**  
Michel Dubé



Gare Windsor, bureau 350  
1100, rue De La Gauchetière Ouest  
Montréal (Québec) H3B 2S2

[www.oiq.qc.ca](http://www.oiq.qc.ca)